



Mairie de NEUFMOUTIERS EN BRIE

9 rue du Général de Gaulle

77610 NEUFMOUTIERS EN BRIE

NEUFMOUTIERS-EN-BRIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.7 – Etude écologique



*Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation du
Conseil Municipal en date du :*

.....



40, rue Moreau Duchesne
BP12 – 77910 Varreddes

urbanisme@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>

Le Maire



Mairie de Neufmoutiers-en-Brie
9 rue du general de Gaulle
77610 Neufmoutiers en Brie
01 64 07 11 07

Commune Neufmoutiers-en-Brie (77)

PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL



Octobre 2007



étude et aménagement des milieux naturels
3 bis, rue des remises, F-94100 St-Maur-des-Fossés
Tel: 33.(0)1.45.11.24.30, www.ecosphere.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
1 - PRESENTATION DU DOSSIER.....	3
2 - LOCALISATION ET CONTEXTE ECOLOGIQUE	4
2.1 - SITE D'ETUDE ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	4
2.2 - ZONAGES OFFICIELS D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS	4
3 - LA FLORE ET LA VEGETATION	8
3.1 - RESULTATS DE L'ETUDE FLORISTIQUE.....	8
3.2 - PRESENTATION DES FORMATIONS VEGETALES OBSERVEES	11
3.2.1 - <i>Les formations herbacées hygrophiles à mésohygrophiles</i>	11
3.2.2 - <i>Les formations herbacées mésohygrophiles à mésophiles</i>	14
3.2.3 - <i>Les formations arbustives à arborescentes</i>	21
3.2.4 - <i>Les plantations</i>	25
4 - LA FAUNE.....	27
4.1 - RESULTATS DE L'ETUDE FAUNISTIQUE	27
4.2 - PRESENTATION DES PEUPELEMENTS FAUNISTIQUES OBSERVES	27
4.2.1 - <i>L'avifaune</i>	27
4.2.2 - <i>Les mammifères</i>	34
4.2.3 - <i>Les amphibiens</i>	36
4.2.4 - <i>Les Reptiles</i>	37
4.2.5 - <i>Les Odonates (libellules)</i>	37
4.2.6 - <i>Les Lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes)</i>	39
4.2.7 - <i>Les Orthoptères (criquets, sauterelles, grillons...)</i>	40
5 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES.....	41
5.1 - ENJEUX FLORISTIQUES ET PHYTO-ECOLOGIQUES.....	41
5.1.1 - <i>Diversité et valeur floristique globale</i>	41
5.1.2 - <i>Valeur floristique et phyto-écologique des formations végétales</i>	47
5.2 - ENJEUX FAUNISTIQUES.....	51
5.2.1 - <i>Valeur ornithologique</i>	51
5.2.2 - <i>Valeur mammalogique</i>	56
5.2.3 - <i>Valeur batrachologique</i>	56
5.2.4 - <i>Valeur herpétologique</i>	57
5.2.5 - <i>Valeur odonatologique</i>	57
5.2.6 - <i>Valeur lépidoptérologique</i>	57
5.2.7 - <i>Valeur orthoptérologique</i>	57
5.2.8 - <i>Conclusion sur les enjeux faunistiques du territoire communal de Neufmoutiers-en-Brie</i>	58
5.3 - EVALUATION DE LA VALEUR ECOLOGIQUE GLOBALE	59
5.3.1 - <i>Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau fort</i>	59
5.3.2 - <i>Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau fort à assez fort</i>	62
5.3.3 - <i>Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau assez fort</i>	63
5.3.4 - <i>Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau assez fort à moyen</i>	63
5.3.5 - <i>Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau moyen</i>	64
5.3.6 - <i>Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau moyen à faible</i>	64
5.3.7 - <i>Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau faible</i>	65
6 - PRECONISATIONS ECOLOGIQUES A PRENDRE EN COMPTE POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	66

LEXIQUE ET BIBLIOGRAPHIE	68
ANNEXES	77
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE	78
ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	86
ANNEXE 3 : AVIFAUNE FREQUENTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL DE NEUFMOUTIERS-EN-BRIE STATUTS ET RARETE REGIONALE.....	92
ANNEXE 4 : REPARTITION DES ESPECES NICHEUSES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX.....	100
ANNEXE 5 : AUTRES ESPECES FREQUENTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL DE NEUFMOUTIERS-EN-BRIE – STATUT ET RARETE REGIONALE	104

1 - PRESENTATION DU DOSSIER

Conformément à la réglementation en vigueur, la commune de Neufmoutiers-en-Brie souhaite élaborer son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document, réalisé par le Cabinet Alexandrine FARHI, comprendra une étude environnementale, reposant notamment sur une expertise écologique.

Le volet écologique de l'étude environnementale, confié au bureau d'études Ecosphère, concerne l'ensemble du territoire communal, soit une superficie totale d'environ 1.590 ha. Les espaces urbanisés, actuellement peu étendus, ont toutefois été exclus du périmètre de prospection. Il en est de même des grands ensembles boisés, dont l'intérêt écologique est connu et dont la vocation d'espaces naturels non constructibles restera inchangée. Au final, l'expertise écologique porte donc sur une surface totale de 530 ha et a pour objet :

- de présenter globalement le patrimoine écologique de la commune ;
- d'identifier, d'évaluer et de délimiter les secteurs abritant un patrimoine naturel à préserver ;
- de définir, le cas échéant, des prescriptions susceptibles d'être intégrées au futur règlement du Plan Local d'Urbanisme et permettant de préserver les richesses écologiques de la commune.
- de donner un avis sur les nouvelles zones d'urbanisation envisagées au nord du village, au niveau du lieu-dit « La Couture » d'une superficie d'environ 4,5 ha et au niveau du hameau des « Trois Maisons » d'une surface d'environ 1,5 ha.

Cette expertise est d'autant plus importante :

- qu'une part non négligeable du territoire communal est occupée par des boisements dont l'intérêt écologique a été reconnu au travers d'un classement en ZNIEFF de type II (ZNIEFF 77508021 dite « Forêt de Crécy »). Ces boisements accueillent ainsi un ensemble de dépressions humides et de mares accueillant un cortège floristique et faunistique caractéristiques ;
- que la plaine agricole est ponctuée par plusieurs mares, potentiellement attractives pour la flore, les amphibiens et les libellules ;
- que des prairies et des friches prairiales, favorables aux papillons, aux criquets, grillons, sauterelles mais aussi à la flore, persistent en périphérie des secteurs urbanisés ;
- que la mosaïque de milieux présente sur le territoire communal (boisements plus ou moins âgés, lisières forestières, zones humides, haies, milieux prairiaux...), est globalement favorable à la faune.

2 - LOCALISATION ET CONTEXTE ECOLOGIQUE

2.1 - SITE D'ETUDE ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Située à environ 35 km à l'est de Paris, la commune de Neufmoutiers-en-Brie est localisée dans le **centre-nord de la Seine-et-Marne**, au cœur de la **Brie boisée**. Cette région naturelle, située en bordure est de la petite couronne parisienne, présente une occupation des sols assez hétérogène. Elle se caractérise en effet par la coexistence d'espaces soumis à une forte pression d'urbanisation (ville nouvelle de Marne-la-Vallée), de vastes ensembles forestiers (forêts d'Armainvilliers, de Ferrières et de Crécy) et d'importants secteurs faisant l'objet de pratiques agricoles intensives. La **commune de Neufmoutiers-en-Brie** se situe, quant à elle, en **lisière sud du vaste ensemble forestier briard** et à **une dizaine de kilomètres de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée**.

Ce secteur de l'Île de France est occupé par des plateaux limoneux sur argile à meulière de Brie. Il se caractérise par la présence de **sols très humides et épais à substrats argileux imperméables**. D'un point de vue géologique, les argiles à meulière de Brie sont une formation datant de l'Oligocène, période géologique du Quaternaire, vieille de 23 à 34 millions d'années. Elles correspondent à un complexe formé de sables plus ou moins argileux et d'argiles de la base du Stampien ou d'argiles en provenance de la formation de Brie. Notons également la présence de fractions plus grossières constituées d'éclats de meulières de taille variable.

Signalons enfin que le **relief** est **globalement peu marqué** sur l'ensemble du territoire communal et varie entre 115 et 120 m NGF.

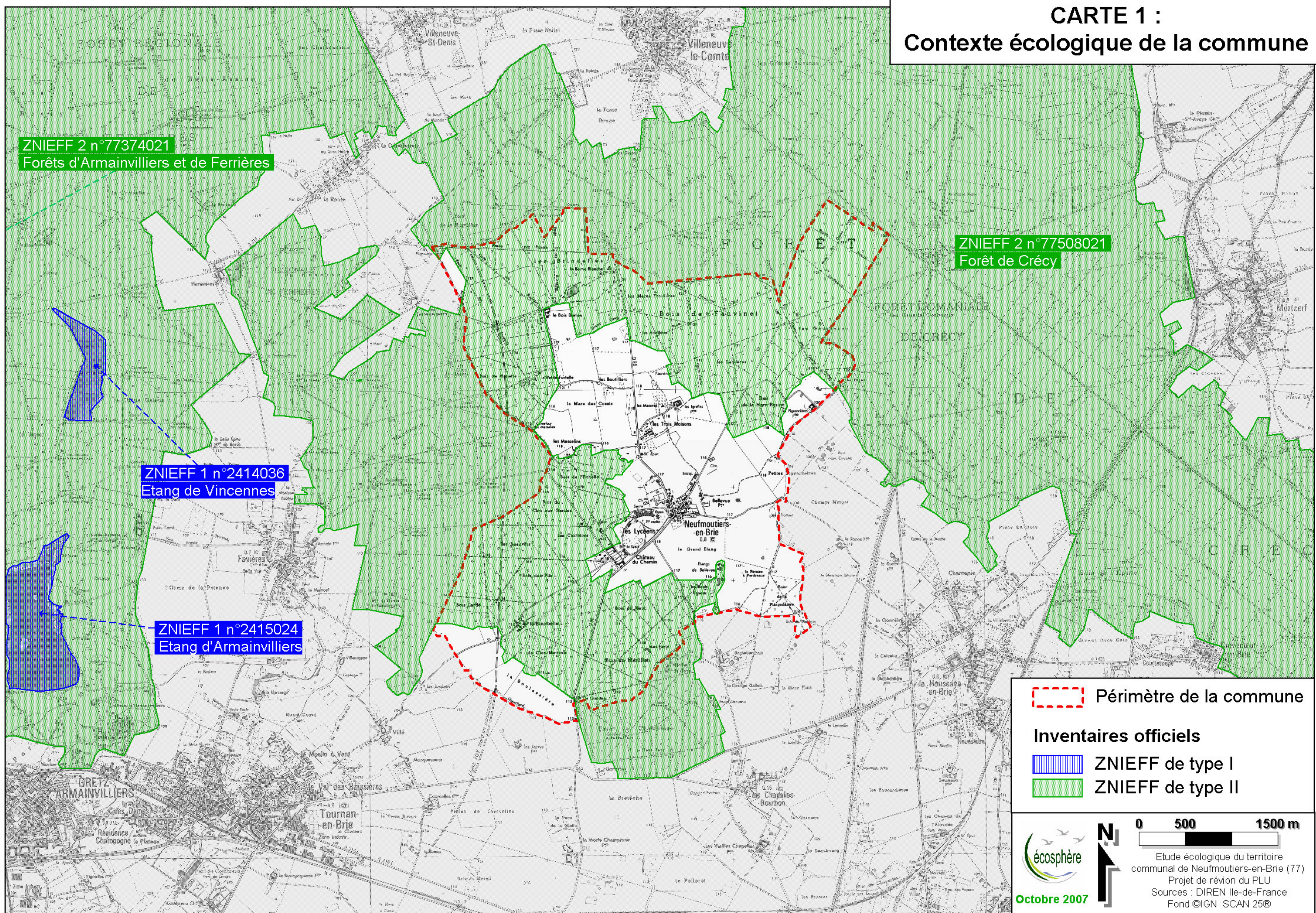
2.2 - ZONAGES OFFICIELS D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

La **majeure partie des espaces boisés** de la commune de Neufmoutiers-en-Brie est **incluse dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (cf. carte n°1). Il s'agit de la **ZNIEFF de type II n°77508021 dite « Forêt de Crécy »**. Cette ZNIEFF, qui s'étend sur près de 6.900 ha, se compose principalement de boisements de la chênaie-charmaie mésotrophe, neutrocline à acidophile. Notons toutefois la présence plus ponctuelle de boisements hygrophiles de l'aulnaie-frênaie et de mares forestières oligotrophes. **L'intérêt écologique de la ZNIEFF** de la « Forêt de Crécy » provient de la présence de :

- **5 habitats déterminants de ZNIEFF :**

les mares forestières : ce type de milieu, qui apparaît ponctuellement au sein de la forêt de Crécy, présente des conditions écologiques variables, avec notamment des différences de qualité des eaux. On notera ainsi la présence de **mares forestières oligotrophes** accueillant un **habitat d'intérêt communautaire** : les herbiers aquatiques du *Potamion polygonifolii*.

CARTE 1 : Contexte écologique de la commune



ZNIEFF 2 n°77374021
Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières

ZNIEFF 2 n°77508021
Forêt de Crécy

ZNIEFF 1 n°2414036
Etang de Vincennes

ZNIEFF 1 n°2415024
Etang d'Armainvilliers

 Périmètre de la commune

Inventaires officiels

 ZNIEFF de type I

 ZNIEFF de type II



Etude écologique du territoire communal de Neufmoutiers-en-Brie (77)
Projet de révision du PLU
Sources : DIREN Ile-de-France
Fond ©IGN SCAN 25©

les roselières et les formations amphibies des rives exondées des lacs, étangs et mares. Ces deux habitats, directement associés aux mares forestières, présentent également des caractéristiques assez variables en fonction des conditions édaphiques. On notera ainsi la présence localisée de végétations amphibies du *Cidendion filiformis*, associées aux mares forestières oligotrophes et aux argiles humides acides ;

les boisements mésotrophe de la chênaie-charmaie. Cet habitat d'intérêt communautaire occupe une place prépondérante au sein de la ZNIEFF et correspond à la majeure partie des boisements mis en évidence dans la forêt de Crécy. Il présente toutefois des variations de cortèges floristiques, directement liées à l'évolution des conditions édaphiques. On notera ainsi la présence de boisements acidophiles se développant sur des sols argileux décalcifiés ;

- **5 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF**, dont 4 espèces protégées au niveau régional :

la Laïche allongée (*Carex elongata*). Cette espèce, très rare en Ile de France, a été observée en sous-bois des boisements hygrophiles tourbeux ;

la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*). Cette espèce des prés tourbeux acidophiles, assez rare en Ile de France, a été observée dans une propriété privée située en bordure de la voie TGV. Elle n'a toutefois pas été revue récemment ;

l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*). Cette plante aquatique carnivore, assez rare en Ile-de-France, se développe préférentiellement au sein des mares forestières oligotrophes du *Potamion polygonifolii* ;

le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Cette fougère, assez rare en Ile-de-France, est associée aux chênaies-charmaies basophiles ou aux forêts de ravins ombragées et humides ;

- **3 espèces animales déterminantes de ZNIEFF :**

- **le Grand Mars changeant.** Ce papillon, rare et en forte régression en Ile-de-France, est associé aux boisements frais et humides et utilise les Saules comme espèce hôte ;

- **le Caloptérix vierge.** Cette libellule, peu commune en Ile-de-France, apparaît essentiellement sur les cours d'eau peu pollués aux eaux vives ;

- **la Bécasse des bois.** Cette espèce, nicheuse rare en Ile-de-France, se reproduit préférentiellement au sein de boisements hygrophiles, voire en lisière de pinèdes.

Notons également que la ZNIEFF de la « forêt de Crécy » n'accueille qu'une ZNIEFF de type I : la ZNIEFF n°77264001 dite « Etang de Guerlande ». Ce site d'environ 15 ha se situe sur la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, soit à une dizaine de km à l'est de Neufmoutiers-en-Brie. Il est toutefois probable que des prospections complémentaires permettent d'identifier d'autres ZNIEFF de type I au sein de la forêt de Crécy.

Signalons enfin la présence de 4 autres ZNIEFF aux abords immédiats de la commune de Neufmoutiers :

- la ZNIEFF de type I n°77215001 dite « Etang d'Armainvilliers », située au sein la forêt de Gretz-Armainvilliers ;
- la ZNIEFF de type II n°77374021 dite « Forêt d'Armainvilliers et de Ferrières » et située dans le prolongement ouest de la forêt de Crécy ;
- la ZNIEFF de type II n°77264021 dite « l'Yerres de la source à Chaume-en-Brie », localisée à une dizaine de kilomètres à l'est de Neufmoutiers ;
- la ZNIEFF de type II n°77114021 dite « Forêt de la Léchelle et de Coubert », située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Neufmoutiers.

3 - LA FLORE ET LA VEGETATION

3.1 - RESULTATS DE L'ETUDE FLORISTIQUE

L'étude floristique est basée sur les données bibliographiques existantes et sur les inventaires réalisés par ECOSPHERE en 2007. Les données bibliographiques proviennent de deux sources principales :

- les inventaires de terrain réalisés par ECOSPHERE lors de l'actualisation des périmètres des ZNIEFF de la partie centrale de la Seine-et-Marne (DIREN Ile-de-France, 2004) ;
- les relevés ponctuels réalisés par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou par des naturalistes indépendants.

Les données bibliographiques disponibles ont été complétées au travers d'expertises de terrain réalisées en juin et juillet 2007. Les prospections ont alors été menées de façon à échantillonner un panel de milieux représentatif des habitats présents sur le territoire communal. Les secteurs présentant un enjeu écologique potentiel, ont, quant à eux, fait l'objet d'une recherche plus attentive. Néanmoins, bien que la répartition des relevés de terrain couvre les principales périodes de floraison de la végétation, l'importance du territoire communal n'a pas permis de réaliser un inventaire exhaustif. Ainsi, les boisements périphériques et les espaces artificialisés n'ont été que partiellement prospectés. De même, la cartographie des espèces végétales remarquables reste probablement partielle et pourrait être complétée lors de nouvelles prospections. Toutefois, les données collectées sont suffisamment précises pour permettre une évaluation correcte de la valeur floristique des milieux présents.



Au final, les prospections de terrain de 2007 et les données bibliographiques disponibles ont permis de recenser 394 espèces végétales, dont 332 observées en 2007. 15 grandes unités de végétation ont également été distinguées (cf. carte n°2). Elles ont été réparties en 4 catégories définies en fonction des conditions d'humidité des sols et de la structure globale de la végétation (formations herbacées et ligneuses) :

- **les formations herbacées hygrophiles à mésohygrophiles :**
 - les cours d'eau et complexes de végétations hélophytiques à ligneuses des berges ;
 - les mares et complexes de végétations aquatiques, hélophytiques et ligneuses associés ;
- **les formations herbacées mésohygrophiles à mésophiles :**
 - les cultures et la végétation commensale associée ;
 - les jachères et les friches post-culturelles ;







CARTE N°2a : LOCALISATION DES FORMATIONS VÉGÉTALES

FORMATIONS VÉGÉTALES





Formations herbacées hygrophiles à mésohygrophiles

-  Cours d'eau et complexes de végétations hélophytiques à ligneuses des berges
-  Mares et complexes de végétations aquatiques, hélophytiques associés




Formations herbacées mésohygrophiles à mésophiles

-  Cultures et végétation commensale associée
-  Jachères et friches post-culturales
-  Végétation prairiale rudérale des chemins, des bermes et des pelouses anthropiques
-  Prairies pâturées
-  Prairies de fauche
-  Friches herbacées mésophiles à mésohygrophiles



Formations forestières et dérivées

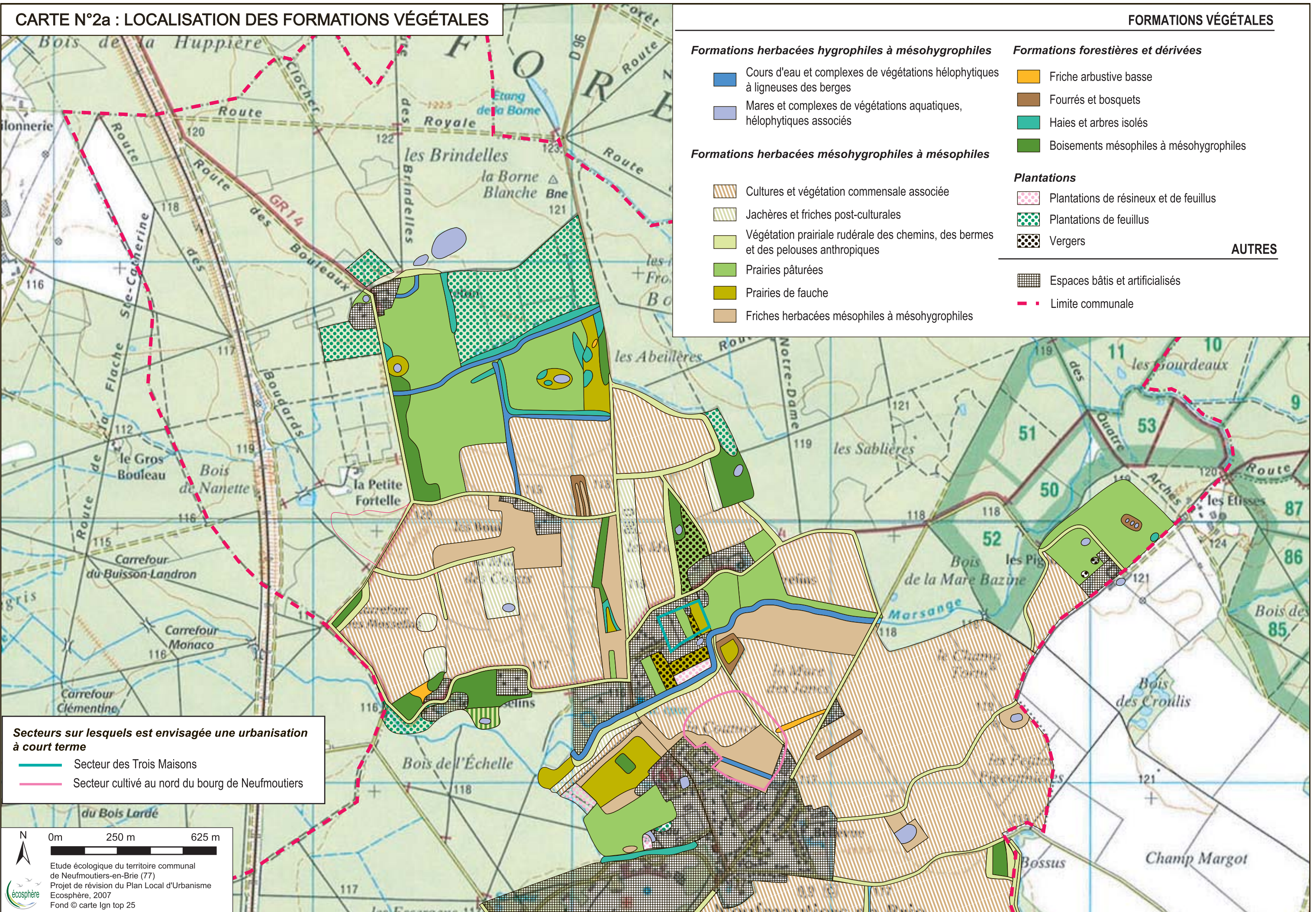
-  Friche arbustive basse
-  Fourrés et bosquets
-  Haies et arbres isolés
-  Boisements mésophiles à mésohygrophiles

Plantations



-  Plantations de résineux et de feuillus
-  Plantations de feuillus
-  Vergers

AUTRES

-  Espaces bâtis et artificialisés
-  Limite communale



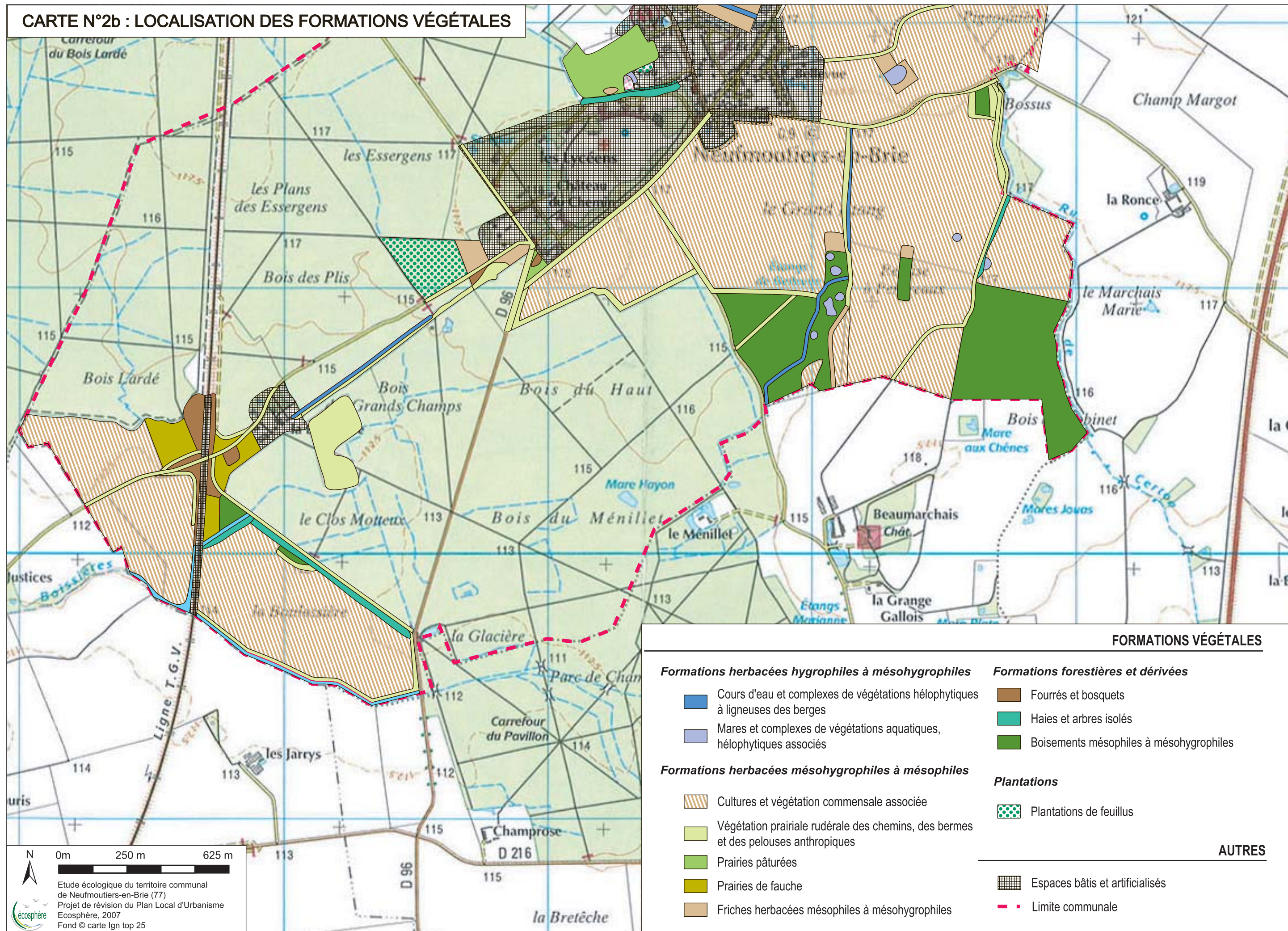
Secteurs sur lesquels est envisagée une urbanisation à court terme

-  Secteur des Trois Maisons
-  Secteur cultivé au nord du bourg de Neufmoutiers

0m 250 m 625 m

Etude écologique du territoire communal de Neufmoutiers-en-Brie (77)
 Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme Ecosphère, 2007
 Fond © carte Ign top 25

CARTE N°2b : LOCALISATION DES FORMATIONS VÉGÉTALES



N
 0m 250 m 625 m
 Etude écologique du territoire communal
 de Neufmoutiers-en-Brie (77)
 Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
 Ecosphère, 2007
 Fond © carte Ign top 25

FORMATIONS VÉGÉTALES

Formations herbacées hygrophiles à mésohygrophiles

- Cours d'eau et complexes de végétations hélophytiques à ligneuses des berges
- Mares et complexes de végétations aquatiques, hélophytiques associés

Formations herbacées mésohygrophiles à mésophiles

- Cultures et végétation commensale associée
- Végétation prairiale rudérale des chemins, des bermes et des pelouses anthropiques
- Prairies pâturées
- Prairies de fauche
- Fiches herbacées mésophiles à mésohygrophiles

Formations forestières et dérivées

- Fourrés et bosquets
- Haies et arbres isolés
- Boiselements mésophiles à mésohygrophiles

Plantations

- Plantations de feuillus

AUTRES

- Espaces bâtis et artificialisés
- Limite communale

la végétation prairiale des chemins, des bermes et des pelouses anthropiques ;

les prairies pâturées ;

les prairies de fauche ;

les friches herbacées mésophiles à mésohygrophiles ;

- **les formations arbustives à arborescentes :**

les friches arbustives basses ;

les fourrés et les bosquets ;

les haies et les arbres isolés ;

les boisements mésophiles à mésohygrophiles ;

- **les plantations :**

les plantations de résineux ;

les plantations de feuillus ;

les vergers

3.2 - PRESENTATION DES FORMATIONS VEGETALES OBSERVEES

3.2.1 - Les formations herbacées hygrophiles à mésohygrophiles

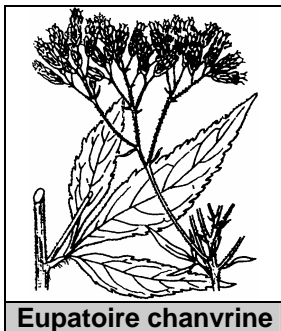
3.2.1.1 - Les cours d'eau et complexes de végétations hélophytiques à ligneuses des berges

Ce complexe de milieux est principalement associé aux trois ruisseaux qui traversent le territoire expertisé : le ru du Grand Etang, le ruisseau des Boissières et le ruisseau de la Morsange. Il apparaît également de façon plus localisée en bordure de fossés aménagés au sein de parcelles agricoles ou de boisements (bois des Neuf Arpents, layon passant en bordure nord-ouest du bois des Grands Champs)

Cette unité de végétation se caractérise par la coexistence de 3 principaux habitats :

- **les eaux libres des ruisseaux et des fossés.** Notons tout d'abord que les niveaux d'eau sont très variables selon les secteurs. Ainsi, alors que le ruisseau de la Marsange ou le fossé traversant le bois des Neuf Arpents étaient en eau lors des prospections de terrain, certains cours d'eau comme le ru du Grand Etang étaient totalement asséchés. Signalons également que la végétation aquatique, défavorisée par les conditions d'ombrage ou l'eutrophisation des eaux, est quasiment totalement absente et se limite à quelques herbiers fragmentaires d'espèces à large amplitude écologique comme le Callitriche des eaux stagnantes (*Callitriche stagnalis*) ou la petite Lentille d'eau (*Lemna minor*) ;

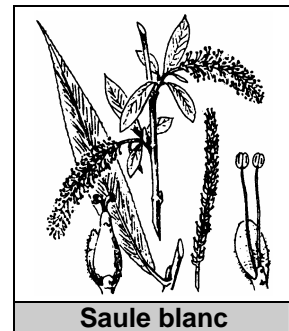
- **les groupements hélophytiques.** Ce type de milieu, globalement défavorisé par la forte pente des berges des cours d'eau, présente le plus souvent une forme assez fragmentaire sur le site d'étude et n'apparaît que de façon assez localisée. Son cortège floristique, peu diversifié, se compose essentiellement de quelques grands hélophytes (Baldingère faux-roseau, Roseau commun...), d'espèces des mégaphorbiaies eutrophes (Epilobe hérissé, Eupatoire chanvrine, Liseron des haies...), voire d'espèces des friches nitrophiles (Grande Ortie, Grande Bardane, Benoîte urbaine...). On notera toutefois la présence localisée de fossés peu profonds ou de berges en pente douce, notamment en bordure sud du bois Breton ou dans le bois des Neuf Arpents. Ces conditions écologiques sont favorables à l'apparition d'espèces des roselières flottantes (Cresson de fontaine, Myosotis mouron d'eau, Glycérie flottante...) ou des groupements pionniers des vases exondées (Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Plantain d'eau commun, Bident triparti...);
- **les boisements rivulaires.** Ce groupement arbustif à arborescent est assez bien représenté sur l'ensemble des cours d'eau expertisés. Il présente toutefois une structure variable selon les secteurs. Les boisements rivulaires correspondent ainsi à un boisement quasi-continu sur le ru du Grand Etang et le ruisseau de la Marsange. Par contre, ils prennent la forme de bosquets ponctuels en bordure du ruisseau des Boissières. Leur cortège floristique se compose principalement d'espèces des boisements hygrophiles à mésohygrophiles (Saule blanc, Saule cendré, Aulne glutineux...), d'espèces forestières à large amplitude écologique (Frêne commun, Cornouiller sanguin, Aubépine à un style...) ou d'espèces des boisements sur sol riche (Saule marsault, Orme champêtre...).



Eupatoire chanvrine



Saule marsault



Saule blanc

3.2.1.2 - Les mares et complexes de végétations aquatiques, hélophytiques et ligneuses associés

Les mares et les milieux qui leur sont associés apparaissent de façon assez régulière sur le site d'étude. Elles ont toutefois principalement été observées au sein de milieux prairiaux ou d'espaces cultivés. Notons néanmoins la présence localisée de mares forestières situées en lisière de la forêt de Crécy (notamment au nord du lieu-dit « le Bois Breton », à l'est du lieu-dit « les Masures » ou dans le bois des Neuf Arpents) ou au sein de bosquets isolés (au nord du lieu-dit « les Pigeonniers »).

A l'instar de l'unité de végétation décrite précédemment, ce complexe de milieu se caractérise également par la coexistence de 3 grands types d'habitats :

- **les eaux libres et les herbiers aquatiques associés.** Les herbiers aquatiques sont dans un état de conservation très variable selon les secteurs. Ainsi, alors que certaines mares présentent des herbiers aquatiques relativement bien constitués et assez riches en espèces (mares situées aux abords du lieu-dit « le Bois Breton » et au nord du lieu-dit « les petites Pigeonnères »), d'autres, au contraire, n'accueillent que des herbiers aquatiques fragmentaires, en raison des fortes conditions d'ombrage ou de l'eutrophisation des eaux (mare des Cossis, mare à l'est du lieu-dit « Bellevue », mares « des Pigeonnères », mares du bois des Neuf Arpents, mares au nord du bois de la Plançonnière...). Notons également la présence de deux mares fortement dégradées. La première, située au centre du bourg de Neufmoutiers, a été aménagée pour la pratique de la pêche. Elle présente un caractère très artificiel avec des herbiers aquatiques ponctuels issus de plantations, mais aussi des berges raides et stabilisées à l'aide de tunage. La seconde, située au nord-ouest du bois de la Plançonnière, a été partiellement remblayée par apport de gravats et de déchets divers. Signalons enfin que, de façon générale, les herbiers se composent essentiellement d'espèces aquatiques à large amplitude écologique, qu'elles soient annuelles et flottantes (petite Lentille d'eau, Lenticule à trois lobes...) ou vivaces et enracinées (Potamot crépu, Potamot nageant, Potamot capillaire...);
- **les groupements hélophytiques.** Ce type de milieu a été observé sur la quasi-totalité des mares expertisées. Il est toutefois dans un état de conservation assez variable selon les secteurs. Ainsi, certaines mares présentent, en périphérie des eaux libres, des ceintures hélophytiques bien structurées (mares situées en bordure nord-ouest de la ferme des Pigeonnères, au sud du lieu-dit « le Bois Breton », mare des « petites Pigeonnères...»). En revanche, sur d'autres mares, les groupements hélophytiques sont fragmentaires et limités à quelques tâches ponctuelles et clairsemées (mare des Cossis, mares du bois des Neuf Arpents, mares au nord du bois de la Plançonnière...). Le cortège floristique des groupements hélophytiques est toutefois globalement assez diversifié. Il se compose ainsi d'espèces pionnières (Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Echinochloa pied-de-coq, Erythrée élégante...) ou vivaces (Scirpe des marais, Glycérie aquatique, Renouée persicaire...) d'espèces dominantes des roselières et des magnocariçaies (Laîche des marais, Laîche des rives, Phragmite commun, Jonc des chaisiers...), d'espèces compagnes à large amplitude écologique (Iris jaune, Lycope d'Europe, Lysimaque commune...), d'espèces des mégaphorbiaies (Angélique sauvage, Cirse palustre, Epilobe à tige carrée, Reine des prés...) ou d'espèces des prairies humides (Agrostis stolinifère, Vulpin genouillé, Laîche cuivrée, Laîche hérissée...);

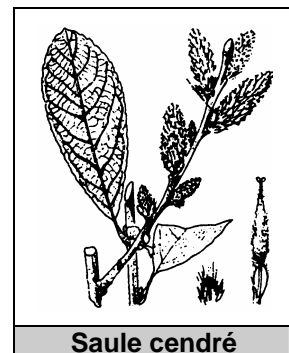
- **les boisements rivulaires.** A l'instar des groupements héliophytiques, cette formation boisée apparaît également de façon assez régulière en périphérie des mares. Elle correspond le plus souvent à des boisements assez jeunes, de type saulaie arbustive (mare de « Bellevue », mare des Cossis...) voire à des boisements plus matures de la saulaie arborescente ou de l'aulnaie-frênaie (mares du bois des Neuf Arpents, mare forestière située au Nord de « Bois Breton »...). Notons toutefois que quelques mares sont totalement dépourvues de boisements rivulaires (mares situées au nord-ouest du bois de la Plançonnière ou au sud de la ferme de Bois Breton...). Le cortège floristique de ce type de boisement est globalement peu diversifié et se compose essentiellement d'espèces des boisements hygrophiles à mésohygrophiles (Saule blanc, Saule cendré...) ou d'espèces forestières à large amplitude écologique (Frêne commun, Cornouiller sanguin...).



Potamogeton nageant



Laïche des rives



Saule cendré

3.2.2 - Les formations herbacées mésohygrophiles à mésophiles

3.2.2.1 - Les cultures et la végétation commensale associée

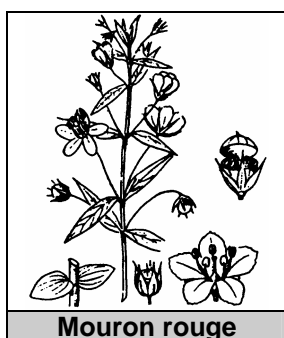
Les espaces cultivés occupent une place prépondérante sur l'ensemble des secteurs expertisés. Ils correspondent notamment à la majeure partie des unités de végétation de la moitié sud du territoire communal.

En 2007, les principales espèces cultivées étaient le blé et dans une moindre mesure le maïs. Notons également la présence plus ponctuelle de cultures de pois ou de fèves.

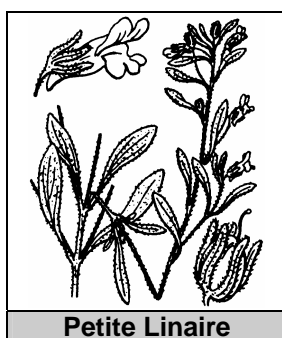
Compte tenu des pratiques agricoles intensives, le cortège d'espèces commensales est assez homogène sur l'ensemble de la commune et se caractérise par sa faible diversité floristique. Il se compose principalement :

- d'espèces à large amplitude écologique : le Mouron rouge (*Anagallis arvensis*), la Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), la Renouée faux-liseron (*Fallopia convolvulus*), la Matricaire inodore (*Matricaria perforata*), le Sénéçon commun (*Senecio vulgaris*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense*)...

- d'espèces préférentielles des cultures céréalières basophiles : le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), l'Avoine cultivée (*Avena sativa*), la petite Linaire (*Chaenorrhinum minus*), la Linaire élatine (*Kickxia elatine*)...
- d'espèces préférentielles des cultures sarclées basophiles : l'Amaranthe verte (*Amaranthus gr. hybridus*), la petite Ciguë (*Aethusa cinapium*), l'Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), la Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*)...
- de quelques espèces commensales des cultures acidophiles : le Jouet du vent (*Apera spica-venti*), le petit Coquelicot (*Papaver dubium*)... ;
- d'espèces des friches pionnières eutrophes ou nitrophiles : le Brome stérile (*Bromus sterilis*)...



Mouron rouge



Petite Linaire



Petit Coquelicot

3.2.2.2 - Les jachères et les friches post-culturelles

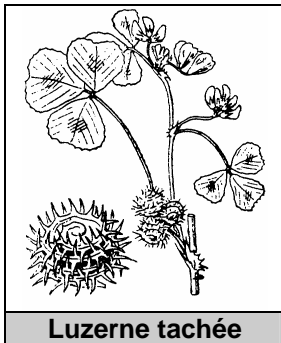
Les jachères et les friches post-culturelles restent relativement localisées sur le territoire expertisé et ont été principalement observées au nord du bourg de Neufmoutiers. Elles correspondent essentiellement à trois types de milieux :

- des jachères annuelles, localisées au nord du lieu-dit « les Trois Maisons » ;
- une bande de 15 mètres située en bordure du ruisseau de la Marsange. Ce secteur, encore cultivé en 2005, a été récemment délaissé, probablement dans le cadre de politiques d'amélioration de la qualité des eaux. Il est désormais occupé par une friche post-culturelle mésophile ;
- des espaces délaissés au sein de parcelles agricoles. Ces milieux, tous situés dans le secteur de la « Mare des Cossis », correspondent probablement à des zones inondées au printemps et ne faisant pas l'objet de pratiques culturales. En 2007, ils étaient occupés par une jeune friche post-culturelle hygrophile à mésohygrophile

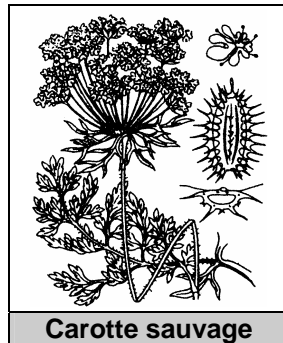
Les principaux groupes écologiques constitutifs des jachères et des friches post-culturelles sont :

- les espèces commensales des cultures :
 - à large amplitude écologique : le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), le Mouron des oiseaux (*Stellaria media*), le Laiteron maraîcher (*Sonchus oleraceus*)...

- préférentielles des cultures basophiles : le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), la Luzerne tachée (*Medicago arabica*)...
- préférentielles des cultures acidophiles : le Galinsoga velu (*Galinsoga quadriradiata*), la Ravenelle (*Raphanus raphanistrum*), la Matricaire camomille (*Matricaria recutita*) ou la Spargoute des champs (*Spergula arvensis*) ;
- les espèces des friches annuelles : l'Ail des vignes (*Allium vineale*), l'Erigéron du Canada (*Conyza canadensis*), le Crépis à tige capillaire (*Crepis capillaris*), le Stramoine (*Datura stramonium*), la Linaire couchée (*Linaria supina*)...
- les espèces des ourlets et des friches eutrophes : le Cerfeuil penché (*Chaerophyllum tenellum*), le Chéridoine (*Chelidonium majus*), le Gaillet croisette (*Cruciata laevipes*), le Géranium des Pyrénées (*Geranium pyrenaicum*), le Lamier blanc (*Lamium album*)...



Luzerne tachée



Carotte sauvage



Gnaphale des marais

Notons également la présence :

- en bordure du ruisseau de la Marsange :
 - d'espèces des friches vivaces mésophiles : l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la Carotte sauvage (*Daucus carotta*) ou le Picris fausse-vipérine (*Picris hieracioides*)
 - d'espèces prairiales à large amplitude écologique : le Céraiste commun (*Cerastium fontanum subsp. vulgare*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*)...
- dans le secteur de la « Mare des Cossis » :
 - d'espèces des friches pionnières hygrophiles à mésohygrophiles : l'Echinochloa pied-de-coq (*Echinochloa crus-gali*), le Gnaphale des marais (*Gnaphalium uliginosum*), le Plantain des marais (*Plantago major subsp. intermedia*), la Renouée à feuilles de Patience (*Polygonum lapathifolium*) le Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*), le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*)...
 - d'espèces des prairies hygrophiles à mésohygrophiles : le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia*)

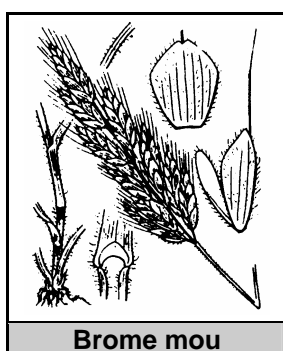
nummularia), la Patience crépue (*Rumex crispus*) ou la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*).

3.2.2.3 - La végétation prairiale des chemins, des bermes et des pelouses anthropiques

Cette unité de végétation apparaît de façon très régulière en bordure des routes et des chemins ruraux traversant le secteur expertisé. Ainsi, seules quelques voies de circulation, situés en zone urbaine, sont dépourvues de bermes routières. La végétation prairiale des chemins, des bermes et des pelouses anthropiques est également fréquente en lisière des boisements et en bordure de quelques cours d'eau dont le ruisseau de la Marsange. Elle a aussi été observée de façon plus localisée au sein d'une vaste clairière située en arrière d'espaces bâtis et au niveau du lieu-dit « la Bourbelle ». Signalons enfin que les pelouses anthropiques sont très régulières au sein des espaces artificialisés. Elles n'ont toutefois pas fait l'objet d'inventaires floristiques spécifiques et n'ont par conséquent pas été individualisées.

Le cortège floristique de ce groupement végétal est relativement diversifié. Il est toutefois principalement constitué :

- d'espèces prairiales à large amplitude écologique : l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*)...
- d'espèces prairiales des sols tassés ou piétinés : l'Orge queue-de-rat (*Hordeum murinum*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Ray-grass commun (*Lolium perenne*), le Plantain à larges feuilles (*Plantago major subsp. major*), la Matricaire discoïde (*Matricaria discoidea*)...
- d'espèces des friches vivaces mésophiles : la Carotte sauvage (*Daucus carotta*), la Linaire commune (*Linaria vulgaris*), la Mauve sauvage (*Malva sylvestris*) ou la Verveine officinale (*Verbena officinalis*)



3.2.2.4 - Les prairies pâturées

Les prairies pâturées occupent encore une place significative sur le site d'étude, même si elles se concentrent essentiellement autour de trois secteurs :

- le sud et le sud-est de la ferme du Bois Breton ;
- le sud et l'est de la ferme des Egrefins ;
- les abords de la ferme des Pigeonnières.

Notons également la présence plus ponctuelle de parcelles pâturées dans le secteur de la « Mare des Cossis », près du château d'eau de Neufmoutiers ou dans le secteur des « Trois Maisons ».

De façon générale, les pratiques agropastorales mises en œuvre sur le territoire communal sont relativement intensives et essentiellement basées sur un pâturage bovin et équin. Quelques parcelles sont toutefois exploitées de façon plus extensive. C'est notamment le cas dans le secteur des « Trois Maisons » et aux abords de la ferme des Pigeonnières. Signalons également la présence plus ponctuelle de parcelles pâturées par des moutons et de prairies pâturées au sein desquelles persistent des vergers clairsemés.

Le cortège floristique des prairies gérées de façon intensive est globalement peu diversifié et se compose principalement :

- d'espèces prairiales à large amplitude écologique : le Céraiste commun (*Cerastium fontanum subsp. vulgare*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*) ou l'Oseille des prés (*Rumex acetosa*) ;
- d'espèces des prairies sur sol tassé et piétinés : la Pâquerette (*Bellis perennis*), le Ray-grass commun (*Lolium perenne*), la Matricaire discoïde (*Matricaria discoidea*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), la Potentille des oies (*Potentilla anserina*)... ;
- d'espèces des ourlets et des friches eutrophes : la Berce des prés (*Heracleum sphondylium*), le Lamier blanc (*Lamium album*), la Mauve à feuilles rondes (*Malva neglecta*), le Picris fausse vipérine (*Picris echioides*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*)...

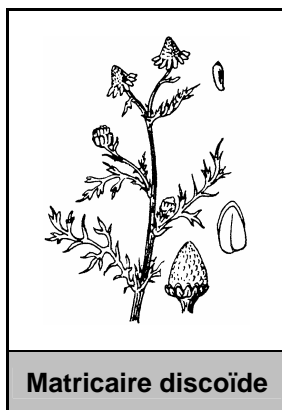
En revanche, dès que la pression de pâturage se réduit, le cortège floristique s'enrichit, selon les conditions d'humidité des sols :

- d'espèces ubiquistes des prairies mésophiles (le Brome mou, le Dactyle aggloméré, la Fétuque des prés, ...) ou mésohygrophiles (le Vulpin des prés, la Renoncule rampante, la Patience agglomérée, la Silène fleur-de-coucou...)

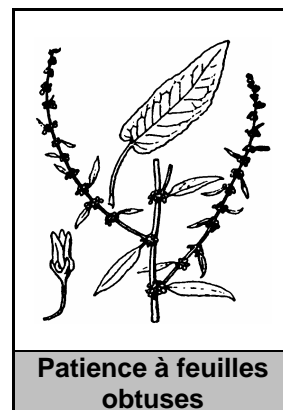
- d'espèces préférentielles des prairies pâturées mésophiles (la Crételle, la Porcelle enracinée, la Fléole des prés, la Brunelle) ou mésohygrophiles (l'Orge faux-seigle, le Jonc glauque, la Pulicaire dysentérique) ;
- voire d'espèces des pelouses ou des ourlets calcicoles : l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatorium*), la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*),



Pâturin commun



Matricaire discoïde



Patience à feuilles obtuses

3.2.2.5 - Les prairies de fauche

Contrairement aux prairies pâturées, les prairies de fauche ne persistent que localement et le plus souvent sur de très petites parcelles au sein du territoire expertisés. Elles n'ont ainsi été observées que sur trois secteurs ;

- aux abords du lieu-dit « les Trois Maisons » et au nord du château d'eau. Ce secteur rassemble la majeure partie des prairies de fauche mises en évidence sur le site d'étude. Notons qu'une partie d'entre elles se caractérisent par la persistance de vergers clairsemés
- à l'est du lieu-dit « les Abeillères » et en bordure de la RD96 ;
- aux abords du lieu-dit « la Bourbelle ».

Le cortège floristique de ces prairies, principalement mésophiles, est relativement diversifié et comprend :

- des espèces prairiales à large amplitude écologique : la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*) ou le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*)
- des espèces ubiquistes des prairies mésophiles : l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), la Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la Stellaire graminée (*Stellaria graminea*)...
- des espèces de prairies mésophiles fauchées : le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*)... ;

- des espèces des friches mésophiles : le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), le Panais commun (*Pastinaca sativa*), le Sénéçon jacobée (*Senecio jacobaea*) ou le Sénéçon à feuilles de Roquette (*Senecio erucifolius*).

Notons également la présence d'espèces des ourlets ou des pelouses calcicoles (la Brise intermédiaire, le Brome dressé, la Centaurée de Thuillier, le Gaillet jaune, la Gesse des prés, le Lin purgatif, le Polygala commun) au sein des prairies de fauche situées au sud du lieu-dit « les Trois Maisons »



Houlque laineuse



Grande Marguerite



Polygala commun

3.2.2.6 - Les friches herbacées mésophiles à mésohygrophiles

Les friches herbacées mésophiles à mésohygrophiles sont assez régulièrement réparties sur l'ensemble du territoire, même si elles apparaissent le plus souvent de façon assez ponctuelle. Elles correspondent généralement à des espaces herbacés maintenus sans gestion aux abords d'espaces bâtis (au niveau des lieux-dits « les Boutilliers » et « les Coutures »), de boisements (à proximité des lieux-dits « les Masures », « la Remise aux Perdreaux » et « les Neuf Arpents ») ou de milieux aquatiques (mares situées aux abords du lieu-dit « les petites Pigeonniers », ruisseau de la Marsange).

Le cortège floristique de ces friches est toutefois assez variable selon les conditions écologiques et permet de différencier trois principaux types de milieu :

- la friche prairiale mésophile, aux abords des zones bâties et des boisements ;
- la friche mésohygrophile eutrophe, autour des mares et en bordure du ruisseau de la Marsange ;
- la friche nitrophile qui apparaît ponctuellement près du château d'eau de Neufmoutiers.

Le cortège floristique de la friche prairiale mésophile est globalement bien diversifié et se compose

- d'espèces prairiales à large amplitude écologique : le Brome mou (*Bromus hordaceus*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), les Pâturins commun et des prés (*Poa trivialis et pratensis*)... ;
- d'espèces des friches vivaces mésophiles : l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), le Cirse commun (*Cirsium vulgare*), le Cirse des champs (*Cirsium*

arvense), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Mauve alcée (*Malva alcea*), le Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*)... ;

- d'espèces des friches rudérales pionnières : l'Asperge officinale (*Asparagus officinalis*), le Calamagrostis commun (*Calamagrostis epigejos*) ou le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ;
- voire d'espèces des ourlets ou des friches calcicoles : l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*), le Clinopode commun (*Clinopodium vulgare*) ou l'Inule conyze (*Inula conyza*).

La friche mésohygrophile eutrophe est également assez diversifiée et se caractérise par la coexistence :

- d'espèces des friches et des ourlets eutrophes à nitrophiles : le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), la Grande Bardane (*Arctium lappa*), l'Epilobe de Lamy (*Epilobium tetragonum subsp. lamyi*)... ;
- d'espèces des friches mésohygrophiles et des mégaphorbiaies : l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), la Scrophulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*), la Consoude officinale (*Symphytum officinale*) ou la Salicaire (*Lythrum salicaria*).

En revanche, la friche nitrophile présente une faible diversité floristique et un cortège principalement composé d'**espèces des friches et des ourlets nitrophiles et rudéraux** telles que la Grande Ortie (*Urtica dioica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*) ou la Lampsane commune (*Lapsana communis*).



3.2.3 - Les formations arbustives à arborescentes

3.2.3.1 - Les friches arbustives basses

Ce groupement de transition entre les espaces herbacés et les formations ligneuses n'apparaît que de façon très localisée sur le site d'étude et correspond soit à un faciès d'embroussaillement de milieux herbacés (aux abords des lieux-dits « la Mare des Joncs » ou « les Abeillères », soit à un faciès de dégradation de boisements (aux abords du lieu-dit « les Masselins »).

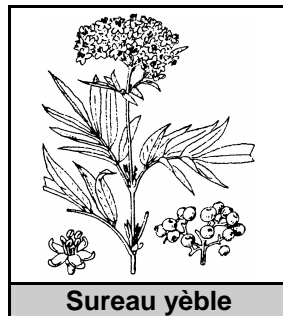
Ce type de végétation se caractérise par la présence d'une végétation arbustive dense et difficilement pénétrable. Son cortège floristique, peu diversifié, est dominé

par deux espèces ligneuses : les Ronces (*Rubus sp.*) et le Rosier des chiens (*Rosa gr. canina*). Notons toutefois la présence plus ponctuelle :

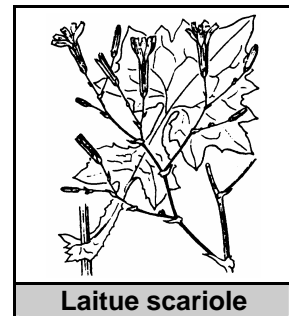
- de lianes nitrophiles telles que la Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) ou le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ;
- d'espèces arbustives nitrophiles à rudérales comme l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Sureau yèble (*Sambucus ebulus*) ou le Sureau noir (*Sambucus nigra*) ;
- de quelques espèces des friches herbacées eutrophes et rudérales : la Benoîte commune (*Geum urbanum*), la Laitue scariole (*Lactuca serriola*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).



Rosier des chiens



Sureau yèble



Laitue scariole

3.2.3.2 - Les fourrés et les bosquets

Les fourrés et les bosquets occupent une place relativement limitée sur l'ensemble du site expertisé et n'ont été observés que de façon très ponctuelle. Ils apparaissent toutefois de façon assez régulière au sein des espaces cultivés et des prairies pâturées de la moitié nord du territoire communal ou en bordure de la voie ferrée.

Ils correspondent globalement à deux grands types de milieux :

- des fourrés arbustifs rudéralisés, principalement localisés aux abords de la ligne à grande vitesse ;
- des bosquets arborescents présentant un caractère anthropique marqué. Ils ont notamment été observés au sein des espaces cultivés situés aux abords des lieux-dits « Les Boutilliers » et « la Mare aux Joncs » ou dans les prairies pâturées de la ferme des « Pigeonniers ».

Le cortège floristique des fourrés arbustifs est globalement peu diversifié et se compose principalement :

- d'arbustes à large amplitude écologique : le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), l'Aubépine à deux style (*Crataegus laevigata*) ou le Prunellier (*Prunus spinosa*) ;
- d'arbustes mésophiles comme le Noisetier (*Corylus avellana*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) ou le Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*) ;
- d'arbustes des boisements sur sols riches et nitrates : le Sureau noir (*Sambucus nigra*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Saule marsault (*Salix caprea*)...

Les bosquets sont, quant à eux, nettement dominés par :

- des espèces forestières à large amplitude écologique telles que le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Merisier (*Prunus avium*) ou le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ;
- des espèces des boisements pionniers à post-pionniers : le Peuplier tremble (*Populus tremula*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)...
- des espèces des boisements eutrophes et rudéralisés comme le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*).

Ils se caractérisent également dans la plupart des cas par l'absence de strate arbustive

La strate herbacée de ces deux formations ligneuses, défavorisée par les conditions d'ombrage, est, quant à elle, principalement constituée d'espèces forestières nitrophiles ou à large amplitude écologique comme le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), la Chélidoine (*Chelidonium majus*), le Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), la Benoîte urbaine (*Geum urbanum*) ou le Gléchome faux lierre (*Glechoma hederacea*).



3.2.3.3 - Les haies et les arbres isolés

Les haies et les arbres isolés n'apparaissent que très localement sur le site d'étude. Ces milieux à caractère anthropique n'ont en effet été observés qu'en périphérie de quelques prairies pâturées (abords de la ferme du Bois Breton ou de la ferme des Pigeonniers), aux abords d'espaces bâtis (près des lieux-dits « les Trois Maisons » et « les Lycéens ») ou localement en bordure de chemins ruraux (secteurs du « Champ Tortu », de la « Boulassière » et de la « Remise à Perdreux »).

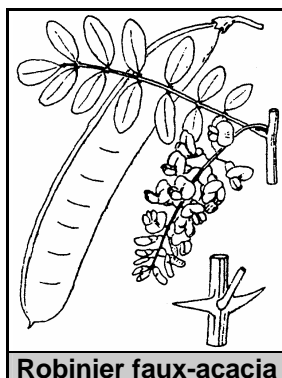
Leur cortège floristique, peu diversifié, se compose :

- **pour les arbres isolés**, de vieux sujets d'espèces présentant une assez large amplitude écologique comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou le Saule blanc (*Salix alba*) ;
- **pour les haies** d'espèces forestières à large amplitude écologique (Prunellier, Aubépine à un style, Chêne pédonculé, Frêne commun), d'espèces arbustives à arborescentes des boisements rudéralisés ou

eutrophes (Orme champêtre, Robinier faux-acacia, Saule marsault), voire, selon les conditions d'humidité du sol, d'espèces mésophiles (Troène commun, Fusain d'Europe, Nerprun purgatif...) ou mésohygrophiles à hygrophiles (Saule cendré, Saule blanc...).



Fusain d'Europe



Robinier faux-acacia



Prunellier

3.2.3.4 - Les boisements mésophiles à mésohygrophiles

Notons tout d'abord que l'essentiel des espaces boisés situés sur le territoire communal de Neufmoutiers-en-Brie n'ont pas été expertisés dans le cadre de cette étude. Ils ont toutefois fait l'objet d'inventaires antérieurs réalisés dans le cadre des activités du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou lors de la révision des ZNIEFF d'Ile-de-France.

Quelques espaces boisés ont néanmoins fait l'objet de relevés spécifiques lors des prospections de terrain de 2007. Il s'agit notamment de boisements isolés ou de quelques espaces boisés situés en lisière de la forêt de Crécy (notamment le bois des « Neufs Arpents », ou les boisements situés aux abords des habitations du lieu-dit « Les Masselins »).

Selon les données bibliographiques disponibles, la majeure partie des boisements de la commune de Neufmoutiers correspond à de la chênaie-charmaie mésotrophe, neutrocline à acidophile. Son cortège floristique se compose alors :

- d'espèces forestières à large amplitude écologique : le Charme (*Carpinus betulus*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), l'Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*), la Laïche des bois (*Carex sylvatica*) ou l'Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*) ;
- d'espèces forestières mésophiles : le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Noisetier (*Corylus avellana*), le Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*), le Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)... ;
- d'espèces forestières neutrophiles à basophiles : l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Gouet tacheté (*Arum maculatum*), le Brome rude (*Bromus ramosus*), le Millepertuis velu (*Hypericum hirsutum*), la Parisette (*Paris quadrifolia*)...
- d'espèces préférentielles des boisements acidocline à acidophile : le Châtaignier (*Castanea sativa*), le Muguet (*Convallaria majalis*), le Dryoptéris

écailleux (*Dryopteris affinis subsp. borerrii*), le Dryoptéris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*) ou la Houlque molle (*Holcus mollis*).

Notons également la présence plus ponctuelle de boisements hygrophiles de l'aulnaie-frênaie, se caractérisant par la présence d'espèces des boisements sur sol frais (le Groseiller rouge, la Fougère femelle, la Circée de Paris ou la Patience des bois) ou d'espèces forestières hygrophiles (l'Aulne glutineux, le Bouleau pubescent, la Viorne obier, la Bourdaine ou l'Ail des ours)

Les boisements expertisés en 2007 présentent, quant à eux, un fort degré de dégradation. Cela transparait notamment au travers la présence d'espèces des boisements rudéralisés (le Robinier faux-acacia, l'Erable sycomore, le Géranium herbe-à-Robert) ou d'espèces des boisements eutrophes sur sols nitrates (l'Orme champêtre, le Sureau noir, la Ronce bleuâtre, le Cerfeuil sauvage, le Brachypode des bois, la Chélidoine, le Gaillet gratteron, le Lierre terrestre, l'Epiaire des bois ou l'Ortie dioïque)



3.2.4 - Les plantations

3.2.4.1 - Les plantations de résineux

Les plantations de résineux sont marginales sur le territoire expertisé. Elles n'ont en effet été observées que sur trois petites parcelles situées aux abords du lieu-dit « les Trois Maisons » et à proximité du château d'eau de Neufmoutiers. Précisons toutefois que d'autres plantations de résineux ont été notées en Forêt de Crécy.

Sur le secteur d'étude, seules deux espèces ont été plantées : l'Epicéa commun (*Picea abies*) et le Pin noir (*Pinus nigra*). Le sous-bois des plantations, défavorisé par l'ombrage et la forte acidité du sol, est quasiment dépourvu de végétation et se compose essentiellement d'espèces herbacées nitrophiles ou à large amplitude écologique (Lampsrane commune, Gléchrone faux-lierre, Grande Ortie...).

3.2.4.2 - Les plantations de feuillus

Les plantations de feuillus ont principalement été observées en lisière de la forêt de Crécy et plus ponctuellement au sein d'un boisement isolé (près du lieu-dit « les Boutilliers »). Il s'agit dans la quasi-totalité des cas de plantations de Peupliers du

Canada (*Populus x canadensis*). Notons toutefois la présence ponctuelle d'une coupe de régénération à l'est du Bois des Plis qui a fait l'objet de plantations complémentaires d'essences arborescentes indigènes (Frêne commun, Chêne pédonculé, Merisier...).

Le sous-bois de ces plantations est assez variable selon l'âge des plants et l'intensité de l'entretien mis en œuvre. Ainsi, sous certaines peupleraies âgées, l'absence d'entretien a favorisé l'apparition en sous-bois d'une végétation arbustive dense assimilable aux fourrés arbustifs ou aux friches arbustives basses. Les jeunes peupleraies présentent, quant à elles, un sous-bois à dominante herbacée proche de la mégaphorbiaies et des friches herbacées mésohygrophiles. Enfin, la strate herbacée présente un cortège floristique proche de celui de la friche herbacée mésophile

3.2.4.3 - Les vergers

Les vergers mis en évidence sur le site d'étude restent relativement localisés et se concentrent essentiellement aux abords du lieu-dit « Les Trois Maisons ». Il s'agit le plus souvent de plantations anciennes d'arbres fruitiers. Ainsi, seule une parcelle récemment plantée a été mise en évidence sur le territoire expertisé (au sud du lieu-dit « les Trois Maisons »).

Les espèces plantées correspondent principalement à des Pommiers (*Malus domestica*). Notons toutefois la présence plus ponctuelle de Poiriers (*Pyrus communis*), de Noyers (*Juglans regia*) ou de Cerisiers (*Prunus cerasifera*).

La strate herbacée des vergers, gérée par fauche ou pâturage, correspond aux milieux prairiaux décrits précédemment.

4 - LA FAUNE

4.1 - RESULTATS DE L'ETUDE FAUNISTIQUE

79 espèces d'Oiseaux ont été recensées dont 72 nicheuses au sein du territoire communal, 2 aux environs et 5 sont migratrices ou erratiques.

Ont été également répertoriées 18 espèces de Mammifères (hors chauves-souris et micromammifères), 4 Amphibiens, 3 Reptiles, 11 Odonates, 16 Lépidoptères Rhopalocères et 9 Orthoptères.

Rappel : Trois secteurs ont été distingués pour cette étude :

Secteur A	Secteur des « Trois Maisons »
Secteur B	Secteur cultivé au nord du bourg
Secteur C	Ensemble de la commune

4.2 - PRESENTATION DES PEUPELEMENTS FAUNISTIQUES OBSERVES

4.2.1 - L'avifaune

4.2.1.1 - Les oiseaux nicheurs sur le site

Les inventaires ont permis de recenser **72 espèces nicheuses** sur le territoire communal (cf. annexe 3). Elles ont été réparties en fonction des habitats qu'elles fréquentent habituellement en période de nidification (cf. annexe 4). **Neuf groupes avifaunistiques ont été ainsi distingués. Il s'agit d'espèces :**

- des boisements et des bosquets
- des lisières boisées, des haies arborées à arbustives et des formations arbustives
- des vergers
- des friches prairiales et prairies de fauche
- des prairies pâturées
- des cultures et des jachères
- des mares et de la végétation hélophytique
- liées au ruisseau « la Marsange »
- liées aux bâtiments

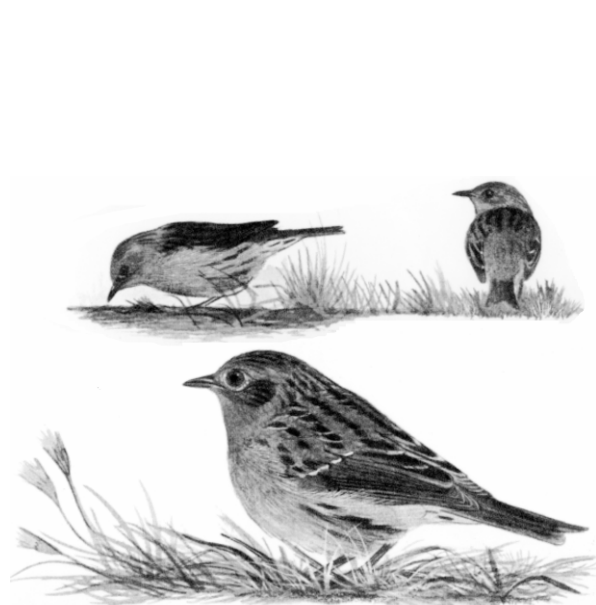
Certaines espèces peuvent appartenir à plusieurs groupes avifaunistiques.

4.2.1.1.1 Avifaune des boisements et des bosquets

Ces espèces sont liées au massif de Crécy mais aussi à d'autres bois et bosquets comme le Bois de la Plançonnière, les bosquets entourant certaines mares ou isolés dans les cultures. L'ensemble de ces bois et bosquets abrite un total de **28 espèces nicheuses**, soit 39 % du peuplement nicheur (qui s'élève à 72 espèces).

On rencontre des espèces :

- **ubiquistes** (communes à l'ensemble des boisements, indifféremment de leur structure ou de leur superficie) : Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire, Grive musicienne, Merle noir, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rouge-gorge familier, Troglodyte mignon...
- **préférentielles des boisements matures**, recherchant la présence de cavités (espèces cavernicoles) telles que l'Etourneau sansonnet, la Chouette hulotte, diverses mésanges, le Moineau friquet, les Pics épeiche et vert, la Sittelle torchepot... ou construisant leur nid dans les houppiers des arbres adultes telles que la Buse variable, la Bondrée apivore, la Corneille noire, l'Épervier d'Europe, le Faucon hobereau, le Geai des chênes, la Grive draine, le Hibou moyen-duc, le Lorient d'Europe...



Accenteur mouchet

Pic épeiche

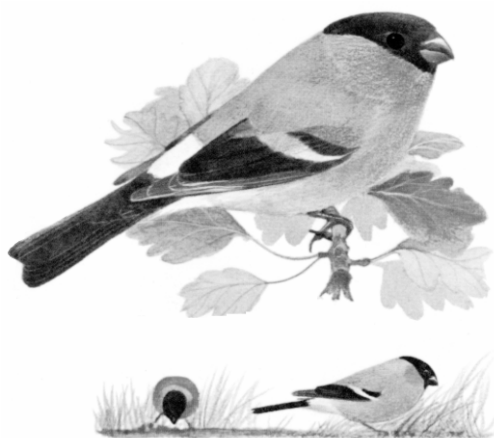
4.2.1.1.2 Avifaune des lisières boisées, des haies arborées à arbustives et des formations arbustives

Ces habitats ont été regroupés du fait de leur structure végétale assez proche (dominance de la végétation arbustive). D'assez nombreuses haies ont été conservées sur le territoire communal, notamment aux abords des fermes, séparant des prairies. Plusieurs boisements linaires sont aussi présents, par exemple le long de la Marsange. En divers secteurs, comme au lieu-dit « les Mares de Cossis », des friches arbustives sont en voie de développement.

36 espèces sont nicheuses au niveau des lisières et dans ces formations arborées à arbustives (50 % du peuplement avifaunistique). 17 d'entre elles nichent aussi dans les boisements (Accenteur, Grive musicienne, Pinson.....) : elles sont qualifiées d'ubiquistes des formations ligneuses.

Parmi les 19 espèces nicheuses préférentielles des lisières et formations arbustives, on peut distinguer :

- certaines qui se rencontrent à la fois en lisière de forêt, dans les haies et les friches arbustives : le Bouvreuil pivoine, le Chardonneret élégant, les Fauvettes des jardins et grisette, l'Hypolaïs polyglotte, la Linotte mélodieuse, le Rossignol philomèle, la Tourterelle des bois...
- quelques-unes qui sont liées aux friches arbustives ouvertes, où elles nichent à proximité du sol ou au sol : le Pipit des arbres, le Pouillot fitis et le Tarier pâle ;
- quelques-unes qui sont préférentielles des haies arborées ou des arbres adultes en position de lisière : le Grimpereau des jardins, le Faucon crécerelle, le Gros-bec casse-noyaux, la Mésange à longue queue ;
- deux qui sont préférentielles des haies arborées de faible hauteur : le Serin cini et le Verdier d'Europe ;
- 2 qui nichent au sol, à l'abri de la végétation dense : le Bruant jaune et le Faisan de Colchide.



Bouvreuil pivoine



Bruant jaune

4.2.1.1.3 Avifaune des vergers

Quelques petits vergers « traditionnels » existent sur la commune, souvent à proximité des habitations (secteur des « Trois Maisons », « les Egrefins », des « Boutilliers », des « Pigeonniers », « le Bois Breton », etc.).

21 espèces (29 % du peuplement avifaunistique) nichent dans ces vergers. La très grande majorité occupe également les lisières et les haies, telles que le Bouvreuil pivoine, le Chardonneret élégant, la Fauvette grisette. Quelques-unes, ubiquistes, nichent aussi dans les deux habitats précédemment évoqués. On notera qu'une seule est exclusive des vergers (absente des autres formations ligneuses), le

Moineau friquet, qui niche dans les cavités de vieux pommiers, et que l'on rencontre aussi dans les bâtiments des fermes.



Fauvette grisette	Moineau friquet
--------------------------	------------------------

4.2.1.1.4 Avifaune des friches prairiales et prairies de fauche

Ces formations prairiales non pâturées occupent au sein de la commune une superficie non négligeable, non seulement aux abords des fermes mais également en périphérie du bourg au sein du secteur B, par exemple.

Ces habitats, globalement en voie de raréfaction, abritent ensemble **11 espèces nicheuses** (15 % du peuplement avifaunistique), dont la plupart nichent à même le sol. Il s'agit de l'Alouette des champs, de la Bergeronnette printanière, du Bruant des roseaux, du Faisan de Colchide, des Perdrix grise et rouge, des Pipits des arbres et farlouse, de la Fauvette grisette et du Tarier pâtre (sur quelques buissons épars).

Le Pipit farlouse est le seul qui soit exclusif de ces formations prairiales « hautes ».



Bruant des roseaux	Pipit farlouse
---------------------------	-----------------------

Ces habitats sont par ailleurs prisés par un grand nombre d'espèces n'y nichant pas mais venant y rechercher leur nourriture (rapaces diurnes et nocturnes, passereaux...).

4.2.1.1.5 Avifaune liée aux prairies pâturées

Les prairies pâturées couvrent également de bonnes superficies aux alentours des fermes, destinées à l'élevage bovin ou aux chevaux. **Une seule espèce** a été rencontrée nicheuse dans des « refus » (végétation non pâturée) : l'Alouette des champs, ubiquiste des milieux prairiaux ou cultivés.

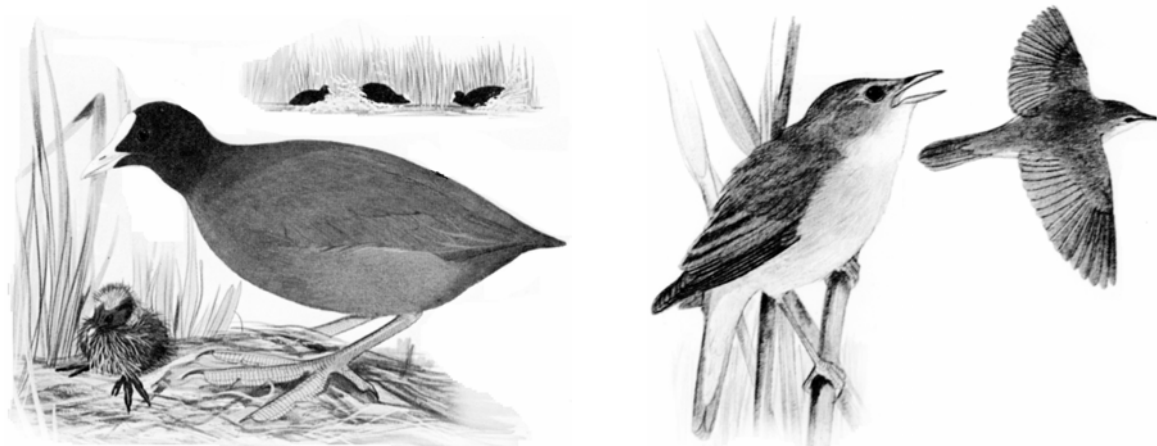
4.2.1.1.6 Avifaune des cultures et jachères

Les cultures, qui occupent la majeure partie des terrains ouverts inventoriés, et les jachères post-culturelles accueillent **8 espèces** (11 % du peuplement avifaunistique), également nicheuses dans les deux formations prairiales pré-décrites, telles que la Bergeronnette printanière, le Bruant proyer ou les deux espèces de perdrix.

4.2.1.1.7 Avifaune des mares et végétation héliophytique

Le nombre de mares présentes sur la commune est assez important, peut-être de l'ordre d'une cinquantaine. Plus d'une quinzaine ont été visitées, de caractéristiques et d'usage divers (boisées et fermées, bien ensoleillées et pourvues d'hélophytes et hydrophytes... ; mares abreuvoirs, mares d'ornement ou pour la pêche, mares pour l'irrigation des cultures...).

Elles abritent **5 espèces nicheuses** (7 % du peuplement avifaunistique) qui construisent leur nid dans la végétation héliophytique, au ras de l'eau sur des amas de végétaux (Canard colvert, Foulque macroule, Grèbe castagneux, Poule d'eau) ou entrelacé dans les roseaux (Rousserolle effarvatte).



Foulque macroule

Rousserolle effarvatte

Notons que le Martin-pêcheur d'Europe fréquente certaines mares en recherche alimentaire, et qu'elles servent d'abreuvoirs pour les oiseaux locaux.

4.2.1.1.8 Avifaune liée au ruisseau « la Marsange »

La Marsange, formée par divers rus et fossés, traverse la commune d'est en ouest, notamment en bordure sud du secteur des « Trois Maisons ». Son cours est majoritairement ombragé, et ses berges assez encaissées. Le ruisseau abrite de ce fait peu de végétation aquatique.

3 espèces s'y reproduisent (4 % du peuplement avifaunistique) : le Canard colvert et la Poule d'eau (nicheurs aussi dans les mares) et le Martin-pêcheur, qui en est exclusif, probablement localisé dans des tronçons à berges abruptes dans lesquelles il creuse une galerie de nidification.

4.2.1.1.9 Avifaune liée aux bâtiments

Les bâtiments des fermes, de la maison de santé et du bourg abritent **13 espèces** nicheuses (18 % du peuplement avifaunistique).

On rencontre :

- la Chevêche d'Athéna qui est localisée dans deux fermes (« les Pigeonniers », « les Egrefins ») ;
- la Chouette effraie (fermes et maison de santé) ;
- la Bergeronnette grise, l'Étourneau sansonnet, les Hirondelles de fenêtre et rustique, le Moineau domestique, le Pigeon « biset », le Rougequeue noir et la Tourterelle turque (dans toutes les fermes et le bourg) ;
- le Martinet noir (église) ;
- le Moineau friquet (au minimum dans les trois principales fermes) ;
- le Rougequeue à front blanc, localisé au centre équestre des Etisses.



Bergeronnette grise

Rougequeue noir

Les chouettes chassent régulièrement dans les milieux prairiaux proches des fermes.

4.2.1.2 - Les oiseaux nicheurs aux alentours de la commune

Lors des prospections, **2 espèces nicheuses** aux alentours de la commune ont été recensées. Il s'agit du Corbeau freux, nicheur en colonies (« corbeautières ») dans des boisements et du Choucas des tours, qui niche dans des bâtiments généralement élevés. Cette liste est partielle et se limite aux seules espèces observées lors des prospections.

4.2.1.3 - Les oiseaux migrateurs et/ou erratiques

5 espèces arborant ce statut ont été répertoriées sur le territoire communal. 4 ont été observées lors des prospections et une cinquième nous a été indiquée par Philippe ROY (ASMSN).

Il s'agit du Héron cendré (jusqu'à 4 ind. en recherche alimentaire dans les prairies récemment fauchées, dans les mares, la Marsange...), du Goéland leucopnée (simple survol), du Vanneau huppé (1 ind. en recherche alimentaire dans des cultures), de la Huppe fasciée (observée en halte migratoire, ASMSN) et du Râle des genêts.

Concernant ce dernier, on retiendra le stationnement exceptionnel en halte migratoire et la tentative de nidification infructueuse (mâle chanteur) dans la friche herbacée située en bordure nord du bourg. Cette espèce, nichant habituellement dans les prairies de fauche humides des vallées alluviales, est rarissime en Île-de-France et menacée sur les plans mondial, européen et national.



Râle des genêts

cliché M. Cambrony - Ecosphère

Cette liste demeure partielle, d'autres espèces migratrices (passereaux, rapaces...) fréquentent certainement le territoire communal du fait des habitats attractifs que l'on y rencontre (massif forestier, prairies, mares...).

4.2.2 - Les mammifères

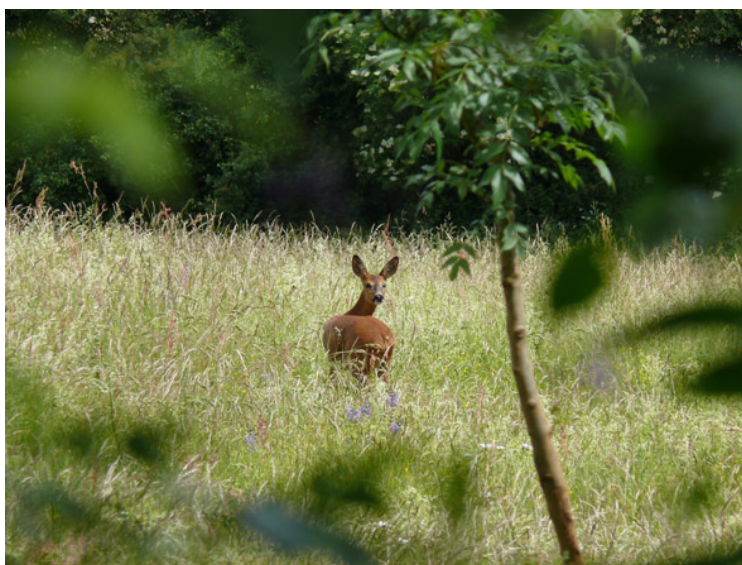
Les différentes prospections et les compléments apportés par l'enquête, notamment menée auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77) ont permis de dresser une liste partielle des Mammifères utilisant le site : **19 espèces ont été inventoriées** (cf. annexe 5).

On rencontre :

- **Le Hérisson d'Europe et la Taupe d'Europe (Insectivores)** : ils fréquentent surtout les formations herbacées autres que les cultures, et sont présents un peu partout sur la commune (présence de taupinières, hérissons écrasés sur les routes...).
- **Les Rongeurs, 3 espèces :**
 - **l'Ecureuil roux** : il a été observé le long de la route, à hauteur du « Bois de la Mare Bazin » ; sa présence en forêt doit être généralisée ;
 - **le Ragondin et le Surmulot** : le Ragondin n'est apparemment présent que dans une mare (« Fauvinet ») ; le Surmulot a été observé dans la mare située à l'est de la ferme de Bellevue, mais doit être présent ailleurs (autres mares, fermes...).
- **Le Lapin de garenne et le Lièvre commun (Lagomorphes)** : tous deux sont présents en assez faible densité, le Lièvre notamment.
- **Les Carnivores, 7 espèces :**
 - **la Belette et la Fouine** : leur présence est connue sur la commune (info FDC 77 et témoignages de particuliers), elles fréquentent les abords des fermes, les lisières boisées, les milieux prairiaux...
 - **le Blaireau** : il est présent en assez forte densité (info FDC 77), ses terriers sont généralement situés dans des boisements, non loin des lisières ; il recherche sa nourriture notamment dans les prairies ;
 - **l'Hermine et la Martre** : leur présence est établie (info FDC 77) ; elles fréquentent les milieux forestiers et leurs lisières. L'Hermine reste relativement rare alors que la Martre possède localement une bonne population ;
 - **le Putois d'Europe** : il fréquente la commune (info FDC 77), sans que son abondance soit connue. Il parcourt divers types de milieux pour sa recherche alimentaire (zones humides forestières, lisières, mares et prairies...) ;
 - **le Renard roux** : des indices de présence (fèces) ont été découverts en plusieurs points du site, et un adulte a été observé dans les prairies des Egrefins ;

- **Les Artiodactyles, 4 espèces :**

- **le Chevreuil et le Sanglier :** tous deux sont présents en bonne densité, notamment le Chevreuil avec une population d'environ 20 ind. / 100 ha (info FDC 77), au niveau des parties forestières et des milieux prairiaux et cultivés se trouvant en lisière. Le Chevreuil a été observé à maintes reprises, lors des prospections crépusculaires. De nombreuses empreintes de sanglier ont été observées un peu partout, notamment en lisières de boisements ;
- **le Cerf élaphe et le Daim :** les individus de ces deux espèces sont apparemment issus d'enclos cynégétiques (info FDC 77) et ne fréquentent pas régulièrement le territoire communal.



Chevreuil

cliché L. Spanneut - Ecosphère

- **Les Chiroptères : 1 espèce :** dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la biodiversité de Seine-et-Marne, le CORIF a été missionné par le Conseil Général pour effectuer des relevés chiroptérologiques à l'aide de détecteurs d'ultrasons, analysés par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Quelques résultats concernant le secteur d'étude nous ont été fournis par messieurs Renault (CG-77), Barth (CORIF) et Kerbirou (CRBPO). Une espèce a été identifiée de manière formelle : la Pipistrelle commune.

Concernant les chiroptères (chauves-souris), nous avons probablement observé 3 espèces différentes au crépuscule et de nuit, sans l'utilisation d'un détecteur d'ultrasons, c'est pourquoi nous ne faisons que les indiquer de manière informelle. Il s'agit probablement de la Pipistrelle commune (observée en nombre et confirmée ci-dessus), de la Noctule commune (2 ind. observés survolant la lisière de la forêt de Crécy) et possiblement du Vespertilion de Daubenton au niveau de la mare prairiale située au nord-ouest de la ferme des Pigeonnières.

Les Micromammifères (mulots, campagnols, musaraignes) n'ont pas fait l'objet de recherches particulières. Cependant, diverses espèces de campagnols (agreste, des champs, roussâtre...), de musaraignes (couronnée, pygmée...), le Mulot sylvestre,

ainsi que possiblement le Loir et le Lérot dans les bâtiments de fermes, sont certainement présents sur le territoire communal.

4.2.3 - Les amphibiens

4 espèces ont été recensées dans les mares de la commune. Cet inventaire demeure partiel : diverses espèces vernales n'ont pu être recensées (début de l'étude en mai) et les mares forestières ou encloses en domaines privés, non concernées par le projet de révision du PLU, n'ont pas fait l'objet de recherches visuelles mais dans la mesure des possibilités, d'écoutes nocturnes. Une quinzaine de mares ont ainsi été prospectées de jour et de nuit.

Ces 4 espèces sont :

- **le Crapaud commun** : deux mares au minimum servent de sites de ponte pour la population forestière : la mare prairiale proche de Bois Breton et celle forestière de Fauvinet ; on nous a aussi signalé que les zones humides forestières du Bois de la Mare Bazine étaient utilisées ;
- **la Grenouille agile et le triton palmé** : les deux mares précitées sont également utilisées par ces espèces en tant que sites de ponte ;
- **la Grenouille verte** : elle est présente dans toutes les mares prospectées, avec parfois d'importantes populations.



Crapaud commun

cliché S. Barande - Ecosphère

Lors des prospections nocturnes, la technique de la repasse (diffusion du chant nuptial) a été employée pour rechercher trois espèces éventuellement présentes dans ce secteur de la Brie : la Rainette verte (ou arboricole), le Crapaud calamite et l'Alyte accoucheur. Ces recherches se sont avérées vaines. Parmi les espèces potentiellement présentes que nous n'avons pas découvertes dans les mares prospectées, on peut citer la Grenouille rousse, la Salamandre tachetée, les Triton alpestre et ponctué, voire le Triton crêté. Signalons cependant que nous n'avons pu obtenir d'informations quant à leur présence formelle en forêt de Crécy, notamment.

4.2.4 - Les Reptiles

3 espèces ont été inventoriées, soit par observation directe soit par renseignements obtenus auprès de particuliers. Ce sont :

- **la Couleuvre à collier** : un adulte a été observé sur la berge de la mare située au nord des Pigeonniers ; elle nous a été signalée près de la ferme des Egrefins ;
- **le Lézard des murailles** : il a été observé en 6 à 7 stations en dehors du bourg, mais doit être présent en davantage de points ;
- **l'Orvet fragile** : un adulte a été observé au lieu-dit « les Masures », en période d'insolation, le long du talus et il nous a été signalé près de la ferme des Egrefins.



Lézard des murailles

Cliché L. Spanneut - Ecosphère

Aucun particulier interrogé à ce propos ne nous a signalé l'observation de la Vipère aspic. La Tortue à oreillons rouges (ou de Floride) n'a apparemment pas été introduite au niveau des mares visitées. Parmi les espèces potentiellement présentes, on peut citer le Lézard agile (ou des souches), le lézard vivipare, et peut-être la Coronelle lisse.

4.2.5 - Les Odonates (libellules)

Les prospections ont permis d'identifier **11 espèces** d'Odonates au niveau des mares, ponctuellement le long de la Marsange, et dans les milieux terrestres avoisinants (cf. annexe 5) : 5 Zygoptères (espèces à l'abdomen frêle) et 6 Anisoptères (espèces plus robustes).

L'ensemble de ces espèces se reproduit au contact des mares. 9 d'entre elles sont plus ou moins des ubiquistes des milieux aquatiques, capables de peupler différents biotopes allant des collections d'eau de petite superficie aux vastes gravières, en passant par les berges des grands fleuves, les ruisseaux, les canaux... Citons notamment l'Agrion à larges pattes (*Plactynemis pennipes*), l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*), l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*), l'Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*), l'Anax empereur (*Anax imperator*), la Libellule déprimée (*Libellula depressa*), l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*), le Sympétrum fascié (*Sympetrum striolatum*)...

2 espèces possèdent une écologie un peu moins large :

- le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*), principalement présent le long de la Marsange, car il est préférentiel des eaux courantes ;
- la Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), localisée à quelques mares (Bois de la Plançonnière, ferme des Pigeonnière, Est de Bellevue) où elle rencontre des parties ombragées et riches en végétation aquatique, habitats qu'elle affectionne.



Sympétrum fascié (accouplement)

Cliché T. Bousquet - Ecosphère

D'autres espèces restent potentielles au niveau des mares telles que le Leste vert (*Chalcolestes viridis*), l'Aeschne mixte (*Aeshna mixta*) ou le Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*). La Marsange, majoritairement encaissée et ombragée, ne semble pas favorable pour les Odonates.

4.2.6 - Les Lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes)

L'ensemble des inventaires réalisés a permis de répertorier **16 espèces** de papillons diurnes (cf. annexe 5). Ils appartiennent à 3 familles différentes.

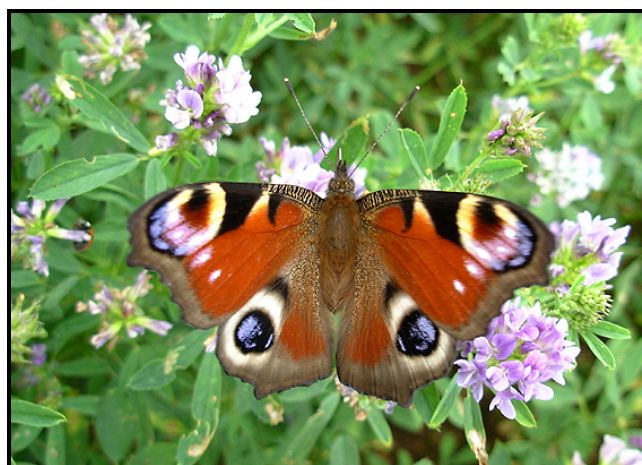
On rencontre :

- **Lycénidés** (3 espèces) : l'Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*), ubiquiste ; le Collier-de-Corail (*Aricia agestis*) et l'Argus bleu (*Polyommatus icarus*), présents dans les friches, les prairies... ; ils sont liés aux petites Légumineuses ;
- **Nymphalidés** (8 espèces) : le Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), et le Tircis (*Pararge aegeria tircis*) pondent sur les Graminées ; la Carte géographique (*Araschnia levana*), le Paon du jour (*Inachis io*), la Petite Tortue (*Aglais urticae*), le Robert-le-Diable (*Polygonia c-album*) et le Vulcain (*Vanessa atalanta*) sont liés aux orties ; le Petit Sylvain, lié aux chèvrefeuilles et aux boisements ;
- **Piéridés** (5 espèces) : l'Aurore (*Anthocharis cardamines*), la Piéride du chou (*Pieris brassicae*), la Piéride de la rave (*Pieris rapae*) et la Piéride du navet (*Pieris napi*) sont ubiquistes et pondent sur les crucifères, le Citron (*Gonepteryx rhamni*) fréquente les friches arbustives et se développe sur le Nerprun purgatif.



Argus bleu (*Polyommatus icarus*)

Cliché V. Carrère - Ecosphère



Paon du jour (*Inachis io*)

Cliché L. Spanneut - Ecosphère

Sur le site, les papillons ont été principalement observés sur les friches et les jachères de la partie sud, et secondairement en partie nord dans les bandes herbacées jouxtant le boisement.

Considérons cette liste comme partielle ; ceci est dû notamment aux conditions atmosphériques, fraîches et humides, particulièrement défavorables aux papillons diurnes. Parmi les espèces potentielles, citons par exemple l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*), le Myrtil (*Maniola jurtina*) ou la Belle-Dame (*Vanessa cardui*), fréquents dans les milieux prairiaux et les friches.

4.2.7 - Les Orthoptères (criquets, sauterelles, grillons...)

Les relevés conduisent à établir une liste partielle des espèces présentes sur la commune. Ils ont été effectués en début de saison estivale, époque à laquelle se développent les populations mais par conditions météorologiques défavorables (pluies).

9 espèces, réparties en 4 familles, ont été répertoriées dans les formations herbacées (cf. annexe 5). On rencontre :

- 5 espèces ubiquistes des formations herbacées : le Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*), le Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*), le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*), le Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*) et la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*), présents en de nombreux secteurs ;
- une espèce liée aux habitats peu végétalisés et thermophiles : le Grillon bordelais (*Tartarogryllus bordigalensis*), très localisé sur le site ;
- le Grillon champêtre (*Gryllus campestris*) et la Decticelle bariolée (*Metrioptera roeseli*), présents localement dans les friches prairiales, les bordures des jachères, les bernes des chemins ruraux ;
- la Decticelle cendrée (*Pholydoptera griseoptera*), peuplant les lisières boisées et le pied des haies arbustives et arborées.



Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*)

Cliché V. Leloup - Ecosphère

5 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

5.1 - ENJEUX FLORISTIQUES ET PHYTO-ÉCOLOGIQUES

5.1.1 - Diversité et valeur floristique globale

Le tableau suivant présente les statistiques par classe de rareté de l'ensemble des espèces recensées sur le territoire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie.

Statut régional des espèces végétales spontanées recensées	Espèces observées en 2007			Données bibliographiques	Total	% d'espèces végétales par statut	59 espèces végétales remarquables ou peu fréquentes soit 19,7 % du total
	Zone A : secteur des Trois Maisons	Zone B : secteur cultivé au nord du bourg	Ensemble du territoire expertisé				
Non revues récemment (y compris PN, PR, SNA)	0	0	0	0	0	0,0%	
Protégées nationalement et régionalement (incl. adventices, naturalisées)	0	0	0	5	5	1,3%	
très rares	0	0	0	0	0	0,0%	
rares	0	0	1	5	5	1,3%	
assez rares	0	0	7	4	10	2,5%	
assez communes	2	1	24	20	39	9,9%	
communes	20	17	81	49	99	25,1%	
très communes	86	62	187	152	200	50,8%	
subspontanées, naturalisées, adventices	3	0	14	9	18	4,6%	
plantées, cultivées	3	3	17	0	17	4,3%	
indéterminées	0	0	1	1	1	0,3%	
Nombre total de taxons :	114	83	332	245	394	100%	
dont espèces déterminantes de ZNIEFF	0	0	0	8	8	2,0%	

Répartition des espèces végétales par classe de rareté

Au total, on a recensé 394 espèces vasculaires indigènes sur les environs 1500 vues récemment en région Ile-de-France soit 26 %. Il s'agit d'une **diversité floristique tout à fait significative**, compte tenu de l'importance des surfaces occupées par les cultures, les boisements et, dans une moindre mesure, les espaces urbanisés. Cette situation s'explique par la **relative diversité des milieux présents sur l'ensemble du territoire communal** (prairies de fauche, prairies pâturées, friches, milieux aquatiques, boisements divers...).

Les espèces remarquables sont celles dont la fréquence dans la région administrative Ile-de-France est faible à assez faible. Autrement dit, on considère comme dignes d'intérêt toutes les espèces très rares, rares, assez rares ou assez communes. En l'occurrence, ont été recensées sur l'ensemble du territoire communal **5 espèces protégées et déterminantes de ZNIEFF au niveau régional** (Laîche

allongée, Lobélie brûlante, Polystic à aiguillons, Utriculaire citrine, Wahlenbergie à feuilles de lierre), **3 espèces rares et déterminantes de ZNIEFF** (Centenille, Dryopteris écaillé, Spergulaire des moissons), **2 rares** (Polypode intermédiaire, Potamot capillaire), **10 espèces assez rares** et **39 assez communes**. **Au total, 59 espèces végétales peu fréquentes** (soit 19,7% des espèces indigènes recensées) **ont été observées**, ce qui confère au territoire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie une **valeur floristique tout à fait significative**.

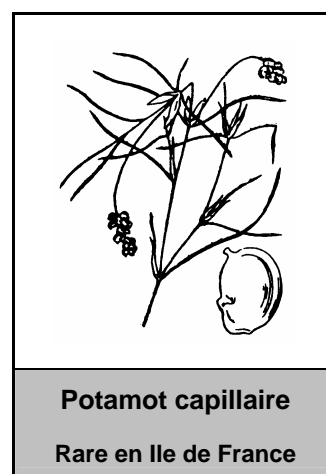
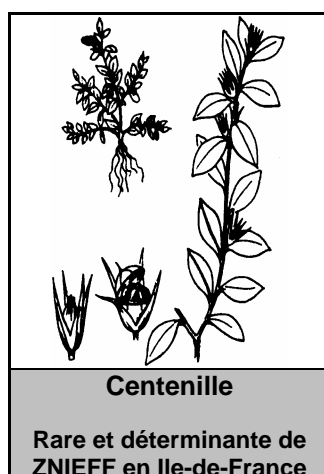
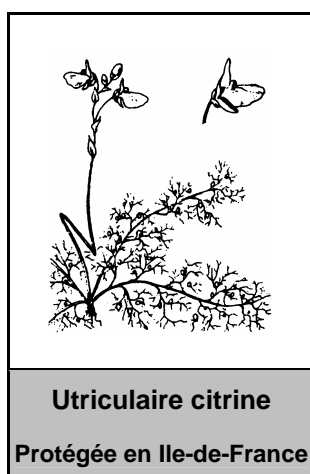
La carte 3 localise les espèces les plus remarquables (à partie de Assez Rares), observées en 2007.

5 espèces protégées et déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France :

- **la Laïche allongée.** Cette espèce, très rare en Ile-de-France, a été observée en 2001 au sein de boisements situés au nord du lieu-dit « les Gourdeaux ». Elle présente son optimum écologique dans les roselières tourbeuses mais se maintient également dans les éclaircies des taillis hygrophiles. Cette Laïche, assez commune dans le nord et le nord-est de la France, n'a été que ponctuellement observée en Ile-de-France, principalement en forêt de Rambouillet ;
- **la Lobélie brûlante.** Cette espèce, assez rare en Ile-de-France, a été observée en 1995 à proximité du lieu-dit « la petite Fortelle » mais n'a toutefois pas été revue depuis. C'est une espèce atlantique, présente dans l'ouest de la France de la vallée de la Seine jusqu'aux Pyrénées, l'Ile-de-France constituant l'extrémité nord-est de son aire de répartition. Elle est principalement associée aux landes humides et présente l'essentiel de ses populations en forêt de Rambouillet. Elle se maintient également en forêt de Sénart, en forêt Notre-Dame et dans le massif forestier d'Armainvilliers et de Ferrières ;
- **le Polystic à aiguillons.** Cette fougère, assez rare en Ile de France, est présente sur l'ensemble du territoire régional même si elle est moins répandue dans le sud de la région parisienne. Observée en 1991 dans le bois des Neuf Arpents, elle n'a toutefois pas été revue depuis mais pourrait néanmoins être encore présente sur le territoire de Neufmoutiers-en-Brie. Recherchant l'humidité et la fraîcheur, elle apparaît de préférence en moyenne montagne mais persiste aussi dans les vallons encaissés en plaine ;
- **l'Utriculaire citrine.** Cette espèce, assez rare en Ile-de-France, présente l'essentiel de ses populations dans les massifs forestiers du Val-de-Marne et de la Brie boisée. Elle est toutefois également présente en forêts de Rambouillet et de Fontainebleau. Observée en 1998 dans une mare forestière au sud du lieu-dit « les Gourdeaux », cette espèce carnivore apprécie tout particulièrement les eaux stagnantes oligotrophes ;
- **la Wahlenbergie à feuilles de lierre.** Cette espèce, rare en Ile-de-France, présente l'essentiel de ses populations en forêt de Rambouillet et atteint sa limite orientale en forêt de Ferrières et d'Armainvilliers. Observée en 1995 à proximité du lieu-dit « la petite Fortelle » elle n'a pas été revue depuis.

5 espèces rares, dont les 3 premières déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France :

- **la Centenille.** Cette espèce pionnière des argiles humides acides a été observée en 2005 dans le bois du Ménillet. Restant assez bien répartie sur l'ensemble de la région Ile-de-France, elle connaît toutefois une forte régression de ses populations suite à la disparition des habitats auxquels elle est associée ;
- **le Dryopteris écaillé.** Cette fougère, associée aux boisements acidophiles de la chênaie et de la chênaie-charmaie, a été observée en 2005 dans le bois du Ménillet. Bien répartie en Ile-de-France, elle apparaît dans la quasi-totalité des grands ensembles forestiers franciliens dont le massif de Ferrières-Armainvilliers ;
- **la Spergulaire des moissons.** Cette espèce commensales des moissons sur sol sableux a été signalée au début du XXème siècle (avant 1922) sur le territoire de la commune de Neufmoutiers. Elle n'a toutefois pas été revue depuis. Autrefois assez bien répartie en Ile-de-France, elle est aujourd'hui en forte régression et concentre l'essentiel de ses populations dans le sud seine-et-marnais.
- **le Polypode intermédiaire.** Cette espèce des boisements et des parois acidophiles reste assez bien répartie en Ile de France et dans la Brie boisée. Elle a été observée en 2005 au sein du bois des « Brindelles » ;
- **le Potamot capillaire.** Cette espèce pionnière des herbiers aquatiques concentre l'essentiel de ses populations franciliennes dans le sud de la région. Elle est également présent de façon ponctuelle dans le Val d'Oise et dans la Brie boisée. Observée en 2001 dans une mare forestière située au nord du lieu-dit « les Gourdeaux », elle a été revue en 2007 dans une autre mare forestière située au nord du lieu-dit « le Bois Breton » et dans une mare prairiale localisée à l'ouest des « Abeillères »



CARTE N°3a : LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES
(observées en 2007)

ESPÈCES VÉGÉTALES

Espèce végétale assez rare

Pt *Potamogeton trichoides* (Potamot capillaire)

Espèces végétales assez rares

Al *Alisma lanceolatum* (Plantain d'eau à feuilles lancéolées)

Ch *Callitriche hamulata* (Callitriche à crochets)

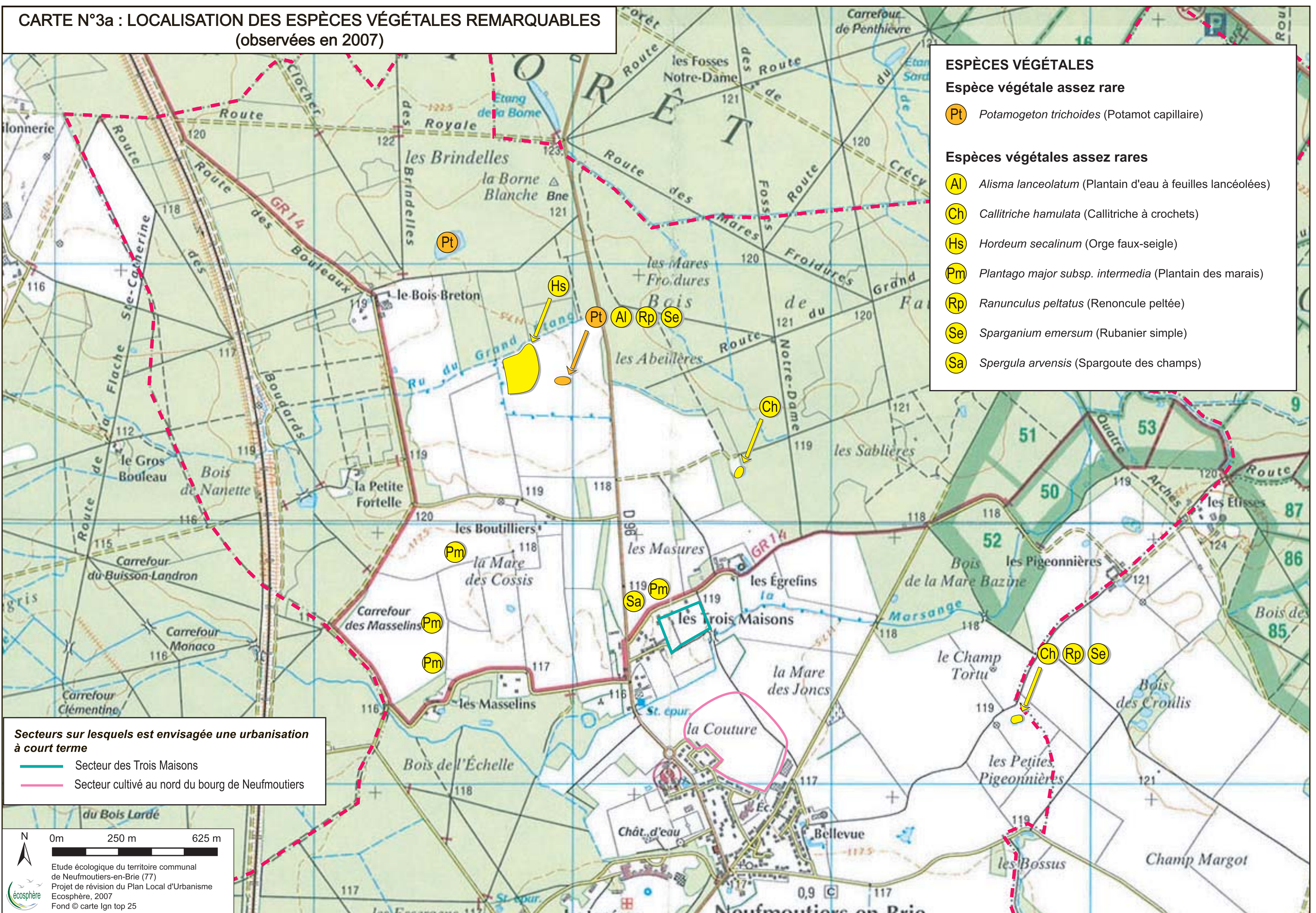
Hs *Hordeum secalinum* (Orge faux-seigle)

Pm *Plantago major subsp. intermedia* (Plantain des marais)

Rp *Ranunculus peltatus* (Renoncule peltée)

Se *Sparganium emersum* (Rubanier simple)

Sa *Spergula arvensis* (Spargoute des champs)



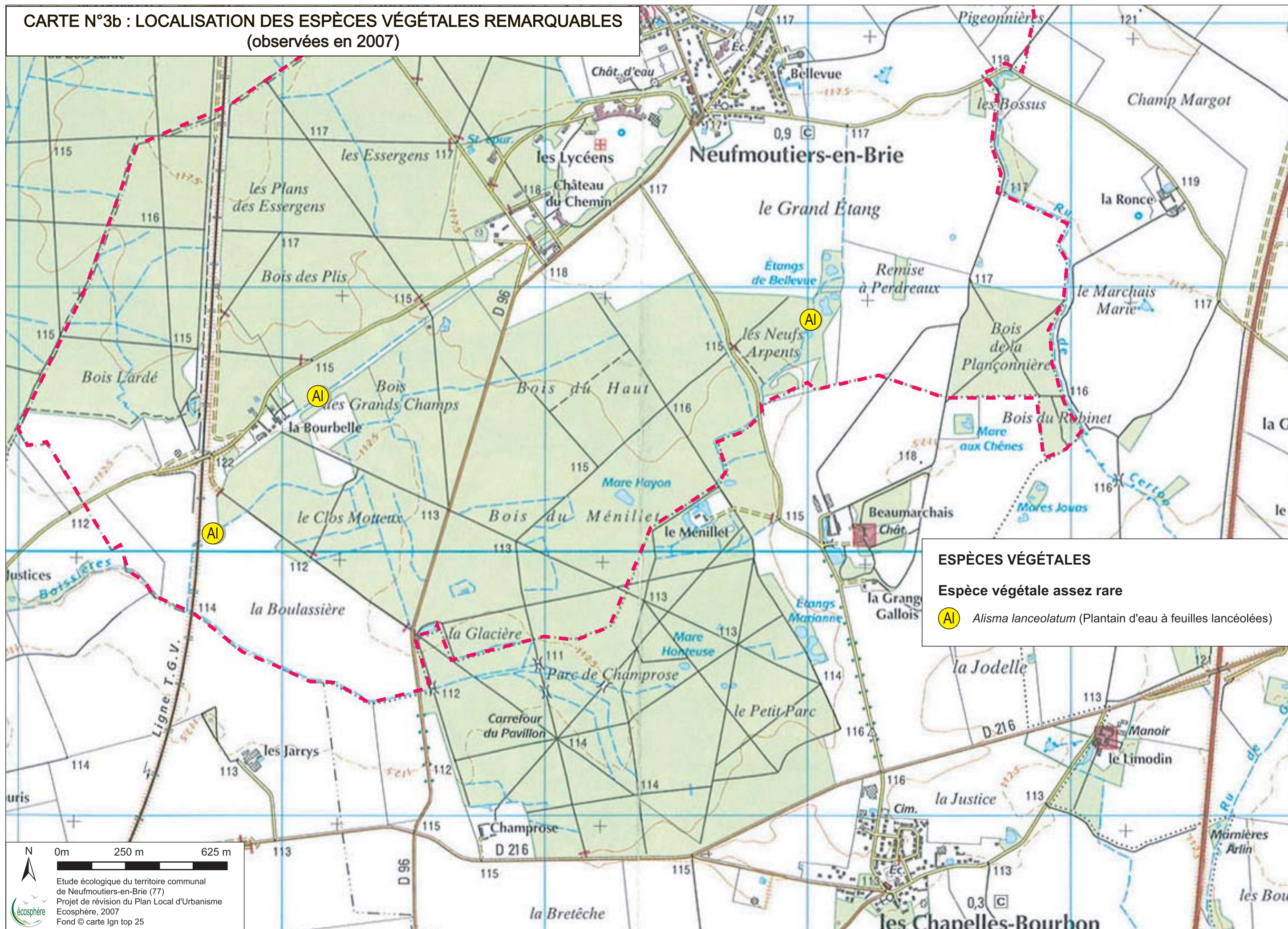
Secteurs sur lesquels est envisagée une urbanisation à court terme

- Secteur des Trois Maisons
- Secteur cultivé au nord du bourg de Neufmoutiers

0m 250 m 625 m

Etude écologique du territoire communal de Neufmoutiers-en-Brie (77)
Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
Ecosphère, 2007
Fond © carte Ign top 25

CARTE N°3b : LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES
(observées en 2007)



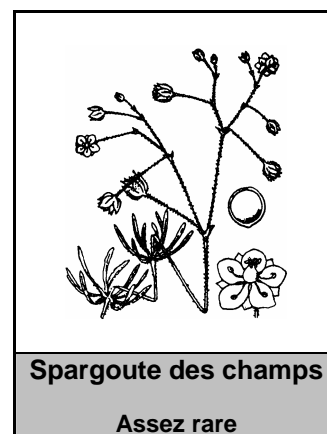
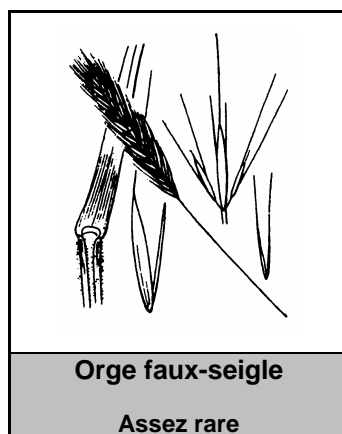
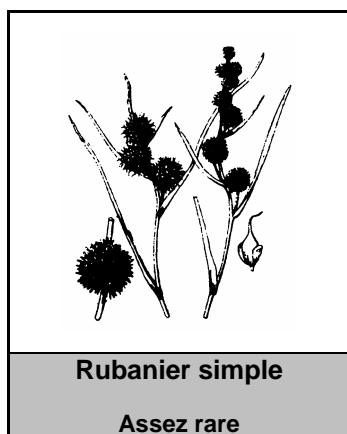
ESPÈCES VÉGÉTALES

Espèce végétale assez rare

AI *Alisma lanceolatum* (Plantain d'eau à feuilles lancéolées)

Les 10 espèces assez rares sont :

- **le Callitriche à crochet, la Renoncule peltée et le Rubanier simple.** Ces trois espèces, toutes recensées en 2007, sont des hydrophytes vivaces des eaux peu profondes stagnantes. Elles ont principalement été observées au sein de mares prairiales ou de mares isolées dans des cultures ;
- **le Plantain d'eau à feuilles lancéolées, le Plantain des marais.** Ces deux espèces pionnières des vases exondées ont été mises en évidence en 2007. La première se localise en bordure d'une mare prairiale. La seconde apparaît de façon assez régulière au sein de friches post-culturelles humides, voire au niveau d'espaces cultivés régulièrement inondés ;
- **la Glycérie dentée et le Myosotis cespiteux.** Ces deux espèces assez rares ont été observées en 2005 en bordure de deux mares forestières. La première, associée aux roselières flottantes, a été recensée à proximité du lieu-dit « les Brindelles ». La seconde qui apparaît préférentiellement au sein de prairies longuement inondées a été notée à proximité du lieu-dit « les Gourdeaux » ;
- **l'Orge faux-seigle.** Cette espèce des prairies humides pâturées a été recensée en 2007 au sein d'une prairie située au sud du ru du Grand Etang ;
- **la Radiole faux-lin.** Cette espèce pionnière des argiles humides acides a été observée en 2005 dans le bois du Ménillet, en compagnie de la Centenille ;
- **la Spargoute des champs.** Cette espèce commensale des cultures acidophiles a été observée en 2007 au sein d'une friche post-culturelle située au niveau du lieu-dit « les Masures »



Les 39 espèces assez communes caractérisent, quant à elles, des habitats assez divers : prairies humides et mégaphorbiaies (8 espèces), herbiers aquatiques (5), végétations pionnières des vases exondées (5), cultures (5), ourlets et pelouses calcicoles (4), pelouses et landes acidophiles (3), boisements hygrophiles (3), friches (3), roselières et groupements héliophytiques (1), espaces bâtis (1).

5.1.2 - Valeur floristique et phyto-écologique des formations végétales

Précisons en préambule que **l'évaluation de la valeur floristique et phyto-écologique ne concerne que les formations végétales mises en évidence sur le territoire expertisé en 2007. L'intérêt floristique et phyto-écologique des boisements périphériques** a, quant à lui, été **largement reconnu** au travers de relevés ponctuels mettant en évidence la **présence d'espèces végétales protégées** et de son **inscription à l'inventaire ZNIEFF – 2^{ème} génération** en tant que ZNIEFF de type II.

On se reportera à l'annexe 1 pour une description détaillée de la méthode utilisée pour l'évaluation de la valeur floristique et phyto-écologique des formations végétales.

Le tableau suivant présente de façon synthétique les valeurs floristiques et phyto-écologiques des différentes formations végétales identifiées.

Au final, parmi les 15 unités de végétation distinguées sur le territoire expertisé :

- **1 a une valeur floristique et phyto-écologique assez forte à forte** : les complexes de végétations aquatiques, héliophytiques et ligneuses des mares, principalement en raison de l'intérêt floristique des herbiers aquatiques ;
- **1 a une valeur floristique et phyto-écologique assez forte** : les prairies de fauche. Ces milieux, fortement menacés au niveau régional, n'ont qu'un intérêt limité sur le site d'étude mais ils présentent toutefois de réelles potentialités floristiques et phyto-écologiques et méritent d'être valorisés ;
- **1 a une valeur floristique et phyto-écologique moyenne à assez forte** : les friches mésophiles et mésohygrophiles. En effet, ces milieux, fortement rudéralisés et anthropisés, accueillent néanmoins un cortège assez diversifié d'espèces peu fréquentes ;
- **1 a une valeur floristique et phyto-écologique localement assez forte** : les prairies pâturées. En effet, ce type de milieu, fortement dégradé par un pâturage intensif, voit son cortège floristique se diversifier et s'enrichir en espèces remarquables dans les secteurs où la pression de pâturage est plus faible ;
- **3 ont une valeur floristique et phyto-écologique moyenne** : les complexes de végétations héliophytiques à ligneuses des berges de cours d'eau, les haies et les arbres isolés et les boisements mésophiles à mésohygrophiles ;
- **les 8 autres unités de végétation ont un intérêt floristique et phyto-écologique limité**, de niveau faible ou faible à moyen.

Intitulé de la formation végétale	Intérêt floristique	Intérêt phyto-écologique	Intérêt phyto-écologique et floristique
Complexes de végétations héliophytiques à ligneuses des berges de cours d'eau	Présence de 1 espèce assez rare et de 2 espèces assez communes	Formation végétale assez fortement dégradée sur l'ensemble du territoire expertisé, présentant toutefois des potentialités floristiques et phyto-écologiques	Moyen
Complexes de végétations aquatiques, héliophytiques et ligneuses des mares	Présence de 1 espèce rare, de 4 espèces assez rares et de 8 espèces assez communes	Formation végétale globalement assez fortement dégradée mais présentant un fort intérêt floristique et phyto-écologique	Assez fort à fort
Cultures et végétation commensale associée	Présence de 1 espèce assez rare et 3 espèces assez communes	Formation végétale artificielle, accueillant localement quelques espèces peu fréquentes	Faible
Jachères et friches post-culturelles	Présence de 2 espèces assez rares et 1 espèce assez commune	Formations végétales d'intérêt floristique se caractérisant toutefois par un fort degré de rudéralisation et d'anthropisation	Faible à moyen
Végétation prairiale rudérale des chemins, des bermes et des pelouses anthropiques	Présence de 7 espèces assez communes		
Prairies pâturées	Présence de 1 espèce assez rare	Formation végétale fortement dégradée du fait de la mise en œuvre de pratiques agropastorales intensives. Les prairies pâturées de façon plus extensives présentent toutefois un réel intérêt phyto-écologique	Faible à localement assez fort
Prairies de fauche	Présence de 4 espèces assez communes	Habitat en forte régression à l'échelle régionale et présentant de fortes potentialités phyto-écologiques	Assez fort
Friches herbacées mésophiles à mésohygrophiles	Présence de 8 espèces assez communes	Groupements herbacés d'intérêt floristique, présentant toutefois un fort degré de rudéralisation et d'anthropisation	Moyen à assez fort
Friches arbustives basses	/	Formations végétales présentant un faible degré de maturité et un caractère rudéral marqué	Faible
Fourrés et bosquets			
Haies et arbres isolés	/	Formations végétales relictuelles sur le territoire expertisé mais présentant de fortes potentialités phyto-écologiques	Moyen
Boisements mésophiles à mésohygrophiles	Présence de 1 espèce assez commune	Groupement forestier présentant de fortes potentialités phyto-écologiques malgré un faible degré de naturalité aux abords des espaces bâtis	Moyen
Plantations de résineux	/	Formations végétales artificielles et fortement anthropisées	Faible
Plantations de feuillus	/		
Vergers	/		

Valeur floristique et phyto-écologique des unités de végétation

PLANCHE 1: LES MARES, UN DES ATOUTS DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE COMMUNAL



Mare au sein de parcelles cultivées - Lieu-dit de la Mare des Cossis



Mare au sein d'une prairie pâturée - Ferme du Bois Breton



Mare en voie de comblement au sein d'une parcelle agricole - Lieu-dit de la Remise à Perdreaux



Mare prairiale de la ferme des Pigeonnières



Mare forestière envahie par la saulaie - Lieu-dit Fauvinet, au nord de la ferme des Egrefins



Mare isolée au sein de cultures - Lieu-dit des Petites Pigeonnières

PLANCHE 2 : AUTRES MILIEUX NATURELS DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE COMMUNAL



Prairies et vergers au lieu-dit Les Trois Maisons



Friche herbacée - Secteur nord du bourg de Neufmoutiers



Cultures de céréales



Haie de chênes - prairie pâturée de la ferme du Bois Breton



Pâturage bovin et pâturage équin



Prairie de fauche - ferme des Egrefins



Prairie pâturée intensive - lieu-dit Les Masures



Prairie de fauche à l'ouest du bourg de Neufmoutiers

5.2 - ENJEUX FAUNISTIQUES

5.2.1 - Valeur ornithologique

5.2.1.1 - La diversité spécifique

72 espèces nicheuses ont été recensées au sein du territoire communal : cela correspond à 44 % du peuplement avien régional (164 espèces nicheuses en Île-de-France). **La diversité spécifique est donc à considérer comme assez élevée** et est à mettre en relation avec la diversité des habitats.

Le secteur des Trois Maisons abrite 22 espèces nicheuses. La diversité y est assez importante par rapport à la faible superficie, ceci est dû à la présence de végétation arbustive (haies, vergers...). A l'opposé, le secteur cultivé au nord du bourg, regroupant des cultures et quelques buissons est pauvre, avec seulement 8 espèces nicheuses.

5.2.1.2 - La richesse spécifique des habitats

La richesse spécifique est le nombre d'espèces nicheuses recensées dans un habitat. Elle témoigne de la capacité d'accueil de celui-ci pour l'avifaune.

Les lisières et les haies possèdent la capacité d'accueil la plus élevée, avec 36 espèces nicheuses, la richesse spécifique y est assez importante. Le fait que ces lisières et haies s'inscrivent pour une large part en milieu prairial, constitue un avantage tendant à augmenter leur capacité d'accueil.

Viennent ensuite les boisements (28 espèces), les vergers (21 espèces) : leur capacité d'accueil est moyenne. Les bâtiments, grâce en particulier aux corps de fermes, abritent un total de 13 espèces, ce qui est assez intéressant. Les friches et prairies de fauche, avec 11 espèces, entrent dans une moyenne correcte, de même que les cultures et jachères (8 espèces). Les autres habitats possèdent une capacité d'accueil assez limitée, hormis les mares qui, avec 5 espèces nicheuses, possèdent un intérêt local.

5.2.1.3 - Les espèces nicheuses remarquables

Les espèces nicheuses classées remarquables (ou peu fréquentes) en Île-de-France sont celles qui comptent moins de 2000 couples dans la région. **16 espèces peu fréquentes** sont nicheuses sur le site (cf. localisation sur cartes 4a et 4b), soit 22 % du peuplement nicheur local, ce qui représente une proportion assez élevée :

- **1 espèce Rare et déterminante de ZNIEFF** en Île-de-France (*R = 21 à 100 couples nicheurs*) : **le Faucon hobereau**. Ce rapace migrateur, en partie insectivore, affectionne les mosaïques de paysage. Un couple est localisé dans les boisements des Brindelles, au nord de la ferme du Bois Breton, les adultes chassent dans les prairies et les milieux ouverts péri-forestiers ;

LÉGENDE

Avifaune

Espèce nicheuse rare en Île-de-France

[DZ = Espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France]



Faucon hobereau - DZ

— — — Limite communale

Espèces nicheuses assez rares en Île-de-France



Bondrée apivore - DZ / Ann. I CEE



Buse variable

4

Chevêche d'Athéna - DZ

5

Chouette effraie



Épervier d'Europe

7

Grèbe castagneux

Hibou moyen-duc (non localisé précisément)

Martin-pêcheur d'Europe - DZ / Ann. I CEE (non localisé précisément)

Espèces nicheuses assez communes en Île-de-France

8

Bruant proyer

9

Foulque macroule

10

Gros-bec casse-noyaux

11

Loriot d'Europe

12

Pipit farlouse

13

Rougequeue à front blanc - DZ

14

Tarier pâtre



Site de halte migratoire du Râle des genêts
(Occasionnel en ÎdF, En danger en France, Ann. I CEE)

Mammifères (non localisés précisément)

Ces espèces sont présentes en forêt et en lisière (prairies, friches...)

Martre - rare, DZ

Hermine - assez rare, DZ

Blaireau - assez commun, DZ

Cerf élaphe - assez commun, DZ

Putois d'Europe, assez commun, DZ

Odonates (libellules)

A

Cordulie bronzée - peu commune

Lépidoptères Rhopalocères (papillons diurnes)

B

Petit Sylvain - peu commun

C

Petite Tortue - peu commune

Orthoptères (grillons, criquets, sauterelles)

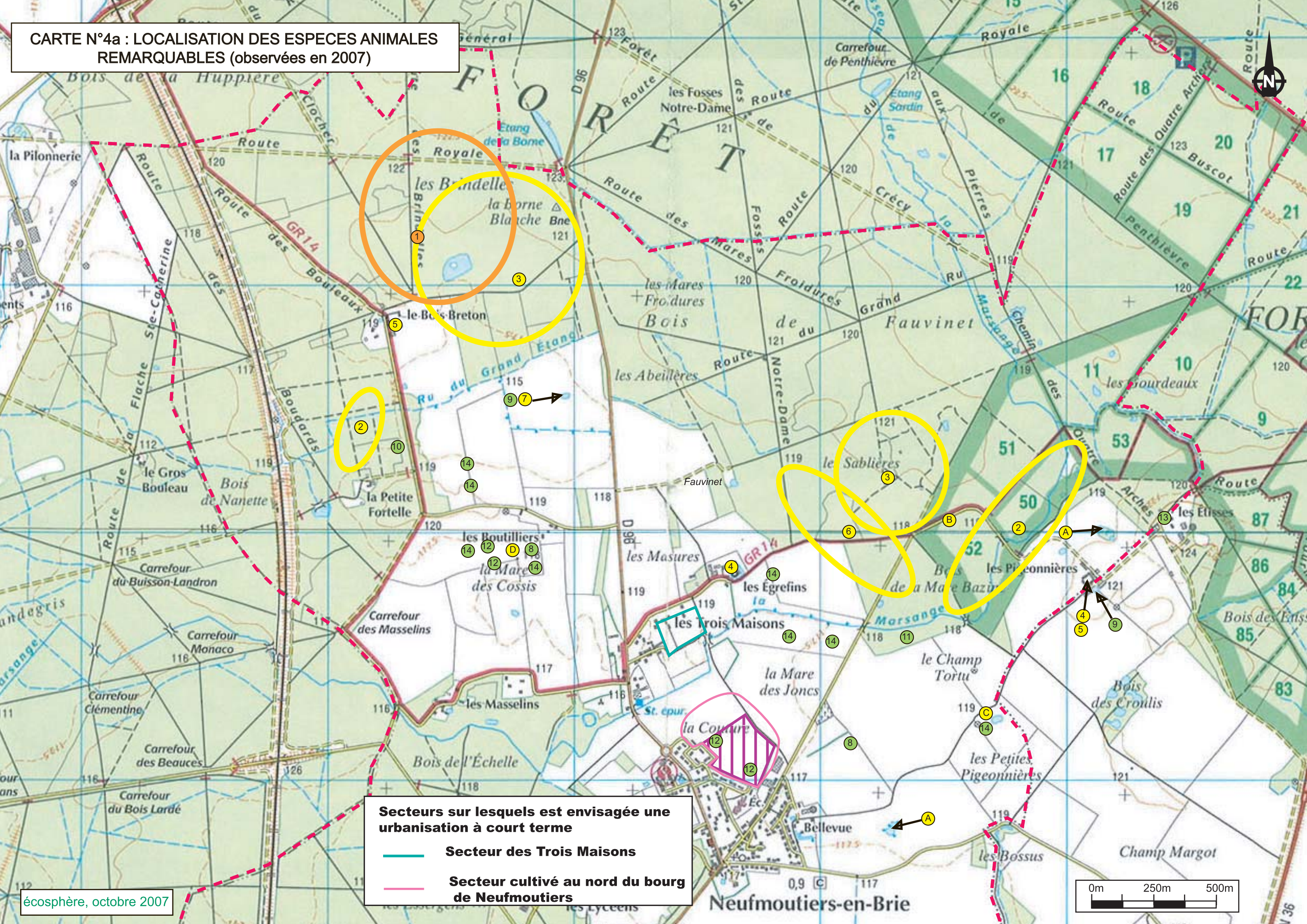
D

Grillon bordelais - peu commun

Grillon champêtre - peu commun, DZ (une dizaine de stations ; non cartographié)

Decticelle bariolée - peu commune, DZ (bien répartie ; en faible nombre ; non cartographiée)

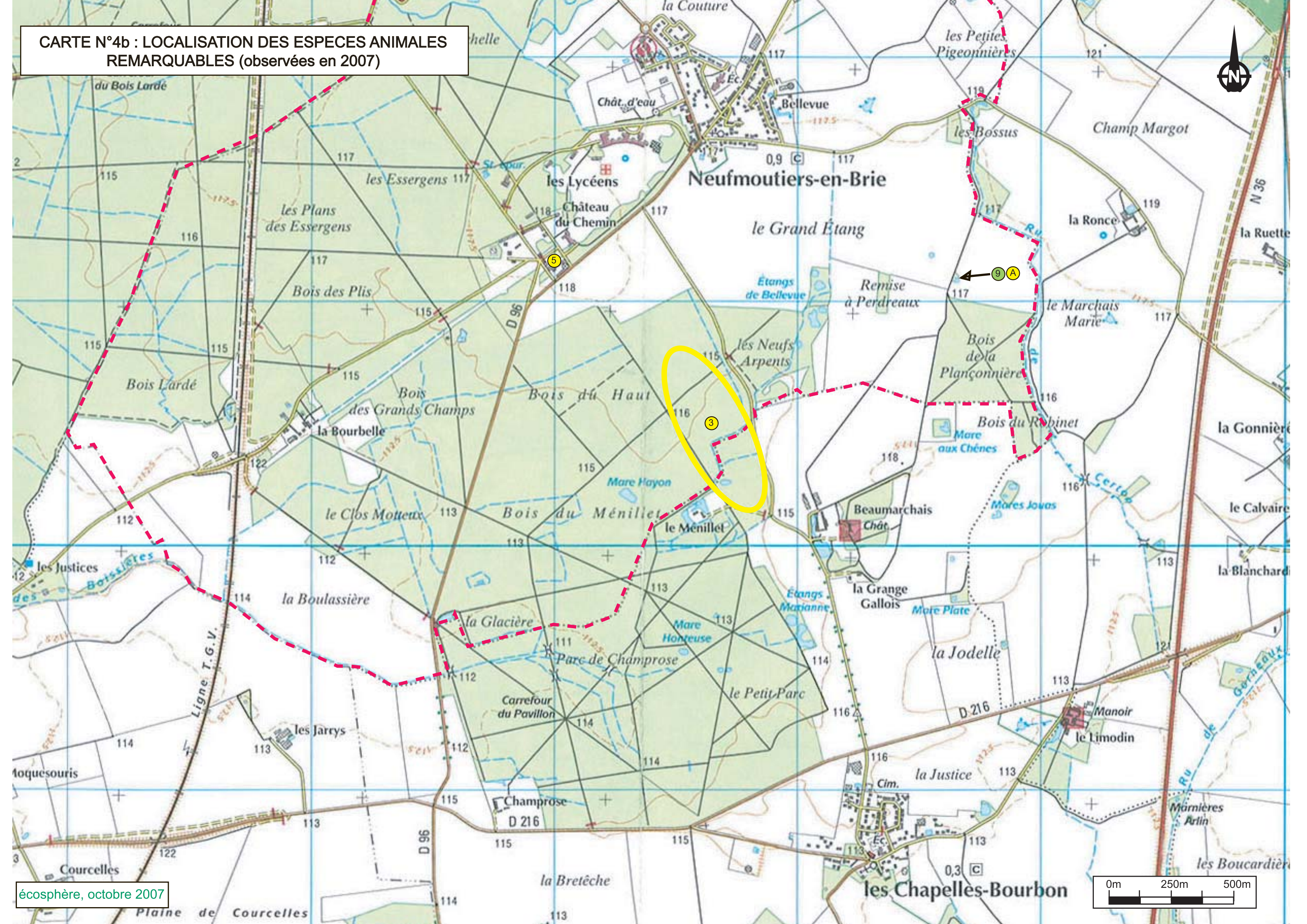
CARTE N°4a : LOCALISATION DES ESPECES ANIMALES
REMARQUABLES (observées en 2007)



Secteurs sur lesquels est envisagée une urbanisation à court terme

- Secteur des Trois Maisons
- Secteur cultivé au nord du bourg de Neufmoutiers

CARTE N°4b : LOCALISATION DES ESPECES ANIMALES REMARQUABLES (observées en 2007)



- **8 espèces Assez Rares** en Île-de-France (*AR = 101 à 500 couples nicheurs*) :
 - **la Bondrée apivore**, déterminante de ZNIEFF (à partir d'un effectif de 10 couples). Ce rapace migrateur et insectivore niche dans les boisements et massifs forestiers et fréquente les prairies et friches pour s'alimenter. Deux couples nicheurs ont été recensés, l'un en lisière forestière (nord-ouest de la ferme des Pigeonnières), l'autre aux abords nord de la Petite Fortelle ;
 - **la Buse variable** : elle niche dans les boisements mais aussi dans de vieilles haies arborées et chasse les micromammifères en milieux ouverts. Trois couples ont été localisés (bois des Sablières au nord-est des Egrefins, bois des Brindelles au nord de Bois Breton, et en limite sud de la commune, vers le Bois du Haut) ;
 - **la Chevêche d'Athéna**, déterminante de ZNIEFF (à partir d'un effectif de 4 couples). Ce rapace nocturne et sédentaire niche dans les cavités des vieux arbres fruitiers et dans les bâtiments de fermes, comme c'est le cas à Neufmoutiers, et chasse les gros insectes et les micromammifères dans les prairies et friches alentour. 2 couples nicheurs ont été localisés dans les fermes des Pigeonnières et des Egrefins, un troisième pourrait être situé dans la ferme de Bois Breton ;
 - **la Chouette effraie**. Elle niche également dans les bâtiments (corps de fermes, églises...) et chasse les micromammifères dans les milieux prairiaux environnants. 3 couples ont été recensés (fermes des Pigeonnières et de Bois Breton, Château du Chemin) ;
 - **l'Épervier d'Europe**. Ce rapace diurne et sédentaire niche dans des boisements, souvent sur un conifère, et chasse dans les milieux ouverts des lisières. Un couple niche probablement dans le bois des Sablières, au nord-est de la ferme des Egrefins ;
 - **le Grèbe castagneux**. Ce Grèbe niche dans divers types de milieux aquatiques (mares, étangs, parties lentes des cours d'eau...) où il se nourrit d'insectes aquatiques, d'alevins... Un couple est localisé dans la mare d'une prairie, à environ 500 m au nord des Boutilliers ;
 - **le Hibou moyen-duc**. Ce rapace nocturne niche en forêt ou dans les haies et chasse les micromammifères dans les milieux prairiaux environnants. Il est probablement nicheur dans les bois proches des Egrefins où il a été observé, sans qu'il ait pu être localisé précisément ;
 - **le Martin-pêcheur d'Europe**, déterminant de ZNIEFF (à partir d'un effectif de 5 couples). Il creuse des galeries de nidification dans les berges abruptes et sablonneuses des ruisseaux, rivières, plans d'eau... Un adulte a été observé pêchant dans la mare de Fauvinet. Il est probablement nicheur le long de la Marsange mais n'a pu être localisé précisément ;



Faucon hobereau

Source Internet



Chevêche d'Athéna

Cliché M. Cambrony - Ecosphère



Bondrée apivore

Cliché M. Cambrony - Ecosphère



Martin-pêcheur

Cliché M. Cambrony - Ecosphère



Rouge-queue à front blanc

Cliché M. Cambrony - Ecosphère



Tartier pâte

Cliché M. Cambrony - Ecosphère

- **7 espèces Assez Communes** en Île-de-France (AC = 501 à 2000 couples) : le Bruant proyer, la Foulque macroule, le Gros-bec casse-noyaux, le Lorient d'Europe, le Pipit farlouse, le Tarier pâtre et le Rouge-queue à front blanc. Ce dernier est le plus menacé des sept espèces.

5.2.2 - Valeur mammalogique

19 espèces ont été recensées dont **5 peu fréquentes** : la Martre (rare), l'Hermine (assez rare), le Blaireau, le Cerf élaphe et le Putois (assez commun). L'ensemble de ces espèces fréquente le massif forestier ainsi que les milieux prairiaux situés en lisière, qui possèdent ainsi **une valeur mammalogique assez forte**.

Un potentiel assez élevé existe vis-à-vis des chiroptères (chauves-souris) grâce à la conjugaison des habitats présents au sein de la commune (vieux bâtis, forêts, prairies, vergers, zones humides...), notamment au niveau des lisières forestières (« les Pigeonnières », « Bois Breton », « les Egrefins »...).



Putois d'Europe

Cliché S. Barande - Ecosphère

5.2.3 - Valeur batrachologique

4 espèces fréquentes ont été recensées dans les différentes mares. Il est vraisemblable que la Grenouille rousse (assez commune) soit également reproductrice ainsi que la Salamandre tachetée (assez rare) ainsi que divers tritons peu fréquents. Des recherches spécifiques nocturnes avec utilisation de la technique dite de la « repasse » (émission du chant nuptial) ont été réalisées au niveau d'une quinzaine de mares afin d'inventorier des espèces peu fréquentes telles que la Rainette verte, l'Alyte accoucheur ou le Crapaud calamite, elles sont restées infructueuses.

D'après les résultats obtenus, la **valeur batrachologique des mares semble faible** mais pourrait atteindre un niveau supérieur avec des recherches effectuées plus tôt en saison, notamment celles assez proches des lisières forestières, en fonction de la présence de la Salamandre ou de tritons peu fréquents.

5.2.4 - Valeur herpétologique

3 espèces fréquentes ont été inventoriées. Les enquêtes menées auprès des particuliers tendent à conclure en l'absence du Lézard vert (AC) et de Vipères (AR). Deux autres espèces peu fréquentes pourraient être rencontrées : le Lézard vivipare (AR) et éventuellement la Coronelle lisse (AC).

Somme toute, assez peu de potentialités concernant ce groupe et en l'état des connaissances, **la valeur herpétologique semble plutôt faible.**

5.2.5 - Valeur odonatologique

11 espèces de libellules ont été inventoriées dans les diverses mares du site d'étude dont **une espèce peu fréquente, la Cordulie bronzée** présente dans 3 mares : celle à l'Est de la ferme de « Bellevue », celle au nord du bois des « Plançonnières » et celle au nord des « Pigeonnières ». Aucune espèce n'est spécialement inféodée au ruisseau « la Marsange » ; on y trouve le Caloptéryx éclatant (commun) qui y est mieux représenté que dans les mares. Au final, le peuplement est relativement peu diversifié. Les mares accueillent en effet un cortège assez semblable composé de 5 à 7 espèces. **L'espèce peu commune confère tout au plus une valeur moyenne aux trois mares où elle a été observée.**

5.2.6 - Valeur lépidoptérologique

16 espèces de papillons diurnes ont été recensées, ce qui est peu mais probablement lié au printemps pluvieux et frais (cf. rappel méthodologique). **2 espèces sont peu communes** bien qu'encore assez bien représentées en Île-de-France : **la Petite Tortue et le Petit Sylvain**. Compte tenu des habitats prairiaux et du massif forestier présents, le peuplement lépidoptérologique devrait être proche de la trentaine d'espèces et inclure quelques autres espèces peu fréquentes.

Les éléments collectés ne permettent pas de réellement statuer sur la valeur lépidoptérologique du territoire communal. La qualité de certains habitats (massif forestiers et lisières, prairies...) laisse cependant présager d'un intérêt non négligeable vis-à-vis de ce groupe.

5.2.7 - Valeur orthoptérologique

9 orthoptères ont été recensés au sein de ce groupe dont les espèces connaissent un développement plutôt estival. Parmi ceux-ci, **3 sont peu fréquents : le Grillon bordelais** (localisé au secteur de friches au nord de la mare des Cossis), **le Grillon**

champêtre (une dizaine de stations dans les prairies et friches) **et la Decticelle bariolée** (assez bien répartie sur les bermes de chemins mais peu nombreuse). Précisons toutefois que le peuplement orthoptérologique est probablement supérieur à celui inventorié.

Les milieux prairiaux possèdent localement un intérêt orthoptérologique moyen, des compléments seraient nécessaires plus tard en saison pour avoir une vision plus précise.

5.2.8 - Conclusion sur les enjeux faunistiques du territoire communal de Neufmoutiers-en-Brie

En conclusion, les enjeux faunistiques sont avant tout caractérisés par une assez forte diversité ornithologique et, dans une moindre mesure, mammalogique. Cette diversité comprend une proportion assez élevée d'espèces peu fréquentes (16 oiseaux nicheurs, 5 mammifères...), étroitement liée à l'existence d'habitats diversifiés. On notera en particulier la présence des prairies, des haies, des vergers et des lisières forestières, habitats attractifs notamment pour 9 espèces de rapaces, ce qui est important au niveau régional.

Au final, l'intérêt faunistique du site d'étude varie de faible pour les cultures à moyen pour les friches, vergers, mares et à assez fort pour les lisières et les boisements, mais également pour les vieux bâtis des fermes et les prairies qui les entourent, qui abritent les Chouettes chevêche et/ou effraie : fermes des Pigeonniers, des Egrefins et de Bois Breton. L'intérêt faunistique des prairies et des mares devrait être supérieur à celui constaté, en fonction des peuplements de batraciens et d'insectes que ces habitats pourraient accueillir.

La présence d'un nombre important de mares est également intéressante d'un point de vue faunistique. Cela favorise en effet divers groupes d'espèces tels que les oiseaux nicheurs, les amphibiens ou les odonates. De plus, ce type d'habitat en voie de raréfaction bénéficie de campagnes de préservation et de réhabilitation au niveau national. Les mares peuvent servir par exemple de support éducatif pour la sensibilisation des scolaires à la connaissance et à la conservation de la faune et de la flore des milieux aquatiques.

Concernant les corridors écologiques, le principal élément qui ressort des prospections est la fréquentation des lisières forestières autant par les mammifères que par l'avifaune, des déplacements d'Ongulés et de rapaces ont été fréquemment observés. Secondairement, deux ruisseaux constituent des corridors, notamment pour l'entomofaune et la faune aquatique : la Marsange et le Ruisseaux des Boissières. Ce dernier, bordé de bandes enherbées, est propice à la divagation des Odonates mais aussi à celle des Lépidoptères et Orthoptères.

En dehors de ces trois corridors flagrants, la faune se déplace sans véritablement avoir de parcours types et être « entravée » par l'urbanisme existant ; les quelques enclaves (propriétés encloses) sont assez facilement contournables par les mammifères et autres groupes.

5.3 - EVALUATION DE LA VALEUR ECOLOGIQUE GLOBALE

Le territoire communal a été divisé en plusieurs unités écologiques plus ou moins homogènes (cf. carte n°5). La valeur écologique de ces différentes unités a été évaluée à partir de la valeur floristique et phyto-écologique et de la valeur faunistique présentées dans les chapitres précédents. Ces valeurs ont été pondérées en fonction de critères qualitatifs complémentaire (rareté, originalité et état de conservation des habitats, degré d'artificialisation, menaces...). L'évaluation a également été appliquée aux espaces non expertisés en 2007 (boisements périphériques et espaces bâtis) sur la base des données bibliographiques disponibles et des observations de terrain.

Au final, l'ensemble de ces données permet de répartir les différentes unités écologiques et géographiques du territoire communal dans 7 gradients de valeur écologique globale (cf. carte n°5) :

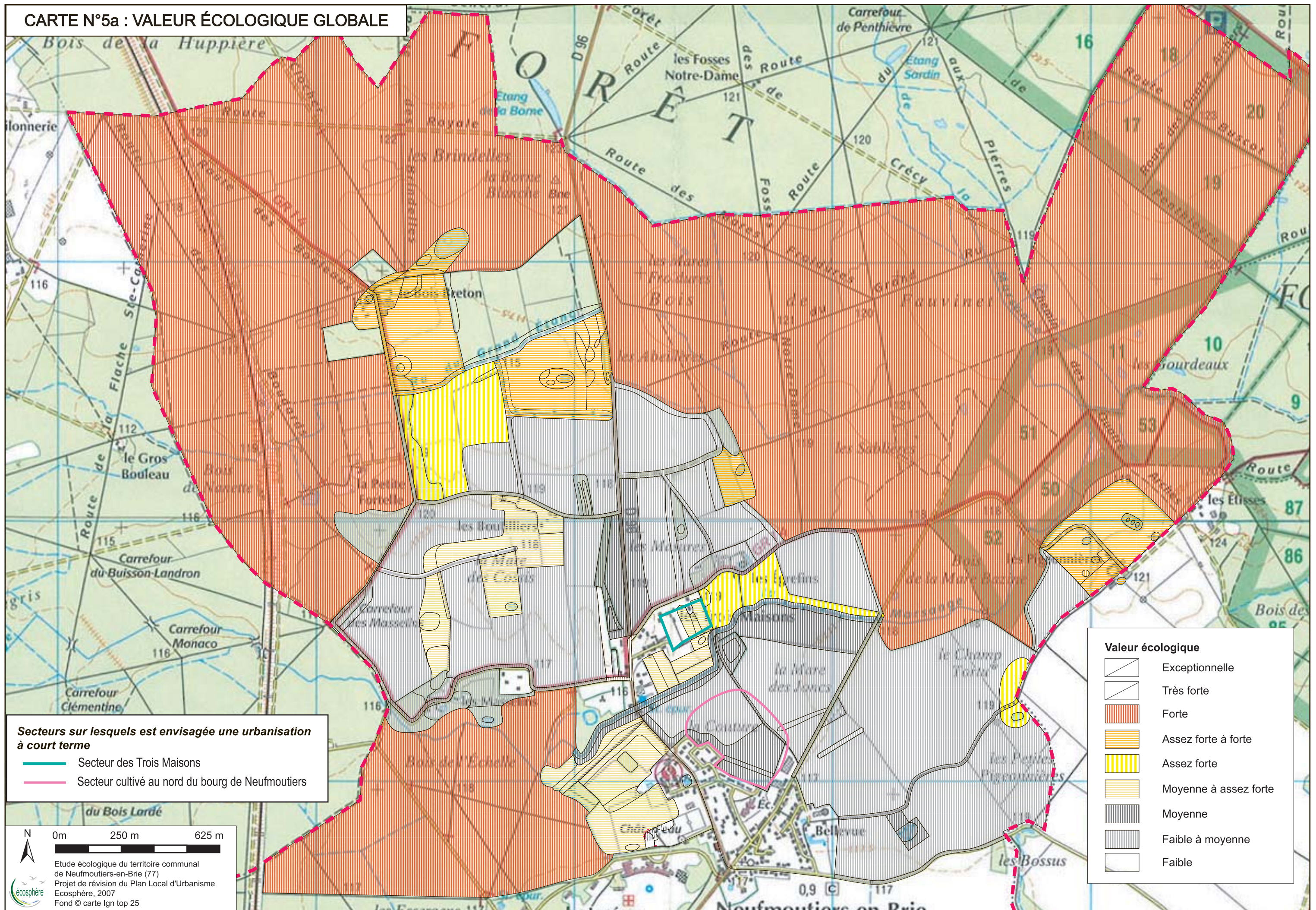
- niveau fort ;
- niveau fort à assez fort ;
- niveau assez fort ;
- niveau assez fort à moyen ;
- niveau moyen ;
- niveau moyen à faible ;
- niveau faible.

5.3.1 - Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau fort

Cette catégorie comprend la quasi-totalité des boisements de la forêt de Crécy, classés en ZNIEFF sur le territoire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie. **L'intérêt de la forêt de Crécy**, a été largement mis en évidence lors de la révision de l'inventaire ZNIEFF de 2001. Il est également confirmé par les données bibliographiques disponibles et par les données faunistiques obtenues en 2007. Cet intérêt est justifié par la présence :

- de **vastes parcelles de boisements mésotrophes de la chênaie-charmaie**, habitat d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, abritant ponctuellement au moins une espèce végétale protégée, le Polystic à aiguillons ;
- ponctuelle de **mares forestières oligotrophes, de landes et de boisements hygrophiles tourbeux**, milieux rares et menacés au niveau régional, abritant 4 des 5 espèces végétales protégées de la commune (Laîche allongée, Lobélie brûlante, Utriculaire citrine et Wahlenbergie) ;
- de **peuplements faunistiques diversifiés, comprenant un cortège significatif d'espèces peu fréquentes au niveau régional**, en particulier concernant les **mammifères** (Martre, Hermine, Putois, Blaireau, occasionnellement Cerf...) et **oiseaux nicheurs** (Faucon hobereau, Bondrée, Buse variable, Epervier, Gros-bec, Lorient...)

CARTE N°5a : VALEUR ÉCOLOGIQUE GLOBALE



Secteurs sur lesquels est envisagée une urbanisation à court terme

- Secteur des Trois Maisons
- - - Secteur cultivé au nord du bourg de Neufmoutiers

Valeur écologique	
	Exceptionnelle
	Très forte
	Forte
	Assez forte à forte
	Assez forte
	Moyenne à assez forte
	Moyenne
	Faible à moyenne
	Faible

0m 250m 625m

Etude écologique du territoire communal de Neufmoutiers-en-Brie (77)
 Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
 Ecosphère, 2007
 Fond © carte Ign top 25

Les zones les plus dégradées de la forêt de Crécy (certaines lisières, des plantations récentes...) ont été déclassées à un niveau moindre d'intérêt en fonction des espèces présentes et de l'état de conservation des habitats.

5.3.2 - Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau fort à assez fort

Dans cette catégorie ont été classées les zones rurales les mieux conservées du territoire communal. Ces dernières sont essentiellement concentrées sur la moitié nord du territoire communal, en lisière de forêt. Elles sont caractérisées par l'existence d'habitats ruraux traditionnels en voie de raréfactions, associant prairies de fauche et pâturées, haies, mares et bâtiments agricoles anciens. Ces différents habitats constituent des mosaïques complexes particulièrement favorables pour la faune (insectes, rapaces...).

Cinq secteurs, présentent ce niveau de valeur :

- **les zones les plus humides du bois des Neuf Arpents.** Ce bois, inclus dans le périmètre de la ZNIEFF, présente un caractère rudéral marqué et a été largement modifié par les activités humaines. Toutefois, son attrait pour les oiseaux et la présence d'un ensemble de mares, d'intérêt floristique et phyto-écologique significatif, confère aux zones les plus humides du bois une valeur écologique globale de niveau fort à assez fort ;
- **le bosquet situé à l'est du lieu-dit « les Masures ».** Ce bois situé également dans le périmètre de la ZNIEFF de la forêt de Crécy, présente un faible degré de maturité et un caractère rudéral. Toutefois, la présence d'une mare d'intérêt floristique et phyto-écologique lui confère une valeur écologique de niveau assez fort à fort
- **2 zones : les bâtiments des fermes des Pigeonnières et du Bois Breton et l'ensemble des prairies et des mares prairiales situées à leurs abords immédiats.** Ces deux ensembles présentent un intérêt ornithologique en raison de la nidification des Chouettes chevêche et effraie, mais aussi un intérêt floristique et phyto-écologique principalement lié aux mares. De plus, les prairies jouxtant la ferme des Pigeonnières bénéficient d'une gestion agro-pastorale extensive qui leur confère un intérêt phyto-écologique de niveau assez fort ;
- **la prairie et la mare prairiale situées à l'ouest du lieu-dit « les Abeillères ».** Cet espace, situé à proximité de la ferme du Bois Breton, présente également un intérêt pour la Chouette effraie. Cet intérêt est renforcé par la valeur floristique et phyto-écologique de la mare prairiale mais aussi des prairies gérées de façon relativement extensive.

5.3.3 - Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau assez fort

Ces secteurs, assez localisés, correspondent à des espaces ruraux présentant un intérêt écologique significatif mais cependant moindre que la catégorie précédente en raison de la présence de mosaïque d'habitats moins complexes, d'une taille plus petite ou d'une altération plus forte.

Cinq secteurs sont concernés :

- **Bois des Neuf Arpents.** Ce boisement, situé dans le périmètre de la ZNIEFF, présente un caractère rudéral marqué et a été altéré par les activités humaines. Toutefois, il présente un intérêt pour les oiseaux ce qui lui confère une valeur écologique globale assez forte ;
- **Bois de la Plançonnière.** Ce site, géré pour la chasse, présente un certain intérêt ornithologique ;
- **2 zones : Bâtiments de la ferme des Egreffins et prairies périphériques ; prairies au sud de la ferme du Bois Breton.** Ces deux ensembles de milieux présentent en effet un intérêt ornithologique en raison principalement de la présence des Chouettes effraie et chevêche ;
- **d'une mare isolée au sein de parcelles cultivées** et localisée **au nord du lieu-dit « les petites Pigeonnieres »**, en raison de son intérêt floristique et phyto-écologique.

5.3.4 - Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau assez fort à moyen

Ces espaces plus banals, dont l'intérêt écologique est moindre, présentent toutefois une originalité qui mériterait d'être pris en compte dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Trois secteurs sont concernés :

- un **ensemble de prairies et de boisements** situés au **nord-ouest du bourg de Neufmoutiers**. L'intérêt de ce secteur provient essentiellement de la valeur floristique et phyto-écologique des milieux prairiaux, gérés de façon relativement extensive. Notons qu'une partie des boisements est située dans le périmètre de la ZNIEFF. Toutefois, la présence de plantation de résineux leur fait perdre une grande partie de leur intérêt écologique ;
- un **ensemble de milieux mésohygrophiles à hygrophiles isolés au sein de parcelles cultivées** au niveau du **lieu-dit « la Mare des Cossis »**. Ce secteur correspond à un ensemble de jachères dominées par des espèces des friches pionnières hygrophiles à mésohygrophiles. Il comprend également une mare isolée au sein de parcelles cultivées et une friche mésohygrophile. Son intérêt provient essentiellement de l'originalité écologique des jachères humides mais aussi de la valeur floristique et phyto-écologique de la mare et de la friche mésohygrophile ;

- à un **ensemble de prairies et de vergers** situé au **sud-ouest du lieu-dit « Les Trois Maisons »**. Ces milieux, gérés de façon assez extensive, présentent un intérêt essentiellement floristique et phyto-écologique. Les vergers se singularisent également par leur état de conservation relativement bon.

5.3.5 - Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau moyen

Ces espaces, d'intérêt écologique secondaire, accueillent néanmoins quelques espèces animales ou végétales peu fréquentes ou se caractérisent soit par leur relative originalité écologique, soit par leur rôle fonctionnel (maintien des continuités biologiques, protection des zones humides...) à l'échelle du territoire communal.

Ils correspondent :

- à une **partie des bâtiments du centre médicalisé des Lycéens**, en raison de la nidification d'un couple de Chouette effraie ;
- à une **mare isolée au sein d'espaces cultivés à l'est du lieu-dit « Bellevue »**. Cette mare, dont l'intérêt écologique est plus limité que la plupart des mares présentes sur le territoire expertisé, accueille toutefois une espèce peu commune de libellule (la Cordulie bronzée) et présente un intérêt phyto-écologique du fait de la raréfaction de ce type de milieu à l'échelle régionale ;
- à un ensemble **de friches et de boisements situés à l'ouest du lieu-dit « les Masures »**. L'intérêt de cet espace provient essentiellement de la présence d'une espèce végétale assez rare, le Plantain des marais, au sein d'une jachère localement humide et, dans une moindre mesure, de l'originalité et de la complémentarité écologique de cette mosaïque de milieux ;
- à un **complexe de milieux associés au ruisseau de la Marsange** et constitués de végétations rivulaires hélophytiques à ligneuses et de friches mésophiles. Cet ensemble de milieux présente un intérêt essentiellement ornithologique avec la présence de 2 couples nicheurs de Tarier pâtre et de 2 couples nicheurs de Pipit farlouse mais aussi l'observation d'un mâle chanteur de Râle des genets en halte migratoire. Notons également que le ruisseau de la Marsange et les milieux qui lui sont associés constituent un **corridor écologique** pour la faune aquatique et l'entomofaune.

5.3.6 - Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau moyen à faible

Cette catégorie, dont **l'intérêt écologique est limité**, rassemble **l'essentiel des espaces cultivés du territoire expertisé** mais aussi, de façon plus marginale, quelques milieux associés aux cultures tels que les bermes des chemins ruraux, quelques bosquets isolés, voire des mares relictuelles fortement dégradées par remblaiement partielle ou altération de la qualité des eaux et des friches dépourvues

d'espèces animales ou végétales peu fréquentes. Notons également la présence de quelques boisements classés en ZNIEFF mais présentant un fort degré d'anthropisation en raison de leur mitoyenneté avec des espaces bâtis.

5.3.7 - Secteurs présentant une valeur écologique globale de niveau faible

Cette dernière catégorie, dépourvue d'intérêt écologique, correspond aux espaces bâtis du territoire communal et aux milieux associés (potagers, jardins privés...).

6 - PRECONISATIONS ECOLOGIQUES A PRENDRE EN COMPTE POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

A ce stade de l'étude, les préconisations préliminaires suivantes peuvent être formulées :

- les espaces boisés les plus remarquables ayant une valeur écologique globale « Assez forte » à « forte » devront être préservés à travers un classement en Espace Naturel et en Espace Boisés Classés (EBC) ;
- les boisements de moindre valeur (catégories faible à moyenne) ne sont pas à classer en EBC de manière à laisser la possibilité de développer des habitats plus ouverts (prairies, zones humides...) ;
- les espaces ruraux traditionnels (prairies, haies et vergers) de valeur écologique globale « Assez forte » à « forte » devront être préservés au PLU à travers un classement en Espace Agricole inconstructible. Sur ces espaces les haies devront être classées en Espace Boisés Classés (EBC) ;
- les prairies et friches de moindre valeur (catégories faible à moyenne) devront dans la mesure du possible être conservées. Des constructions pourront cependant être envisagées en cas de nécessité sous réserve de respecter une distance de 50 mètres par rapport aux lisières forestières et aux cours d'eau. Cette mesure vise à maintenir les principaux corridors écologiques utilisés par la grande et la petite faune ;
- les mares de valeur au moins moyenne et les cours d'eau devront être préservés à travers une identification particulière dans le PLU (reconnaissance en tant que zones humides). Les milieux concernés et leurs abords dans un rayon de 50 mètres devront être classés comme espaces inconstructibles.

Les avis suivants peuvent être formulés concernant les nouvelles zones d'urbanisation envisagées :

- **secteur au nord du village, au niveau du lieu-dit « La Couture » d'une superficie d'environ 4,5 ha.** La création de logements, d'un équipement médical, sanitaire ou paramédical n'est pas en contradiction avec les enjeux de conservation du patrimoine naturel. Une attention particulière devra cependant être portée à l'insertion du projet à travers la création d'une haie périphérique au lotissement. Les eaux de ruissellement devront être recueillies et rejetées vers le milieu récepteur en veillant à maintenir une bonne qualité des eaux ;

- **secteur au sud du hameau des « Trois Maisons » d'une surface d'environ 1,5 ha.** Ce secteur est un peu plus sensible sans être très remarquable. Nous recommandons de permettre l'implantation de maisons individuelles sur de grandes parcelles (COS faible) et d'inciter à la préservation des arbres de vergers de haute tige.

Ces préconisations seront développées plus en détail en collaboration avec le cabinet FARHI, chargé de l'élaboration du PLU.

LEXIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

LEXIQUE

Établi d'après :

- RAMEAU J.C., MANSION D. & DUME G. - 1989 - Flore Forestière Française ; guide écologique illustré ; vol.1 : plaines et collines - IDF, DERF et ENGREF - Dijon, 1785 pp.
- GUINOCHET M. & de VILMORIN R. - 1984 - Flore de France (fascicule 5) - Édition du CNRS - Paris, pp. 1598 à 1879
- DE LANGHE J-E. et al. - 1983 - Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines - 3ème éd, Édition du patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, Meise, 1015 pp.

adventice	: plante étrangère à la flore indigène, persistant temporairement : dans des milieux soumis à l'influence humaine, en particulier dans les cultures
annuelle (plante/espèce)	: plante dont la totalité du cycle de végétation dure moins d'un an et qui est donc invisible une partie de l'année
anthropozoogène	: facteur écologique généré par l'action de l'homme et des animaux
biotope	: entité théorique définissant l'ensemble des facteurs physiques caractéristiques d'une station (équivalent : milieu de vie)
caduc (que)	: organe à durée de vie inférieure à un an et se détachant spontanément à maturité : en particulier les feuilles caduques
caducifolié(e)	: à feuilles caduques, et par extension à arbres caducifoliés
calcicole / calciphile	: qui se rencontre préférentiellement sur des sols riches en calcium (plante ou végétation calcicoles)
caractéristique (espèce)	: espèce dont la fréquence est significativement plus élevée dans un groupement végétal déterminé que dans tous les autres groupements
climax	: stade terminal théorique de tout écosystème évoluant spontanément ; le climax est fonction des facteurs physiques, essentiellement du climat et du sol
compagne (espèce)	: espèce fréquente dans un groupement végétal donné, quoique non caractéristique
cultivar	: ensemble de populations appartenant à une espèce, inconnues à l'état spontanée, sélectionnée par l'Homme et propagée par lui pour son intérêt agricole, ornemental, pharmaceutique...
cortège floristique	: ensemble des espèces végétales d'une station, d'un site, d'une région géographique, etc... suivant le contexte
dégradé (site, groupement végétal...)	: maltraité par une exploitation abusive (surpâturage, eutrophisation, pollution, etc...)
édaphique	: qui concerne les relations entre les êtres vivants et leur substrat (sol principalement, vase ou roche accessoirement)
espèce	: unité fondamentale de la classification des êtres vivants, dénommée par un binôme scientifique international composé d'un nom de genre suivi d'un nom d'espèce (ex : Homo sapiens)
eutrophe	: riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique et par voie de conséquence, non acide
formation végétale	: végétation de physionomie relativement homogène, du fait de la domination d'une ou plusieurs formes biologiques (bois, prairie, friche, etc...)
fourré	: jeune peuplement forestier composé de brins de moins de 2,50 m de haut, dense et difficilement pénétrable
friche	: formation se développant spontanément sur un terrain abandonné depuis quelques années
fruticée	: formation végétale dense constituée par des arbustes et arbrisseaux souvent épineux

fût	: partie du tronc d'un arbre comprise entre la souche et la première ramification
héliophile	: se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière (contraire = sciaphile)
hygrophile	: se dit d'une plante ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, ces conditions, elles-mêmes
introduite (espèce/plante)	: espèce exotique apportée volontairement ou non par l'Homme et n'appartenant pas à la flore naturelle du territoire considérée
manteau (forestier)	: végétation linéaire essentiellement arbustive située en lisière de forêt
mégaphorbiaie	: formation végétale de hautes herbes se développant sur des sols humides et riches
mésohygrophile	: se dit d'une plante croissant préférentiellement en conditions hydriques intermédiaires entre mésophile (voir ce mot) et hygrophile (voir ce mot) ; par extension, ces conditions elles-mêmes
mésophile	: se dit d'une plante croissant préférentiellement en conditions moyennes d'humidité/sécheresse ; par extension, ces conditions elles-mêmes
messicole	: espèce végétale annuelle dont le milieu préférentiel est le champ de céréales
mosaïque	: ensemble de communautés végétales, de peuplements et de sols différents, coexistant en un lieu donné et étroitement imbriqués
mull	: Type d'humus caractérisé par une discontinuité brutale entre la litière (d'épaisseur réduite) et les horizons minéraux sous-jacents
naturalisée (espèce)	: espèce exotique ayant trouvé chez nous, des conditions favorables lui permettant de se reproduire et de se maintenir spontanément (ex : le robinier)
neutrocalcicole	: se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH légèrement basiques ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes
neutrocline	: se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH proches de la neutralité ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes
neutrophile	: se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH neutres (ni acides, ni basiques) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes
nitrophile / nitratophile	: se dit d'une espèce croissant sur des sols riches en nitrates (ex : ortie)
ourlet (forestier)	: végétation herbacée et/ou de sous-arbrisseaux se développant en lisière des forêts ou des haies
phragmitaie	: roselière (voir ce mot) dominée par le roseau à balais (= phragmite)
phytosociologie	: étude des tendances naturelles que manifestent des espèces végétales différentes à cohabiter ou au contraire à s'exclure ; étude des groupements végétaux
pionnier(ère)	: 1 - relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces aptes à coloniser des terrains nus
roselière	: 2 - relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces annonçant l'évolution future de la végétation (ex : pionnière forestière dans une friche)
	: peuplement dense de grands héliophytes (voir ce mot), par exemple de roseaux

rudéral (ale, aux)	: se dit d'une espèce ou d'une végétation caractéristique de terrains fortement transformés par les activités humaines (décombres, jardins, friches industrielles, zones de grande culture...)
rudéralisé(e)	: se dit d'un site fortement transformé par une activité humaine, présentant en général un sol perturbé et eutrophe (voir ce mot)
sciaphile	: se dit d'une espèce tolérant un ombrage important (contraire : héliophile)
sous-arbrisseau spontané(e) (espèce/végétation...)	: arbrisseau de taille inférieure à 0,5 m (ex : bruyère, myrtille...) : qui croît à l'état sauvage dans le territoire considéré
station	: 1 - étendue de terrain de superficie variable mais généralement modeste, où les conditions physiques et biologiques sont relativement homogènes : 2 - site où croît une plante donnée
subspontané(e)	: plante cultivée, échappée des jardins ou des cultures, croissant spontanément
succession végétale	: 1 - suite de groupements végétaux se succédant spontanément au cours du temps en un lieu donné : 2 - coexistence en un même lieu des différents stades d'évolution d'une même formation végétale
thermophile	: se dit d'une plante qui croît préférentiellement dans sites chauds (et généralement ensoleillés)
ubiquiste	: qui est présent partout à la fois
vivace (plante/espèce)	: plante dont le cycle de végétation dure plus de deux années

BIBLIOGRAPHIE

- BOURNERIAS, M., ARNAL, G. & BOCK, C., 2001.** *Guide des groupements végétaux de la Région Parisienne.* 4^{ème} édition, Belin, Paris, 640 pp.
- AGUILAR, J. d' & DOMMANGET, J.-L. - 1998 -** *Guide des Libellules d'Europe et d'Afrique du Nord.* Delachaux et Niestlé, 2^e éd. : 464 pp.
- ARNAL G. - 1996 –** *Les plantes protégées d'Île-de-France.* 349 pp.
- BANG, P., DAHLSTRÖM, P. et CUISIN, M. - 1987 -** *Guide des traces d'animaux -* Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 240 p.
- BELLMANN, H. & LUQUET, G. Chr. - 1995 -** *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale.* Delachaux et Niestlé, Lausanne (Suisse) - Paris, 384 pp.
- BROWN, R., FERGUSON, J., LAWRENCE, M., LEES, D. et CUISIN, M. - 1989 -** *Reconnaître les plumes, les traces et les indices des oiseaux -* Bordas, Paris - 232 p.
- CHINERY, M. - 1988 -** *Insectes de France et d'Europe occidentale.* Arthaud, Paris : 320 p.
- CHINERY, M. & CUISIN, M. - 1994 -** *Les Papillons d'Europe (Rhopalocères et Hétérocères diurnes).* Delachaux et Niestlé S. A., Lausanne (Suisse) - Paris : 320 pp.
- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES - 1979 -** Directive 2006/105 modifiant la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages (Directive "Oiseaux").
- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES - 1992 -** Directive 2006/105 modifiant la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la Faune et de la Flore sauvages.
- CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (CSRPN ÎdF) ET DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE (DIREN ÎdF) – 2002 –** *Guide méthodologique pour la création de Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France,* Cachan éditions Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France, 207 p.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (P. DUFRENE) – 1991 –** *Relevé floristique n°19970918141635 Por – Neufmoutiers-en-Brie*
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (O. NAWROT) – 2003 –** *Relevé floristique n°20030901173825 Esc – Neufmoutiers-en-Brie – Les Mares Froidures*
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005a –** *Relevé floristique n°20060317105318 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Bois du Ménillet*
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005a –** *Relevé floristique n°20060317105318 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Bois du Ménillet*
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005b –** *Relevé floristique n°20060317113418 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Les Gourdeaux*
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005c –** *Relevé floristique n°20060317133007 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Bois de la Mare Bazine*
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005d –** *Relevé floristique n°20060317112743 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Les Brindelles*
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005e –** *Relevé floristique n°20060317133452 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Bois du Ménillet*

- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005f –**
Relevé floristique n°20060317114302 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Neufmoutiers-en-Brie
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005g –**
Relevé floristique n°20060317112953 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Les Masures
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (S. FILOCHE) – 2005h –**
Relevé floristique n°20060317112353 Per – Neufmoutiers-en-Brie – Les Brindelles
- CORBET, G. et OVENDEN, D. - 1984 -** *Mammifères d'Europe* - Bordas, Glasgow, 240 p.
- DIREN ILE DE FRANCE, 2002.** *Cartographie actualisée des ZNIEFF d'Ile-de-France.* (document sous forme informatique MapInfo)
- DOMMANGET, J.L. - 1987 -** *Etude faunistique et bibliographique des Odonates de France.* I.N.R.A./M.N.H.N./S.F.F. - Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris, 283 p.
- DOMMANGET, J.-L. (coord.) - 1994 -** *Atlas préliminaire des Odonates de France. Etat d'avancement au 31-12-1993.* Collections Patrimoines Naturels, Vol. 16. Paris SFF/MNHN, SFO et Min. Env. : 80 pp.
- DOMMANGET, J.-L. - 1995 -** Inventaire odonatologique de la Région Ile-de-France. Rapport 1994. S.F.O./ Min. Env./DIREN Ile-de-France, Bois d'Arcy : 73 pp.
- DOMMANGET, J.-L. & S.F.O. – 2006 –** Liste de référence des Odonates de France métropolitaine. Société Française d'Odonatologie, 4 pp.
- DOMMANGET, J.-L. – 2002 –** *Protocole de l'Inventaire cartographique des Odonates de France (Programme INVOD).* Muséum National d'Histoire Naturelle, Société Française d'Odonatologie, 3^{ème} édition, 64 pages.
- DOMMANGET, Claude, Thierry et Jean-Louis (coord.) – 2002 –** Inventaire cartographique des Odonates de France (Programme INVOD) : Bilan 1982-2000. *Martinia*, Tome 18, Supplément 1, juin 2002 : 68 p.
- ECOSPHERE, 2000.** Rareté régionale des végétaux vasculaires d'Ile-de-France (actualisation de novembre 1994). Document non publié.
- ECOSPHERE (LE BLOCH F., BARANDE S.), 2001a.** *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – Région Ile-de-France – ZNIEFF n°77374021 de type 2 « Forêt d'Armainvilliers et de Ferrières » - DIREN Ile-de-France.*
- ECOSPHERE (LE BLOCH F., BARANDE S.), 2001b.** *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – Région Ile-de-France – ZNIEFF de type 2 n°77264021 « L'Yerres de la source à Chaumes-en-Brie » - DIREN Ile-de-France.*
- ECOSPHERE (LE BLOCH F., BARANDE S.), 2001c.** *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – Région Ile-de-France – ZNIEFF de type 2 n°77508021 « Forêt de Crécy » - DIREN Ile-de-France.*
- ECOSPHERE (LE BLOCH F., BARANDE S.), 2001d.** *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – Région Ile-de-France – ZNIEFF n°77114021 « Forêt de la Léchelle et de Coubert » - DIREN Ile-de-France.*
- ECOSPHERE - 2006 -** Liste des Reptiles et Amphibiens d'Ile-de-France et statut de rareté - *Document interne actualisé.*
- ECOSPHERE - 2006 -** Liste des Oiseaux nicheurs d'Ile-de-France et statut de rareté - *Document interne actualisé.*
- ECOSPHERE - 2006 -** Liste des Mammifères d'Ile-de-France et statut de rareté - *Document interne actualisé.*
- ECOSPHERE - 2006 -** Liste des Odonates d'Ile-de-France et statut de rareté - *Document interne actualisé.*

- ECOSPHERE - 2006** - Liste des Orthoptères d'Ile-de-France et statut de rareté - *Document interne actualisé.*
- ECOSPHERE - 2006** - Liste des Lépidoptères Rhopalocères d'Ile-de-France et statut de rareté - *Document interne actualisé.*
- ESSAYAN, R. - 1977** - Observations lépidoptérologiques : Les Papillons diurnes de la Région parisienne (Addendum 1973 - 1974 - 1975). *Alexanor*, X (2) : 58-61.
- ESSAYAN, R. - 1981** - Contribution à l'étude des Lépidoptères de la Région parisienne. III : Zygaenidae. *Alexanor*, 11 (8), 1980 : 341-344, 6 cartes.
- ESSAYAN, R., GIBEAUX, Chr. & LERAUT, P. - 1977** - Contribution à l'étude des Lépidoptères de la Région parisienne (1ère partie). *Bull. de la Soc. des Lépidoptéristes français*, 1 (2), 133-140, 1 fig.
- ESSAYAN, R., GIBEAUX, Chr. & LERAUT, P. - 1979** - Contribution à l'étude des Lépidoptères de la Région parisienne. II, Rhopalocères, par Roland ESSAYAN. *Bull. de la Soc. des Lépidoptéristes français*, 2 (4), 1978 : 125-152.
- FIERS, V., GAUVRIT, B., GAVAZZI, E., HAFFNER, P. & MAURIN, H. - 1997** - *Statut de la faune de France métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques.* M.N.H.N. / I.E.G.B.- Service du Patrimoine Naturel / R.N.F. / Ministère de l'Environnement. Paris : 225 pp.
- GUILBOT, R., LHONORE, J. & LUQUET, G-Chr. (coord.) - 1991** - *Proposition d'une liste rouge des insectes à protéger en Ile-de-France.* Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement Île-de-France/O.P.I.E., Neuilly-sur-Seine, 92 pp.
- FOURNIER P., 1990.** *Les quatre flores de France, (nouveau tirage)* - Éditions Lechevalier, Paris, 1104 pp.
- GAUME R., 1922** – *Contribution à l'étude de la flore de la Brie – 2^{ème} note.* *Bulletin de la Société Botanique de France – Tome 69 : 80-84*
- G.E.P.A.N.A. - 1986** - *Répertoire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique d'Île-de-France* - DRAE, Conseil Régional d'Île-de-France, Préfecture de la Région Île-de-France et Ministère de l'Environnement, Paris, 223 p.
- G.E.P.A.N.A., 1986.** *Atlas des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique d'Ile-de-France.* D.R.A.E., Conseil régional d'Ile-de-France, Préfecture de la région Ile-de-France et Ministère de l'Environnement, Paris. 29 cartes, & *addenda* 1993.
- GUINOCHET, M., 1973.** *Phytosociologie.* Masson & Cie, Paris, 227 pp.
- GUINOCHET M. , VILMORIN R. - 1973/1984** - *Flore de France* - Éditions du C.N.R.S., Paris, 1979 p.
- GUYETANT, R. - 1997** - Les Amphibiens de France. *Rev. fr. d'aquariologie.* 24^{ème} année, suppléments aux N° 1-2, 64 pp.
- JULVE, P., 1993.** Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires). *LEJEUNIA, N.S.*, 140 : 160 p.
- KERGUELEN, M., 1993.** *Index synonymique de la flore de France.* Collection Patrimoines Naturels, Vol. 8, série du Patrimoine Scientifique. Secrétariat de la Faune et de la Flore, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, 197 p.
- KERGUELEN, M., 1994.** Compléments et corrections à l'index synonymique de la flore de France. *Bulletin de l'Association d'Informatique Appliquée à la Botanique*, tome 1 : 129-189.
- KOVACS J-C., 1987/1988.** Essai méthodologique sur la prise en compte des milieux naturels dans le cadre des études d'impact - Première partie: Recueil de l'information et caractérisation des milieux naturel - Deuxième partie: bioévaluation des milieux naturels - Troisième partie : évaluation des impacts, remèdes et mesures compensatoires. Ministère de l'environnement, (I) 121 pp., (II) 63 pp., (III) 132 pp.

- KOVACS, J.-C. & SIBLET, J.Ph. - 1998** – Les oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. *Le PASSER*, Vol. 35, juillet-décembre 1998 (1999) : 107-117.
- LACOURT, J., 1981.** Clé de détermination des groupements végétaux en Ile de France. Dactylographié, Faculté d'Orsay, 76 pp.
- LAFRANCHIS, T. – 2000** – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France) : 448 p.
- LAMBINON J. & al., 2004.** *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines*- 5ème éd., Ed. du patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, Meise, 1167 pp.
- LE MARECHAL, P. & LESAFFRE, G. – 2000** – *Les Oiseaux d'Ile-de-France – L'Avifaune de Paris et de sa région*. Delachaux et Niestlé, Paris : 343 pp.
- LERAUT, P. - 1992** - *Les Papillons dans leur milieu*. Coll. Ecoguides Bordas, 256 pp.
- LERAUT, P. - 1997** - Liste systématique et synonymique des Lépidoptères de France, Belgique et Corse (deuxième édition). Supplément à ALEXANOR : 526 pp.
- LERAUT, P. – 2001** – Contribution à l'étude des Lépidoptères de la Brie occidentale (Insecta Lepidoptera). *Alexanor*, Tome 22, janvier-décembre 2001, Fasc . 1-4 : 3-237.
- LESCURE, J., ROSSI, S. & al. – 1998** - Proposition d'une liste préliminaire des Reptiles et Amphibiens d'intérêt patrimonial en Ile-de-France.
- LHOMME (Léon), 1923-1935** - *Catalogue des Lépidoptères de France et de Belgique* en 3 vol. Léon Lhomme éditeur, Le Carriol, par Douelle (Lot).
- LUQUET, G.-C. - 1986** - Les noms vernaculaires français des Rhopalocères d'Europe (Lepidoptera, Rhopalocera). *Alexanor*, suppl. au T. 14 : 1-49.
- LUQUET, G. Chr. - 1997** - Rhopalocères de la Forêt de Fontainebleau et de ses environs immédiats. *Bull. ANVL*, 73 (2) : 84-86.
- LUQUET (Gérard Chr.), 1998 a.** — Chroniques lépidoptériques franciliennes de jadis. I. Lépidoptères observés en forêt de Montmorency (Val-d'Oise) par Paul THIERRY-MIEG à la fin du XIX^e siècle (Insecta Lepidoptera). *Alexanor*, **20** (3), **1997** : 175-192.
- LUQUET (Gérard Chr.), 1998 b.** — Recueil de données anciennes sur les Lépidoptères du bois de Saint-Cucufa (Rueil-Malmaison, Hauts-de-Seine) (Insecta Lepidoptera). *Alexanor*, **20** (4), **1997** : 233-256, 2 fig., 1 tabl.
- LUQUET (Gérard Chr.), 1999.** — Chroniques lépidoptériques franciliennes de jadis. II. Lépidoptères observés en forêt de Saint-Germain (Yvelines) par Demetrius G. SEVASTOPULO en 1921 et 1922 (Insecta Lepidoptera). *Alexanor*, **20** (6), **1998** : 369-383.
- LUQUET (Gérard Chr.), 2001.** — Chroniques lépidoptériques franciliennes de jadis. III. Rhopalocères observés dans la boucle de La Varenne-Saint-Maur et dans les massifs boisés de l'Est parisien (forêt de Bondy, bois de Villiers et bois Notre-Dame) (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) par Émile Louis RAGONOT en 1869 (Insecta Lepidoptera). *Alexanor*, **21** (4), **1999** : 209-239, 1 illustr. fotogr., 3 pl. h.-t. dépl. (5 fig.), 2 tabl.
- LUSTRAT, P. (coord.) – 2000** - *Atlas des Mammifères de Seine-et-Marne*. Nature Recherche, Villiers-sous-Grez : 76 pp.
- MAURIN, H. & KEITH, P. (dir.) - 1994** - *Inventaire de la Faune menacée en France, Le Livre Rouge*. Nathan, MNHN, WWF France, Paris : 176 pp.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT - 1993** - Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale. *Journal Officiel de la République française du 23 septembre 1993*.
- NAULEAU, G. & C.N.R.S. - 1980** - Les Lézards de France. *Revue française d'aquariologie, herpéthologie*. Fascicule n° 3, 3^{ème} trimestre 1980, Nancy, pp. 65-96.

- NAULEAU, G. & C.N.R.S. - 1984** - Les Serpents de France. *Revue française d'aquariologie, herpéthologie*. Fascicule 3 et 4, 2^{ème} édition, mai 1987, Nancy, 56 pp.
- NORMAND, N. et LESAFFRE, G. - 1977** - *Les Oiseaux de la région parisienne et de Paris* - Association Parisienne Ornithologique, Paris, 156 pp.
- O.G.E. -1993** - Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique d'Île-de-France - DIREN d'Île-de-France.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 1998a** - *Relevé floristique n°20000524142113 Bar - Les Etisses - Parcelle 50*
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 1998b** - *Relevé floristique n°20000524140807 Bar - Les Etisses - Parcelle 53*
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 1998c** - *Relevé floristique n°20000524141350 Bar - Les Etisses - Parcelle 53*
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 1999** - *Relevé floristique n°20000524144538Bar - Les Etisses - Parcelles 52 et 53*
- RAMEAU, J.C., MANSION, D. & DUME, G., 1989.** *Flore Forestière Française ; guide écologique illustré ; vol.1 : plaines et collines*. IDF, DERF et ENGREF - Dijon, 1785 pp.
- ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. - 1999** - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris : 560 p.
- SOCIETE FRANÇAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES (S.F.E.P.M.) - 1984** - *Atlas des Mammifères sauvages de France* - Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 229 pp.
- SOCIETE HERPETHOLOGIQUE de FRANCE (S.H.F.) (CASTANET, J. & GUYETANT, R. coord.) - 1989** - *Atlas de répartition des Reptiles et Amphibiens de France*. Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement / D.P.N.- S.F.F./M.N.H.N. Société Herpétologique de France, Paris, 191 pp.
- VIGNON, V. & al. - 1998** - Proposition de liste rouge des Mammifères d'Île-de-France.
- WENDLER, A. & NÜß, J.-H.** (Traduction/adaptation française HEIDEMANN & DOMMANGET) - **1994** - *Libellules. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale*. Société Française d'Odonatologie : 132 p.
- YEATMAN-BERTHELOT, D. & JARRY, G. - 1994** - *Nouvel Atlas des Oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société Ornithologique de France, Paris 776 p.

ICONOGRAPHIE

- BURTON, P., 1977.** *Le grand livre des oiseaux de France et d'Europe*. Fernand Nathan, Paris, 260 pp.
- COSTE, H., 1937.** *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*. Paris : Librairie scientifique et technique Albert Blanchard. 3 tomes, 1328 p.
- JEANPERT, H-E., 1911.** *Vade-mecum du botaniste dans la Région Parisienne*. Librairie du Muséum, Paris, 230 pp.

ANNEXES

ANNEXE 1: METHODOLOGIE

1 - METHODOLOGIE COMMUNE AUX INVENTAIRES FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

La chronologie des études phyto-écologique et faunistique est la même. Elle se décompose selon les 5 phases suivantes :

1. recherche bibliographique et enquête ;
2. analyse des documents cartographiques et photographiques ;
3. prospections de terrain ;
4. traitement et analyse des données recueillies ;
5. évaluation écologique du site et des habitats constitutifs.

Recherche bibliographique et enquête

Parallèlement aux prospections de terrain, il est nécessaire de rassembler la documentation disponible sur la flore et la faune afin d'évaluer le niveau de connaissance du site à expertiser. Pour ce faire, une recherche bibliographique des publications récentes (postérieures à 1990) a été réalisée ainsi qu'une synthèse des données disponibles auprès des principaux spécialistes locaux et de divers organismes (associations, scientifiques, administrations...).

Analyse des documents cartographiques et photographiques

Dans un premier temps, la reconnaissance du site à étudier se fait par l'intermédiaire des documents cartographiques (carte IGN au 1/25000, fond de plans établis par les géomètres, cartes géologiques...) et photographiques (principalement les missions IGN). Ceux-ci sont analysés afin d'apprécier la complexité du site et repérer les secteurs qui apparaissent comme ayant potentiellement les plus fortes sensibilités écologiques (espaces pionniers, milieux ouverts...). Cette analyse permet aussi d'évaluer la somme de travail à effectuer et les périodes d'inventaires (ex : passage précoce nécessaire dans les boisements calcicoles ou les substrats secs, plus tardif pour les zones humides...). Dans certains cas complexes, une pré-carte d'occupation des sols est élaborée pour faciliter les investigations de terrain sur la base de la photo-interprétation.

Prospections de terrain

Il s'agit d'une phase essentielle. Elle a été menée de façon à échantillonner un panel de milieux représentatif des habitats présents sur le territoire communal. Les secteurs présentant un enjeu écologique potentiel (milieux aquatiques, prairies, lisières forestières...) ont, quant à eux, fait l'objet d'une recherche plus attentive. Précisons toutefois qu'étant donné l'importance des données bibliographiques disponibles et l'étendue du territoire communal, deux grands types d'espaces n'ont pas été prospectés : les boisements périphériques et les espaces artificialisés. En revanche, les autres habitats ont été prospectés, de manière à couvrir les différentes conditions écologiques stationnelles et les principaux types de végétation. Au final, le territoire expertisé en 2007 couvre une surface totale de 530 ha. Il a été parcouru lors des sessions de terrain réalisées entre mai et juillet 2007, en ayant une attention plus particulière pour les habitats présumés sensibles. Au fur et à mesure des prospections, une liste des espèces a été dressée en prenant soin de localiser les plus remarquables sur un fond de plan ou une photographie (à partir du niveau de rareté « Assez Rare » pour la flore et « Assez Commun » pour la faune). Les différents habitats rencontrés ont aussi été listés et leur niveau de définition a été affiné par rapport à celui établi lors de l'analyse des documents cartographiques et photographiques.

Traitement et analyse des données recueillies

Les listes d'espèces et d'habitats établies lors des prospections de terrain ont ensuite été traitées et analysées. Les groupes écologiques mis en évidence servent de base à la description des habitats. Une carte de ceux-ci a alors été dressée, en veillant à coller au plus près de la réalité de terrain.

□ Évaluation écologique du site et des habitats constitutifs

Le recoupement des cartes des habitats et de localisation des espèces remarquables, l'agencement des groupes écologiques au sein des habitats et d'autres critères qui sont définis ci-après, permettent d'évaluer le niveau de valeur écologique du site et des unités constitutives.

2 - METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE PHYTO-ECOLOGIQUE

□ Recueil des données

- Le territoire communal expertisé en 2007 a été prospecté durant les mois de juin et juillet, en distinguant trois secteurs :
 - le secteur des « Trois Maisons » ;
 - le secteur cultivé au nord du bourg ;
 - l'ensemble de la commune.
- L'étude qualitative a consisté à dresser une liste des espèces végétales vasculaires en recherchant plus particulièrement les espèces remarquables lesquelles permettent d'appréhender la valeur floristique de la zone d'étude, de définir et de hiérarchiser les secteurs d'intérêt écologique (cf. annexe 2).
- Les espèces ont été identifiées à l'aide de la flore de LAMBINON & *al.* (2004).
- Le niveau taxonomique retenu est la sous-espèce (*subsp.*) quand il existe, car les sous-espèces ont été ou sont susceptibles de devenir des espèces à part entière. D'autre part, elles sont le plus souvent discriminantes au plan des conditions écologiques. Cependant dans le corps du texte, on ne rappelle pas systématiquement "espèces ou sous-espèces", le mot "espèces" englobant les deux types de taxons.
- La nomenclature utilisée est celle de l'Index synonymique de la flore de France de KERGUELEN, M. 1997.

□ Traitement des données

Toutes les unités de végétation reconnues ont été échantillonnées de manière qualitative. Les espèces végétales ont été classées en groupes écologiques suivant nos connaissances et la littérature (BOURNERIAS & *al.* 2001, JULVE 1993). Les unités de végétation ont été analysées en fonction des espèces qu'elles abritent et en essayant de les rattacher à des formations déjà décrites dans la littérature avec toutefois une adaptation par rapport au site étudié.

3 - METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE

3.1 - PRINCIPES GENERAUX

L'étude de la faune porte sur sept groupes faunistiques (Oiseaux, en particulier les espèces nicheuses, Mammifères, Amphibiens, Reptiles, Odonates, Lépidoptères Rhopalocères et Orthoptères). Ces groupes sont habituellement retenus dans l'étude des milieux ; ils comprennent en effet certaines espèces qui sont de bons indicateurs de la valeur écologique et de bons supports pour la prise en compte des problèmes faunistiques. Ceci tient à leur sensibilité vis-à-vis des activités humaines.

En particulier, les Oiseaux sont considérés comme de bons indicateurs écologiques et permettent d'appréhender la valeur et la complexité des écosystèmes (Cf. BLONDEL, 1973). Néanmoins, seules les espèces nicheuses permettent d'effectuer un diagnostic efficace car durant la période de reproduction, des relations de territorialité stables lient étroitement les oiseaux à leurs biotopes.

3.2 - METHODOLOGIE DE L'ETUDE FAUNISTIQUE

L'étude faunistique a été effectuée entre la mi-mai et le 21 juin 2007. Au total, ce sont environ 550 ha qui ont été étudiés. L'étude a consisté pour l'ensemble des groupes précités en une recherche bibliographique, un recueil de données et une série de prospections de terrain diurnes et nocturnes.

Les résultats des prospections demeurent partiels, notamment pour les Mammifères, groupe où les chiroptères (chauves-souris) et les micromammifères (campagnols, musaraignes...) n'ont pas été spécifiquement étudiés, du fait des méthodes relativement lourdes à mettre en œuvre.

On considèrera cependant les résultats des inventaires comme étant suffisants pour émettre un diagnostic relativement précis quant aux enjeux faunistiques existant sur la commune de Neufmoutiers.

1. **Les recherches bibliographiques** : elles ont principalement consisté à prendre en compte des informations publiées dans les bulletins du CORIF (Centre Ornithologique d'Île-de-France) ; ces informations restent relativement rares ;
2. **Le recueil des données** : le CORIF a été consulté afin de prendre connaissance d'éventuelles données connues sur ce secteur ou d'informations collectées concernant les oiseaux nicheurs et les Mammifères, qui n'ont pas été publiées ; diverses enquêtes ont été menées auprès de la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne, de l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde de la Nature (M. ROY), du Conseil Général de Seine-et-Marne (Atlas de la biodiversité) et auprès de certains habitants (fermes, centre équestre...).
3. **Les prospections de terrain** : elles ont été réalisées de jour mais aussi de nuit afin de rechercher certains amphibiens et oiseaux aux mœurs nocturnes. L'ensemble des habitats non forestiers (prairies, cultures, friches, mares...) ont été prospectés ainsi que les bois épars et les lisières du massif de Crécy Trois passages ont été effectués, assortis de prospections nocturnes (oiseaux, mammifères, amphibiens).

Pour chaque groupe inventorié, trois secteurs ont été distingués, les espèces ayant été réparties selon le ou les secteurs qu'elles fréquentent :

Secteur A	Secteur des « Trois Maisons »
Secteur B	Secteur cultivé au nord du bourg
Secteur C	Ensemble de la commune

3.2.1 - L'inventaire des Oiseaux

Les trois étapes de l'étude ont permis d'établir un inventaire relativement complet des oiseaux fréquentant la commune et ses abords (cf. annexe 3), en distinguant :

1. les oiseaux nicheurs sur la commune ;
2. les oiseaux nicheurs aux abords ;
3. les oiseaux non nicheurs (estivants, migrateurs, hivernants...) observés sur la commune et à ses abords immédiats.

Cet inventaire ornithologique repose essentiellement sur les résultats de prospections effectuées en 2007 et les informations collectées auprès de certains habitants ; les données bibliographiques étant quasi inexistantes. Les espèces ont été recensées par diverses techniques (écoute du chant nuptial, observations fixes ou itinérantes...) sans qu'une méthode soit particulièrement privilégiée.

Compte tenu des efforts de prospections et des connaissances regroupées, on peut estimer l'inventaire de l'avifaune comme relativement proche de l'exhaustivité, en particulier en ce qui concerne les oiseaux nicheurs lors du printemps 2007.

3.2.2 - L'inventaire des autres groupes faunistiques

Pour les groupes suivants, les listes d'espèces ont été constituées sur la base des prospections effectuées en 2007 et d'informations collectées. Les résultats apparaissent en annexe 5.

1. Les Mammifères : ils ont fait l'objet d'un inventaire général (observations directes, repérage des traces : terriers, empreintes, reliefs de repas, fèces...). Deux groupes n'ont pas été étudiés spécifiquement compte tenu des moyens assez lourds à mettre en œuvre : les micromammifères et les chiroptères. La liste des mammifères demeure donc partielle mais a pu être complétée grâce aux informations fournies par la FDC 77 et le Conseil Général 77.
2. Les Amphibiens et les Reptiles : les amphibiens ont été recherchés auprès des mares par le biais d'écoutes diurnes et nocturnes du chant nuptial, la recherche de pontes, etc. Les reptiles ont été recherchés en lisière de boisements, en berge des mares, sous les abris potentiels que constituent les planches, tôles, bâches plastiques, souches...
3. Les Odonates : ce groupe a fait l'objet de prospections auprès des mares, des ruisseaux et des milieux terrestres de maturation environnants. Elles ont permis de dresser une liste partielle. Si besoin était, les exemplaires ont été capturés au filet pour identification et relâchés sur place.
4. Les Lépidoptères Rhopalocères : ce groupe a fait l'objet d'inventaires sur la majeure partie du secteur. Comme pour les Odonates, si besoin était, les exemplaires ont été capturés, identifiés et relâchés sur place. L'ensemble des relevés permet de dresser une liste que l'on considérera cependant comme partielle.
5. Les Orthoptères : un inventaire a été réalisé au niveau des prairies, des friches herbacées, le long de sentiers et chemins... Les identifications ont été effectuées grâce à l'écoute de la stridulation et à l'aide d'un filet (captures / relâchers). Compte tenu de la saison précoce de prospection pour ce groupe d'espèces à développement estival, l'inventaire reste très partiel.

4 - APPRECIATION DE LA VALEUR ECOLOGIQUE

Les inventaires floristiques et faunistiques débouchent sur une **estimation de la valeur écologique**. Pour juger de l'intérêt écologique des milieux naturels, deux catégories de critères peuvent être utilisées : les critères définis par des seuils et ceux répondant à une approche qualitative. Les uns comme les autres peuvent être appliqués à un habitat (alliance phytosociologique ou unité de la typologie européenne "Corine biotope" par exemple), aux espèces présentes ou à d'autres éléments (ensembles complexes d'habitats, axes préférentiels dans le déplacement des animaux...).

Trois éléments nous ont permis de définir par croisement la valeur écologique globale :

- la valeur floristique ;
- les valeurs des habitats, évaluées à partir de leur rareté et de paramètres qualitatifs tels que l'ancienneté, la plus ou moins grande proximité d'habitats analogues, le degré d'artificialisation...
- la valeur faunistique.

4.1 - VALEUR FLORISTIQUE

La valeur floristique est fondée sur le degré de rareté régionale des espèces inventoriées. ECOSPHERE dispose à cet effet d'un fichier de rareté sur les 1658 espèces connues en Ile-de-France (avec plus de 30 000 occurrences). Sa dernière mise à jour date du 11/11/94.

Elle a été estimée, pour chacune des unités de végétation observées, en fonction du nombre d'espèces remarquables ou peu fréquentes mises en évidence et de leur statut de rareté ou de protection.

Afin de quantifier cette valeur floristique, on a attribué des points suivant le barème ci-dessous :

Statut de rareté ou de protection		Barème
PR ou PN	Protégée régionale ou nationale	16
TR	très rare	8
R	rare	4
AR	assez rare	2
AC	assez commune	1
C	commune	0
TC	très commune	0
*	non spontanée	0

Pour chaque formation végétale on additionne les points floristiques obtenus. On applique ensuite le barème suivant établi de façon empirique à partir de plusieurs dizaines d'études réalisées dans le Bassin parisien :

nombre de points obtenus	VALEUR FLORISTIQUE
0 à 3	faible
4 à 7	moyenne
8 à 15	assez forte
16 à 31	forte
32 à 63	très forte
64 et plus	exceptionnelle

4.2 - VALEUR ECOLOGIQUE DES FORMATIONS VEGETALES

Les habitats pris en considération correspondent à des alliances ou des associations phytosociologiques ou à des unités moins fines (ordres et classes phytosociologiques, regroupement d'alliances végétales), en se référant à la Directive Communautaire "Habitat (n° 92/43/C.E.E.) et aux Cahiers d'Habitats Natura 2000.

Deux paramètres sont pris en compte pour l'évaluation de l'intérêt écologique des habitats :

- la rareté du type d'habitat analysé en Ile-de-France voire en France ;
- les paramètres qualitatifs tels que l'ancienneté, la plus ou moins grande proximité d'habitats analogues, le degré d'artificialisation...

4.2.1 - Rareté des habitats

La rareté est estimée au niveau de la région Ile-de-France à partir des données bibliographiques disponibles et de notre connaissance de la répartition des formations végétales de cette région.

4.2.2 - Paramètres qualitatifs

En complément de l'évaluation de la rareté des habitats, la valeur écologique des formations végétales est estimée à partir de paramètres qualitatifs tels que :

- l'originalité des conditions écologiques (sol, eau, pente...) : plus les conditions géologiques, pédologiques, topographiques, hydrauliques... sont particulières et rarement rencontrées dans la région, plus les chances de découvrir des espèces végétales ou animales peu fréquentes augmentent ;
- la proximité de formations analogues : plus une formation est isolée, plus sa valeur relative est grande (cette notion ne vaut que pour des habitats peu dégradés) ;
- l'ancienneté d'une formation lorsque des données sont disponibles. Ainsi une vieille Chênaie sera considérée comme potentiellement beaucoup plus riche sur le plan écologique qu'une jeune chênaie de même nature, une lande ou une prairie permanente ancienne qu'une culture ou qu'une friche récente ;
- la vulnérabilité des groupements végétaux compte tenu de leur état de conservation et des perturbations dont elles font l'objet ;
- l'artificialisation ou degré d'éloignement de l'état naturel (opposition entre des formations à évolution spontanée et des formations plus ou moins perturbées ou créées par l'homme). Trois catégories de critères sont prises en compte afin d'apprécier le degré d'artificialisation d'une formation végétale :
 - la flore : on distingue dans la flore d'un site, des espèces spontanées (ou indigènes) et des espèces dont la présence est due à l'homme ; parmi celles-ci, on distingue des espèces naturalisées, c'est-à-dire d'origine exotique mais qui se comportent comme si elles appartenaient à la flore régionale, des espèces subspontanées (échappées des jardins ou cultures) et des espèces directement plantées ou cultivées. On considère que les espèces non autochtones (= allochtones) traduisent une certaine artificialisation de la formation ;
 - le substrat (sol ou eau) : un sol peut subir différents types d'altération d'origine humaine (anthropisation) soit physiques (tassement, sols remués, destruction totale par décapage...) soit chimiques (eutrophisation en particulier par les nitrates, pesticides divers...). De même les eaux peuvent être altérées par des polluants physiques (turbidité) ou chimiques (eutrophisation et polluants variés) ;
 - l'exploitation : les principaux types d'exploitation sont ceux de l'agriculture et de la sylviculture, mais on peut aussi considérer les entretiens plus ou moins réguliers. Lorsque l'exploitation se traduit par une pression forte et constante sur le milieu, elle est dite intensive (labours, pâturages intensifs, gazons, populiculture industrielle, désherbage, fumure...). Si elle se cantonne à des interventions modérées ou peu fréquentes, elle est extensive (fauche annuelle, sylviculture, pâturages extensifs, entretien léger des bermes...).

4.3 - VALEUR FAUNISTIQUE

L'étude faunistique a porté sur 7 groupes (Oiseaux, Mammifères, Amphibiens, Reptiles, Odonates, Lépidoptères Rhopalocères et Orthoptères).

Pour les Vertébrés, la valeur faunistique intègre des paramètres écologiques d'une échelle en général supérieure à celle de la valeur phyto-écologique. Cette valeur sera avant tout fonction de la structure et de l'agencement des habitats (ces derniers associent souvent plusieurs groupements végétaux complémentaires). **Les Invertébrés** occupent une position intermédiaire.

La méthode d'évaluation, adaptée à l'avifaune nicheuse est présentée ci-après. Elle tient compte de la rareté des espèces et de la diversité, mais ne prend pas en compte le statut de protection des espèces. En effet, contrairement à la flore ou parfois à l'entomofaune pour lesquels les listes d'espèces protégées prennent en compte la rareté des taxons, les listes nationales de Vertébrés protégés (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles) n'ont pas été établies pour protéger les espèces particulièrement rares, mais ont pour objet principal d'interdire la chasse et la capture des espèces non gibier, y compris des espèces très communes pour lesquelles il n'existe aucune menace sur les populations (ex. : le Rouge-gorge familier). En ce qui concerne les oiseaux et les amphibiens, ces listes ne sont donc pas utilisables pour l'évaluation faunistique.

Pour tous les groupes, la valeur intègre par contre la notion d'espèces déterminantes de ZNIEFF en région Île-de-France, incluse dans le statut de rareté des espèces – les espèces les plus remarquables étant généralement déterminantes de ZNIEFF.

Au final, la valeur faunistique est déterminée pour un site ou un habitat par le groupe atteignant *a priori* la valeur la plus élevée. La valeur de chaque groupe n'est jamais cumulée.

4.3.1 - Valeur des groupes faunistiques

4.3.1.1 La valeur avifaunistique

Le tableau ci-dessous permet de définir le niveau de valeur avifaunistique en période de nidification.

<p>NIVEAU EXCEPTIONNEL Reproduction d'au moins 4 espèces très rares ou 8 espèces rares ; Importance internationale pour la migration et/ou l'hivernage de deux espèces ou plus ; Reproduction d'au moins 6 espèces citées à l'Annexe 1 de la directive communautaire "Oiseaux" CEE 79/409.</p> <p>NIVEAU TRES FORT Reproduction d'au moins 2 espèces très rares ou 4 espèces rares ; Importance internationale pour la migration et/ou l'hivernage d'une espèce ; Reproduction d'au moins 3 espèces citées à l'Annexe 1 de la directive communautaire "Oiseaux" CEE 79/409.</p> <p>NIVEAU FORT Reproduction d'une espèce très rare ou de 2 rares ou de 4 assez rares ; Importance nationale pour la migration et/ou l'hivernage.</p> <p>NIVEAU ASSEZ FORT Reproduction d'une espèce rare ou de 2 assez rares ; Importance régionale pour la migration et/ou l'hivernage ; Zone de gagnage préférentielle pour des espèces remarquables ; Présence d'au moins 5 % de la population régionale d'une espèce.</p> <p>NIVEAUX MOYEN A FAIBLE Il s'agit de tous les autres cas; cependant, on distinguera un niveau moyen pour des milieux accueillant un grand nombre d'espèces nicheuses (forte diversité spécifique) de ceux qui n'en accueillent que quelques-unes.</p>
--

Pour les autres groupes de Vertébrés, l'évaluation de la valeur s'inspire de cet exemple et, est également fondée sur :

- la rareté des espèces reproductrices présentes ;
- le rôle fonctionnel relatif des habitats et secteurs pour les espèces peu fréquentes : une zone peut être primordiale (secteurs de gîtes pour les mammifères, etc...) ou secondaire (zones de gagnage, abris temporaires...). *Certains espaces peuvent en outre avoir des fonctions spécifiques comme les places de brame pour le Cerf ;*
- et s'il y a lieu, la localisation du site sur des voies de passage (mammifères, amphibiens).

4.3.1.2 La valeur entomologique

Le tableau ci-dessous permet de définir un niveau de valeur pour les Insectes (Odonates, Lépidoptères, Orthoptères...) :

Valeur du site	Degré de rareté des espèces				
	Commune	Peu Commune	Rare	Protégée Régionale *	Protégée Nationale
Faible	1 à 9 espèces	1 espèce			
Moyenne	10 espèces et plus	2 à 4 espèces			
Assez forte		5 à 7 espèces	1 espèce		
Forte		8 espèces et plus	2 à 4 espèces	1 espèce	
Très forte			5 à 7 espèces	2 à 3 espèces	1 espèce
Exceptionnelle			8 espèces et plus	3 espèces et plus	2 espèces et plus

Pour les Insectes, l'appréciation de la valeur faunistique tient compte de la présence ou de l'absence d'espèces protégées ainsi que sur celle d'espèces connues pour leur faible fréquence régionale : espèces très rares, rares (déterminantes de ZNIEFF).

* La valeur ou le statut de protection sont nuancés en fonction des informations existantes concernant l'évolution globale des populations, l'importance des effectifs présents et le rôle local ou supra local du site pour les espèces considérées (ex. : l'Œdipode turquoise, qui est protégé régional mais fréquent et également réparti sur des habitats anthropisés, ne confèrera pas la même valeur entomologique a un site qu'une autre espèce protégée régionale mais réellement rarissime).

4.4 - EVALUATION FINALE DE LA VALEUR ECOLOGIQUE GLOBALE

La valeur patrimoniale globale des différents habitats naturels, semi-naturels ou artificialisés reconnus sur le site est évaluée à partir de tous les critères présentés dans les chapitres précédents (intérêt floristique, faunistique et écologique des habitats). De manière générale, la valeur écologique globale reprend la valeur floristique ou faunistique la plus forte. Une pondération spatiale a toutefois été appliquée à l'évaluation écologique globale des unités de végétation en fonction des critères qualitatifs adaptés aux spécificités de chacune des entités géographiques du territoire expertisé (rareté, originalité et état de conservation des habitats, degré d'artificialisation, menaces...).

Au final, ces données permettent d'évaluer synthétiquement l'intérêt écologique de chacune des unités géographiques et écologiques du territoire expertisé selon un gradient de valeur (exceptionnelle, très forte, forte, assez forte, moyenne, faible) et de le traduire sous forme cartographique.

Annexe 2 : Liste des espèces végétales recensées sur le site d'étude

REFERENCES :

Fichier réalisé par G. ARNAL & al.. Il a été établi sur 107 sites (1 site = plus de 200 espèces et moins de 10 km2 en moyenne) et environ 30 000 données (actualisation des raretés le 11 novembre 1994) - version d'avril 2000

L E G E N D E		
TC	très commune	(plus de 55 sites)
C	commune	(de 27 à 54 sites)
AC	assez commune	(de 11 à 26 sites)
AR	assez rare	(de 5 à 10 sites)
R	rare	(de 2 à 4 sites)
TR	très rare	(1 site)
NRR	non revue récemment dans la région	
SNA	spontanée, naturalisée, adventice	
I ?	indigène mais parfois spontanée	
P	plantée, cultivée	

PR	protégée régionalement
PN	protégée nationalement
ZNIEFF	Espèce déterminante de ZNIEFF

subsp. pl. (= subspecies pluribus) : espèce regroupant plusieurs sous-espèces

n.subsp. (= nothosubsp.) : sous-espèce hybride

var. pl. (= varietas pluribus) : sous-espèce regroupant plusieurs variétés

n.var. (= nothovarietas) : variété hybride

sect. pl. (= sectio pluribus) : genre regroupant plusieurs sections

s.l. : nom français de l'espèce au sens large

aggr. : groupe de "petites espèces" réunies sous le même binôme

gr. : groupe d'espèces

écoph. : écophène (= accomodat)

M : taxon identifié sûrement mais encore méconnu, rareté probablement surévaluée

NOMENCLATURE UTILISEE

Index synonymique de la flore de France (+ compléments et corrections)

de KERGUELEN, M., 1993 & 1994

	2007			Données bibliographiques	Total	%
	A	B	Ensemble du territoire			
Non revues récemment	0	0	0	0	0	0,0%
Protégées nationalement et régionalement (espèces non revues récemment à assez communes)	0	0	0	5	5	1,3%
très rares	0	0	0	0	0	0,0%
rare	0	0	1	5	5	1,3%
assez rares	0	0	7	4	10	2,5%
assez communes	2	1	24	20	39	9,9%
communes	20	17	81	49	99	25,1%
très communes	86	62	187	152	200	50,8%
spontanées, naturalisées, adventices	3	0	14	9	18	4,6%
plantées, cultivées	3	3	17	0	17	4,3%
statut indéterminé	0	0	1	1	1	0,3%
Nombre total de taxons :	114	83	332	245	394	100%
dont espèces déterminantes de ZNIEFF	0	0	0	8	8	2,0%

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	STATUT	2007			Données bibliographiques
			A : secteur des Trois Maisons	B : secteur cultivé au nord du bourg	Ensemble du territoire	
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	TC			X	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	TC	SNA		X	X
<i>Achillea millefolium</i> subsp. <i>millefolium</i>	Achillée millefeuille	TC		X	X	X
<i>Achillea ptarmica</i> subsp. <i>pl.</i>	Achillée sternutatoire s.l.	AC			X	
<i>Aethusa cynapium</i> subsp. <i>cynapium</i>	Petite ciguë	AC			X	X
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	TC		X	X	X
<i>Agrimonia procera</i>	Aigremoine odorante	C				X
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	C				X
<i>Agrostis capillaris</i> subsp. <i>capillaris</i>	Agrostis commun	TC			X	X
<i>Agrostis gigantea</i>	Agrostis géant	AC			X	
<i>Agrostis stolonifera</i> var. <i>stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	TC		X	X	X
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	TC			X	X
<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	AR			X	
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau commun	TC			X	X
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	AC				X
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	C		X	X	
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	TC			X	X
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé	AC			X	X
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	C		X	X	
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	C		X	X	
<i>Amaranthus hybridus</i> var. <i>pl.</i>	Amarante verte s.l.	C	SNA		X	
<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>pl.</i>	Mouron rouge s.l.	TC		X	X	X
<i>Anagallis minima</i>	Centenille	R				X
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone sylvie	C				X
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	TC			X	X
<i>Anthoxanthum odoratum</i> subsp. <i>odoratum</i>	Flouve odorante	TC			X	X
<i>Anthriscus sylvestris</i> subsp. <i>pl.</i>	Cerfeuil sauvage s.l.	TC			X	
<i>Apera spica-venti</i>	Jouet du vent	C		X	X	
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	C			X	X

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	STATUT			A : secteur des Trois Maisons	B : secteur cultivé au nord du bourg	Ensemble du territoire	Donnees bibliographiques
		TC						
<i>Arenaria serpyllifolia</i> subsp. <i>serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	TC					X	
<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé	TC			X	X	X	X
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	TC			X		X	X
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	TC					X	
<i>Asparagus officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i>	Asperge officinale	TC	SNA				X	
<i>Asplenium ruta-muraria</i> subsp. <i>ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	AC						X
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle	C						X
<i>Avena fatua</i> subsp. <i>pl.</i>	Folle-avoine s.l.	C					X	
<i>Avena sativa</i>	Avoine cultivée	P			X		X	
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	TC			X	X	X	X
<i>Betula alba</i> subsp. <i>alba</i>	Bouleau pubescent	TC						X
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	TC				X	X	
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	C					X	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> subsp. <i>pl.</i>	Brachypode des bois	TC					X	X
<i>Briza media</i> subsp. <i>pl.</i>	Brise intermédiaire	C				X	X	
<i>Bromus erectus</i> subsp. <i>pl.</i>	Brome dressé	C					X	
<i>Bromus hordeaceus</i> subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	TC			X	X	X	
<i>Bromus ramosus</i>	Brome rude	AC						X
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	TC			X		X	
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis toujours vert	C					X	
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostis commun	TC			X	X	X	X
<i>Callitriche hamulata</i>	Callitriche à crochets	AR					X	
<i>Callitriche stagnalis</i>	Callitriche des eaux stagnantes	C					X	X
<i>Calystegia sepium</i> subsp. <i>sepium</i>	Liseron des haies	TC					X	X
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	TC			X	X	X	X
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	TC					X	X
<i>Cardamine pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i>	Cardamine des prés	TC						X
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	TC					X	X
<i>Carex cuprina</i> var. <i>pl.</i>	Laïche cuivrée	C					X	
<i>Carex elongata</i>	Laïche allongée	TR	PR	ZNIEFF				X
<i>Carex flacca</i> subsp. <i>pl.</i>	Laïche glauque s.l.	TC					X	
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	TC				X	X	
<i>Carex pallescens</i>	Laïche pâle	AC						X
<i>Carex pendula</i>	Laïche pendante	C					X	X
<i>Carex pseudocyperus</i>	Laïche faux-souchet	C						X
<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	C			X		X	X
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	TC			X		X	X
<i>Carex spicata</i>	Laïche en épi	C					X	
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois	TC					X	X
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	TC			X		X	X
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	TC	SNA				X	X
<i>Centauria nigra</i> subsp. <i>nigra</i>	Centaurée noire	AC			X	X	X	
<i>Centauria thuyllieri</i>	Centaurée de Thuillier	TC					X	X
<i>Centaurium erythraea</i> subsp. <i>pl.</i>	Erythrée petite centaurée	TC			X		X	X
<i>Centaurium pulchellum</i> subsp. <i>pulchellum</i>	Erythrée élégante	AC					X	
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i>	Céraiste commun	TC			X	X	X	X
<i>Ceratophyllum demersum</i> subsp. <i>demersum</i>	Cératophylle épineux	AC					X	
<i>Chaenorrhinum minus</i> subsp. <i>pl.</i>	Petite linnaire s.l.	C					X	
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil penché	TC					X	
<i>Chelidonium majus</i>	Chéridoine	TC					X	X
<i>Chenopodium album</i> subsp. <i>pl.</i>	Chénopode blanc s.l.	TC					X	X
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	TC					X	X
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	TC			X	X	X	X
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher	C					X	
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	TC			X		X	X
<i>Cirsium vulgare</i> subsp. <i>pl.</i>	Cirse commun s.l.	TC			X	X	X	X
<i>Clinopodium vulgare</i> subsp. <i>pl.</i>	Clinopode	C					X	X
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	C						X
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	TC			X	X	X	X
<i>Coryza canadensis</i>	Erigéron du Canada	TC	SNA		X		X	X
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	TC			X		X	X
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	TC			X		X	X
<i>Crataegus laevigata</i> subsp. <i>pl.</i>	Aubépine à deux styles	C					X	X
<i>Crataegus monogyna</i> var. <i>monogyna</i>	Aubépine à un style	TC					X	X
<i>Crepis capillaris</i>	Crépis à tige capillaire	TC					X	X
<i>Crepis setosa</i>	Barkhausie hérissée	AC					X	
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisettes	TC			X		X	X
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle	C				X	X	
<i>Cytisus scoparius</i> subsp. <i>scoparius</i>	Genêt à balais	TC				X	X	X
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	TC			X	X	X	X
<i>Dactylorhiza maculata</i> subsp. <i>pl.</i>	Orchis tacheté s.l.	AC						X
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	AC	SNA				X	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	STATUT			A : secteur des Trois Maisons	B : secteur cultivé au nord du bourg	Ensemble du territoire	Données bibliographiques
<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i>	Carotte	TC			X	X	X	X
<i>Deschampsia cespitosa</i> subsp. <i>cespitosa</i>	Canche cespiteuse	TC					X	X
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	AC					X	
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	AC						X
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	TC			X		X	X
<i>Dipsacus pilosus</i>	Cardère poilue	AC						X
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i>	Dryoptéris écailleux	R		ZNIEFF				X
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryopteris des Chartreux	TC						X
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Dryopteris mâle	TC					X	X
<i>Echinochloa crus-galli</i> subsp. <i>pl.</i>	Echinochloa pied-de-coq	C			X		X	X
<i>Eleocharis palustris</i> subsp. <i>pl.</i>	Scirpe des marais s.l.	C					X	
<i>Elytrigia repens</i> subsp. <i>repens</i>	Chiendent rampant	TC			X	X	X	
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé	TC			X		X	X
<i>Epilobium montanum</i>	Epilobe des montagnes	TC						X
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs	TC			X		X	X
<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>lamyi</i>	Epilobe de Lamy	C					X	
<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>tetragonum</i>	Epilobe à tige carrée	TC			X		X	X
<i>Epipactis helleborine</i> subsp. <i>pl.</i>	Epipactis à larges feuilles s.l.	TC					X	X
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	TC			X	X	X	X
<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	TC					X	X
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	TC					X	X
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil-matin	C					X	
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	AR	SNA					X
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	TC					X	X
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun	TC						X
<i>Fallopia convolvulus</i> var. <i>pl.</i>	Renouée faux-liseron s.l.	TC					X	
<i>Festuca arundinacea</i> subsp. <i>pl.</i>	Fétuque roseau	TC					X	X
<i>Festuca pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i>	Fétuque des prés	C			X	X	X	
<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>pl.</i>	Fétuque rouge s.l.	TC				X	X	
<i>Filipendula ulmaria</i> subsp. <i>ulmaria</i>	Reine-des-prés	TC					X	X
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	TC					X	X
<i>Fragula alnus</i>	Bourdain	TC						X
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	TC					X	
<i>Fumaria officinalis</i> subsp. <i>pl.</i>	Fumeterre officielle s.l.	C			X		X	X
<i>Galeopsis tetrahit</i> subsp. <i>pl.</i>	Galéopsis tétrahit	TC					X	X
<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoga velu	AC	SNA				X	
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	TC			X	X	X	
<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>pl.</i>	Caille-lait blanc s.l.	TC					X	X
<i>Galium palustre</i> subsp. <i>palustre</i>	Gaillet des marais	TC			X		X	X
<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet des fanges	C					X	X
<i>Galium verum</i> subsp. <i>verum</i>	Gaillet jaune	TC				X	X	X
<i>Genista tinctoria</i> subsp. <i>tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	AC					X	
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin	C					X	
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	TC			X	X	X	
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	C			X	X	X	
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	C						X
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	TC					X	
<i>Geranium robertianum</i> subsp. <i>robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	TC					X	X
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	TC			X	X	X	X
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	TC			X	X	X	X
<i>Glyceria declinata</i>	Glycérie dentée	AR						X
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	C					X	X
<i>Glyceria maxima</i>	Glycérie aquatique	C					X	
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des marais	C					X	X
<i>Hedera helix</i> subsp. <i>pl.</i>	Lierre grim pant	TC					X	X
<i>Hemerocallis fulva</i>	Lys rouge	P					X	
<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>sphondylium</i>	Berce des prés	TC			X	X	X	X
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	TC			X	X	X	X
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	TC					X	X
<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>murinum</i>	Orge queue-de-rat	TC			X		X	X
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux-seigle	AR					X	
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	TC						X
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis velu	C					X	X
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	C					X	X
<i>Hypericum perforatum</i> subsp. <i>perforatum</i>	Millepertuis perforé	TC			X	X	X	X
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	TC						X
<i>Hypochoeris radicata</i> subsp. <i>radicata</i>	Porcelle enracinée	TC					X	X
<i>Ilex aquifolium</i>	Grand houx	C					X	
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	TC					X	
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune	TC			X		X	X
<i>Isolepis setacea</i>	Scirpe sétacé	AC						X
<i>Juglans regia</i>	Noyer royal	P				X	X	
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à tépales aigus	C						X
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	C						X

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	STATUT			A : secteur des Trois Maisons	B : secteur cultivé au nord du bourg	Ensemble du territoire	Données bibliographiques
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	C					X	X
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	C			X	X	X	X
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	TC			X	X	X	X
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	TC			X	X	X	
<i>Juncus tenuis var. pl.</i>	Jonc grêle	C	SNA					X
<i>Kerria japonica</i>	Kériedu du Japon	P					X	
<i>Kickxia elatine subsp. pl.</i>	Linaira élatine	AC			X		X	
<i>Lactuca scariola</i>	Laitue scariole	TC			X		X	X
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	TC			X	X	X	
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	TC					X	
<i>Lapsana communis subsp. communis</i>	Lampsane commune	TC			X	X	X	X
<i>Lathyrus pratensis subsp. pratensis</i>	Gesse des prés	TC			X	X	X	X
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	TC					X	X
<i>Lemna trisulca</i>	Lenticule d'eau à trois lobes	AC					X	
<i>Leontodon autumnalis subsp. autumnalis</i>	Liondent d'automne	AC						X
<i>Leucanthemum vulgare subsp. vulgare</i>	Grande marguerite	TC			X	X	X	X
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	TC					X	X
<i>Linaria supina subsp. supina</i>	Linaira couchée	AC					X	
<i>Linaria vulgaris subsp. pl.</i>	Linaira commune	TC			X	X	X	X
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	C				X	X	
<i>Listera ovata</i>	Listière ovale	TC						X
<i>Lobelia urens</i>	Lobélia brûlante	AR	PR	ZNIEFF				X
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun	TC			X	X	X	X
<i>Lonicera periclymenum var. pl.</i>	Chèvrefeuille des bois	TC					X	X
<i>Lotus corniculatus subsp. corniculatus</i>	Lotier corniculé	TC				X	X	
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des fanges	TC						X
<i>Luzula forsteri subsp. pl.</i>	Luzule de Forster	C						X
<i>Luzula multiflora subsp. multiflora</i>	Luzule multiflore	C						X
<i>Lycopus europaeus subsp. pl.</i>	Lycopée d'Europe s.l.	TC					X	X
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	TC					X	X
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	TC					X	X
<i>Lythrum portula</i>	Salicaire pourpier-d'eau	AC						X
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	TC			X		X	X
<i>Malus domestica</i>	Pommier cultivé	P				X	X	
<i>Malva alcea subsp. pl.</i>	Mauve alcée	AC					X	
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	C					X	
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	C					X	X
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	TC	SNA				X	X
<i>Matricaria perforata</i>	Matricaire inodore	TC			X		X	X
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	C			X		X	
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachée	C					X	
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal	C					X	
<i>Mentha aquatica subsp. pl.</i>	Menthe aquatique s.l.	TC					X	X
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	C					X	X
<i>Mentha suaveolens subsp. suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	C					X	
<i>Mercurialis annua subsp. pl.</i>	Mercuriale annuelle	TC					X	X
<i>Milium effusum</i>	Millet étalé	C					X	X
<i>Moehringia trinervia</i>	Méringie à trois nervures	TC					X	
<i>Myosotis arvensis subsp. arvensis</i>	Myosotis des champs	TC			X	X	X	
<i>Myosotis laxa subsp. cespitosa</i>	Myosotis cespiteux	AR						X
<i>Myosotis ramosissima subsp. pl.</i>	Myosotis hérissé s.l.	AC						X
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis mouron-d'eau	TC					X	X
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	AC					X	
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	C					X	
<i>Odontites vernus subsp. serotinus</i>	Odontite rouge tardif	C					X	X
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe phellandre	AC					X	X
<i>Papaver dubium subsp. dubium</i>	Petit coquelicot	C					X	
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	TC			X		X	X
<i>Paris quadrifolia</i>	Parisette	AC					X	X
<i>Pastinaca sativa subsp. pl.</i>	Panais commun s.l.	TC					X	X
<i>Phalaris arundinacea subsp. arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	TC				X	X	X
<i>Phleum pratense subsp. pratense</i>	Fléole des prés	TC			X	X	X	
<i>Phragmites australis subsp. australis</i>	Roseau commun	TC					X	
<i>Picea abies</i>	Epicéa commun	P					X	
<i>Picris echioides</i>	Picris fausse-vipérine	TC			X	X	X	X
<i>Picris hieracioides subsp. hieracioides</i>	Picris fausse-épervière	TC					X	X
<i>Pinus nigra subsp. nigra</i>	Pin noir	P					X	
<i>Pisum sativum subsp. pl.</i>	Pois cultivé	P					X	
<i>Plantago lanceolata subsp. pl.</i>	Plantain lancéolé	TC			X	X	X	X
<i>Plantago major subsp. intermedia</i>	Plantain des marais	AR					X	
<i>Plantago major subsp. major</i>	Plantain à larges feuilles	TC			X	X	X	X

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	STATUT			A : secteur des Trois Maisons	B : secteur cultivé au nord du bourg	Ensemble du territoire	Données bibliographiques
		TC	PR	ZNIEFF				
<i>Poa annua</i> var. <i>pl.</i>	Pâturin annuel	TC					X	X
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	TC					X	X
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	TC					X	
<i>Poa trivialis</i> subsp. <i>trivialis</i>	Pâturin commun	TC			X	X	X	
<i>Polygala vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>	Polygala commun	C				X	X	
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau-de-Salomon multiflore	TC					X	X
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	TC					X	
<i>Polygonum aviculare</i> subsp. <i>pl.</i>	Renouée des oiseaux s.l.	TC			X	X	X	X
<i>Polygonum hydropiper</i>	Renouée poivre-d'eau	C					X	
<i>Polygonum lapathifolium</i> subsp. <i>pl.</i>	Renouée à feuilles de patience s.l.	C			X	X	X	
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	TC					X	X
<i>Polypodium interjectum</i>	Polypode intermédiaire	R						X
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode commun	C					X	X
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	AR	PR	ZNIEFF				X
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	TC					X	X
<i>Populus x-canadensis</i>	Peuplier du Canada	P					X	
<i>Portulaca oleracea</i> subsp. <i>pl.</i>	Pourpier potager s.l.	AR	SNA				X	
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot crépu	AC					X	
<i>Potamogeton natans</i>	Potamot nageant	AC					X	
<i>Potamogeton trichoides</i>	Potamot capillaire	R					X	X
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	TC					X	X
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille	C					X	X
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	TC			X	X	X	X
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux-fraisier	C					X	X
<i>Primula veris</i> subsp. <i>pl.</i>	Primevère officinale	TC					X	
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	TC				X	X	X
<i>Prunus avium</i>	Merisier	TC					X	
<i>Prunus cerasifera</i> var. <i>pl.</i>	Prunier-cerise	P				X	X	
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	P					X	
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	TC			X		X	X
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	TC			X		X	X
<i>Pyrus communis</i>	Poirier commun	P					X	
<i>Quercus cerris</i>	Chêne chevelu	TR	SNA					X
<i>Quercus petraea</i> subsp. <i>pl.</i>	Chêne sessile	TC					X	
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	TC			X		X	X
<i>Radiola linoides</i>	Radiole faux-lin	AR						X
<i>Ranunculus acris</i> subsp. <i>acris</i>	Renoncule âcre	TC			X	X	X	
<i>Ranunculus bulbosus</i> subsp. <i>pl.</i>	Renoncule bulbeuse	C					X	
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule petite-douve	C						X
<i>Ranunculus peltatus</i> subsp. <i>peltatus</i>	Renoncule peltée	AR					X	X
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	TC			X	X	X	X
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	TC					X	
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. <i>pl.</i>	Ravenelle s.l.	C					X	
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	C	SNA					X
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	C					X	
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	TC					X	X
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	TC	SNA				X	
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	C					X	X
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	TC						X
<i>Rosa gr. canina</i> (1)	Rosier des chiens gr.	TC			X	X	X	X
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	TC					X	X
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce des bois	-					X	X
<i>Rubus sect. Rubus</i> (5)	Ronce de la section Ronce	TC			X		X	
<i>Rumex acetosa</i> subsp. <i>acetosa</i>	Oseille des prés	TC			X	X	X	X
<i>Rumex acetosella</i> subsp. <i>pl.</i>	Petite oseille s.l.	C				X	X	
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	TC			X	X	X	X
<i>Rumex crispus</i> subsp. <i>crispus</i>	Patience crépue	TC			X	X	X	
<i>Rumex obtusifolius</i> subsp. <i>pl.</i>	Patience à feuilles obtuses s.l.	TC			X	X	X	X
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience des bois	TC					X	X
<i>Sagina procumbens</i> subsp. <i>pl.</i>	Sagine couchée	AC						X
<i>Salix acuminata</i>	Saule roux	C						X
<i>Salix alba</i> subsp. <i>alba</i>	Saule blanc	TC			X		X	
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	TC			X		X	
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	TC					X	X
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	TC					X	
<i>Sambucus nigra</i> var. <i>pl.</i>	Sureau noir	TC					X	
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage à trois doigts	C						X
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Jonc des chaisiers	AC					X	X
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	TC					X	X
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	C					X	X
<i>Scutellaria minor</i>	Petite scutellaire	AC						X
<i>Senecio erucifolius</i>	Séneçon à feuilles de roquette	C			X		X	
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	TR	SNA		X		X	
<i>Senecio jacobaea</i> subsp. <i>pl.</i>	Séneçon jacobée	TC			X	X	X	X
<i>Senecio vulgaris</i> subsp. <i>pl.</i>	Séneçon commun	TC					X	X
<i>Setaria verticillata</i> var. <i>verticillata</i>	Sétaire verticillée	AC					X	
<i>Sherardia arvensis</i> var. <i>pl.</i>	Shéardie des champs s.l.	AC					X	
<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés	AC					X	
<i>Silene flos-cuculi</i>	Silène fleur-de-coucou	C				X	X	
<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>	Silène enfé	C			X	X	X	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	STATUT			A : secteur des Trois Maisons	B : secteur cultivé au nord du bourg	Ensemble du territoire	Données bibliographiques
		TC	AR	R				
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	TC			X		X	X
<i>Solanum nigrum subsp. pl.</i>	Morelle noire s.l.	TC					X	X
<i>Solidago canadensis subsp. pl.</i>	Solidage du Canada s.l.	TC	SNA				X	
<i>Solidago virgaurea subsp. virgaurea</i>	Solidage verge-d'or	C			X		X	
<i>Sonchus arvensis subsp. pl.</i>	Laiteron des champs s.l.	C					X	X
<i>Sonchus asper subsp. pl.</i>	Laiteron épineux s.l.	TC					X	X
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	TC			X		X	X
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	TC						X
Sparganium emersum	Rubanière simple	AR					X	
<i>Sparganium erectum subsp. erectum</i>	Rubanière rameux	C					X	
Spargula arvensis subsp. pl.	Spargouste des champs s.l.	AR					X	
Spargularia segetalis	Spargulaire des moissons	R		ZNIEFF				X
<i>Stachys officinalis</i>	Epière bétoune	C					X	X
<i>Stachys palustris</i>	Epière des marais	C					X	X
<i>Stachys sylvatica</i>	Epière des bois	TC					X	X
Stellaria alsinea	Stellaire aquatique	AC						X
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	TC			X	X	X	
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	TC					X	X
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	TC					X	X
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	C						X
<i>Symphoricarpos alba</i>	Symphorine blanche	AC	SNA				X	
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	TC			X		X	X
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	TC						X
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaïs commune	TC					X	
<i>Taraxacum Sect. pl.</i>	Pissenlit s.l.	TC			X	X	X	X
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	TC					X	X
<i>Thuja occidentalis</i>	Thuya occidentale	P			X		X	
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	TC					X	X
<i>Tilia platyphyllos subsp. pl.</i>	Tilleul à larges feuilles s.l.	TC					X	
<i>Torilis japonica</i>	Torilis anthriscus	TC					X	X
<i>Tragopogon pratensis subsp. pratensis</i>	Salsifis des prés	C			X	X	X	
<i>Trifolium campestre var. pl.</i>	Trèfle des champs	C					X	
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	C			X	X	X	
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	C					X	X
<i>Trifolium pratense subsp. pratense</i>	Trèfle des prés	TC			X	X	X	X
<i>Trifolium repens subsp. pl.</i>	Trèfle rampant	TC			X	X	X	X
<i>Trisetum flavescens subsp. pl.</i>	Avoine dorée	C				X	X	
<i>Triticum aestivum</i>	Blé	P			X		X	
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	C			X		X	
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	TC			X		X	
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	TC					X	X
<i>Urtica dioica subsp. pl.</i>	Grande ortie	TC			X	X	X	X
Utricularia australis	Utriculaire citrine	AR	PR	ZNIEFF				X
<i>Valeriana officinalis subsp. pl.</i>	Valériane officinale s.l.	C					X	X
Verbascum densiflorum	Molène faux-bouillon-blanc	AC					X	
<i>Verbascum thapsus subsp. thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	TC					X	
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	TC					X	X
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	TC			X		X	
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	TC					X	X
Veronica montana	Véronique des montagnes	AC						X
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	C					X	X
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	TC	SNA		X		X	X
<i>Veronica serpyllifolia subsp. pl.</i>	Véronique à feuilles de serpolet	C						X
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	TC					X	X
<i>Vicia cracca subsp. cracca</i>	Vesce à épis	TC			X	X	X	X
<i>Vicia faba</i>	Féverolle	P					X	
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	C				X	X	
<i>Vicia sativa subsp. sativa</i>	Vesce cultivée	TC			X	X	X	
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graine	C			X	X	X	
<i>Viola arvensis subsp. pl.</i>	Pensée des champs	C					X	
<i>Viola odorata subsp. pl.</i>	Violette odorante	C					X	X
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette de Reichenbach	C					X	X
<i>Viola riviniana subsp. pl.</i>	Violette de Rivin s.l.	TC					X	X
<i>Vinca major</i>	Grande pervenche	P					X	
<i>Viscum album subsp. pl.</i>	Gui	TC					X	
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	C			X		X	
Wahlenbergia hederacea	Wahlenbergie à feuilles de lierre	R	PR	ZNIEFF				X
<i>Zea mays</i>	Mais	P					X	

(1) : regroupement de *Rosa canina/R. caesia/R. corymbifera/R. obtusifolia/R. subcollina/...*

(2) : Section incluant entre autres *Rubus affinis/R. canescens/R. fruticosus/R. ulmifolius/...*

(3) : données d'Ecosphère (2004)

(4) : données de l'ANVL-ONF (2004)

Autres espèces identifiées

ANNEXE 3 : AVIFAUNE FREQUENTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL DE NEUFMOUTIERS-EN-BRIE – STATUT ET RARETE REGIONALE

Total de 79 espèces d'oiseaux répertoriées

Dates de prospection : 16.05.2007 ; 05.06.2007 ; 21.06.2007

I – Avifaune nicheuse sur le territoire communal = 72 espèces

- Statuts :

¹ Statut de vulnérabilité régionale, d'après KOVACS et SIBLET (1998 – *Les oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France*) & DIREN ÎdF et CSRPN ÎdF (2002 – *Les oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France*).

² Statuts de menace en France : D'après ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. – 1999 – *Oiseaux menacés et à surveiller en France* (Liste rouge et priorités).

³ Directive 2006/105 modifiant la directive 79/409/CEE (Directive « Oiseaux ») du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages..

Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Secteur de Protection Spéciale).

- Définition de la rareté des espèces nicheuses d'Île-de-France et bilan du territoire communal :

évaluation de la rareté des espèces nicheuses d'Île-de-France (basée sur l'estimation du nombre de couples nicheurs en Ile-de-France)		Rareté des espèces nicheuses sur le territoire communal		
degré de rareté	estimation du nombre de couples	A = Secteur des « Trois Maisons »	B = Secteur cultivé au nord du bourg	C = Ensemble de la commune
OCC (occasionnelle)	espèces nicheuses occasionnelles	-	-	-
TR (très rare)	1 à 20 couples nicheurs en Ile-de-France	-	-	-
R (rare)	21 à 100 couples nicheurs en IDF	-	-	1
AR (assez rare)	101 à 500 couples nicheurs en IDF	-	-	8
AC (assez commune)	501 à 2000 couples nicheurs en IDF	-	1	7
C (commune)	2 001 à 20 000 couples nicheurs en IDF	6	2	28
TC (très commune)	plus de 20 000 couples nicheurs en IDF	16	5	25
INT (introduite)	-	-	-	3
BILAN		22	8	72

• Liste des espèces nicheuses :

A = Secteur des « Trois Maisons »
B = Secteur cultivé au nord du bourg
C = Ensemble de la commune

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France ¹	Statuts de menace en France ²	Directive C.E.E. « Oiseaux » ³	A	B	C	Remarques
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC				X		X	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC		à Préciser			X	X	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C						X	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C					X	X	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	AR	X (effectif seuil 10 couples)		Ann. 1			X	16.05.07 : 1 couple nicheur probable forêt domaniale, parcelles 50, 51, 52 05.06.07 : 1 couple nicheur probable en forêt aux abords nord du Monastère 21.06.07 : observation d'un adulte en recherche alimentaire Bois de la Mare Bazine ; 1 adulte pourchassée par une Corneille noire en lisière de bois, secteur de la ferme des Egrefins Minimum de 2 couples nicheurs
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C						X	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	C					X	X	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C						X	
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	AC						X	05.06.07 : 1 couple nicheur dans les friches des « Mares des Cossis » 21.06.07 : 1 couple nicheur au sud du cimetière 2 couples nicheurs

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France ¹	Statuts de menace en France ²	Directive C.E.E. « Oiseaux » ³	A	B	C	Remarques
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	AR						X	16.05.07 : 1 couple nicheur probable « Bois de Fauvinet », secteur « les Sablières » ; 1 couple nicheur probable bois « les Brindelles » 05.06.07 : 1 couple nicheur probable en lisière du Bois du Ménillet 21.06.07 : 1 adulte chasse grande pairie nord « les Boutilliers » ; 1 adulte pourchassée par Corneille en lisière Bois des Sablières 3 couples nicheurs
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C						X	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C				X		X	
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	AR	X (effectif seuil 4 couples)	En déclin				X	05.06.07 : 1 mâle chanteur ferme des Pigeonniers, nicheuse dans le corps de ferme ; indication de la présence d'un couple ferme Bois Breton 21.06.07 : 1 mâle chanteur ferme des Égrefins 2 (à 3) couples nicheurs
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>	AR		En déclin				X	05.06.07 : 1 couple nicheur à la ferme des Pigeonniers ; 1 couple nicheur ferme de Bois Breton 21.06.07 : 1 adulte en vol provenant des bâtiments du « château du Chemin » 3 couples nicheurs
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	C						X	05.06.07 + 21.06.07 : 4 mâles chanteurs différents
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	C				X		X	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C						X	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	AR						X	05.06.07 : 1 mâle en chasse aux abords de la ferme des Égrefins, nicheur probable bois des Sablières 1 couple nicheur
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC				X		X	

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France ¹	Statuts de menace en France ²	Directive C.E.E. « Oiseaux » ³	A	B	C	Remarques
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	INT						X	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	C						X	21.06.07 : 1 adulte chasse sur la friche (secteur B)
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	X					X	05.06.07 : 1 couple nicheur en forêt vers « les Brindelles » 21.06.07 : 1 adulte en chasse sur la friche (secteur B) 1 couple nicheur
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC				X	X	X	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC						X	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC				X	X	X	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	AC						X	16.05.07 : 1 cple nicheur accompagné de 6 poussins dans la mare en lisière nord « Bois de la Plançonnière » 05.06.07 : 1 couple nicheur avec 1 juv. mare de la ferme des Pigeonniers ; 1 couple nicheur mare au nord des « les Boutilliers » 3 couples nicheurs
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C						X	
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	AR						X	05.06.07 : 1 couple nicheur mare au nord des « les Boutilliers » 1 couple nicheur
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC						X	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C						X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC				X		X	
Gros-bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	AC						X	05.06.07 : 1 couple alarme bois abords nord du Monastère 1 couple nicheur

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France ¹	Statuts de menace en France ²	Directive C.E.E. « Oiseaux » ³	A	B	C	Remarques
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	AR						X	05.06.07 : Indiqué nicheur dans les boisements, aux abords de la ferme des Égrefins Observé également auprès de la ferme de Bois Breton (info. Ph. ROY – ASMSN) 1 couple nicheur probable (non localisé précisément)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	TC						X	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	TC		En déclin				X	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	C						X	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	C				X		X	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	AC						X	16.05.07 : 1 mâle chanteur secteur du « Bois de la Mare Bazine » 1 couple nicheur
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC						X	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	AR	X (effectif seuil 5 cples)	A surveiller	Ann. 1			X	05.06.07 : 1 adulte pêche dans la mare de Fauvinet ; site de nidification potentiel : les berges du ru de la Morsange 1 couple nicheur probable (non localisé précisément)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC				X	X	X	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C						X	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	TC				X		X	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC				X		X	
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	C						X	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC				X		X	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	C						X	

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France ¹	Statuts de menace en France ²	Directive C.E.E. « Oiseaux » ³	A	B	C	Remarques
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC						X	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	INT						X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C						X	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C						X	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC				X		X	
Pigeon « biset » (domestique)	<i>Columba livia</i>	INT						X	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC				X		X	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC				X		X	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C						X	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	AC					X	X	16.05.07 : 2 cples nicheurs friches de « la Mare des Cossis » 21.06.07 : 2 cples nicheurs dans la friche 4 couples nicheurs
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C						X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC						X	
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C				X		X	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C				X		X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC				X	X	X	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	AC	X (effectif seuil 25 cples)	A préciser				X	21.06.07 : 1 couple nicheur centre équestre des Étisses (limite communale) 1 couple nicheur

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France ¹	Statuts de menace en France ²	Directive C.E.E. « Oiseaux » ³	A	B	C	Remarques
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC				X		X	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	C						X	05.06.07 : 1 mâle chanteur mare des Petites Pigeonniers
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C						X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC						X	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	AC		A préciser				X	16.05.07 : 2 cples nicheurs friche ouest « Trois Maisons » ; 2 cples nicheurs friches de « la Mare des Cossis » 05.06.07 : 1 couple nicheur mare des « Petites pigeonniers » ; 2 couples nicheurs prairies de fauche ferme Bois Breton ; 1 couple nicheur prairie pâturée des Égrefins 8 couples nicheurs
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C						X	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	C				X		X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC				X		X	
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC				X		X	

II – Avifaune nicheuse aux abords du site = 2 espèces

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France ¹	Statuts de menace en France ²	Directive C.E.E. « Oiseaux » ³	Remarques
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C				
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C				

II – Avifaune migratrice, erratique... = 5 espèces

Nom français	Nom scientifique	Remarques
Goéland leucopnée	<i>Larus michahelis</i>	21.06.07 : 1 ind. survole le secteur
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	16.05.07 : observations d'individus fréquentant les mares et la Marsange 05.06.07 : 1 adulte chasse dans les prairies de fauche de Bois Breton 21.06.07 : 4 ind. différents chassent dans les prairies récemment fauchées
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Observée en halte migratoire (info. Ph. ROY – ASMSN)
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	05.06.07 : 1 mâle chanteur, nicheur possible 21.06.07 : le mâle chanteur n'est plus présent, il s'agissait probablement d'un mâle en halte migratoire Tentative de nidification
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	16.05.07 : 1 mâle s'alimente dans les cultures proches des friches de la « Mare des Cossis »

ANNEXE 4 : REPARTITION DES ESPECES NICHEUSES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

72 espèces nicheuses	Rareté régionale	Boisements et bosquets	Lisières boisées, haies arborées à arbustives, formations arbustives	Vergers	Friches prairiales, prairies de fauche	Prairies pâturées	Cultures et jachères	Mares et végétation hélophytique	Ruisseau la Marsange	Bâtiments
Accenteur mouchet	TC	X	X							
Alouette des champs	TC				X	X	X			
Bergeronnette grise	C									X
Bergeronnette printanière	C				X		X			
Bondrée apivore	AR	X								
Bouvreuil pivoine	C		X	X						
Bruant des roseaux	C				X		X			
Bruant jaune	C		X	X						
Bruant proyer	AC				X		X			
Buse variable	AR	X								
Canard colvert	C							X	X	
Chardonneret élégant	C		X	X						
Chevêche d'Athéna	AR									X
Chouette effraie	AR									X
Chouette hulotte	C	X								
Cornille noire	C	X	X							
Coucou gris	C	X	X							

<i>espèces nicheuses (suite)</i>	<i>Rareté régionale</i>	<i>Boisements et bosquets</i>	<i>Lisières boisées, haies arborées à arbustives, formations arbustives</i>	<i>Vergers</i>	<i>Friches prairiales, prairies de fauche</i>	<i>Prairies pâturées</i>	<i>Cultures et jachères</i>	<i>Mares et végétation hélophytique</i>	<i>Ruisseau la Marsange</i>	<i>Bâtiments</i>
Épervier d'Europe	AR	X								
Étourneau sansonnet	TC	X	X	X						X
Faisan de Colchide	INT		X		X					
Faucon crécerelle	C		X							
Faucon hobereau	R	X								
Fauvette à tête noire	TC	X	X	X						
Fauvette des jardins	TC		X							
Fauvette grisettes	TC		X	X	X		X			
Foulque macroule	AC							X		
Geai des chênes	C	X								
Grèbe castagneux	AR							X		
Grimpereau des jardins	TC		X	X						
Grive draine	C	X								
Grive musicienne	TC	X	X	X						
Gros-bec casse-noyaux	AC		X							
Hibou moyen-duc	AR	X								
Hirondelle de fenêtre	TC									X
Hirondelle rustique	TC									X
Hypolaïs polyglotte	C		X							
Linotte mélodieuse	C		X	X						
Loriot d'Europe	AC	X								
Martinet noir	TC									X
Martin-pêcheur d'Europe	AR								X	

<i>espèces nicheuses (suite)</i>	<i>Rareté régionale</i>	<i>Boisements et bosquets</i>	<i>Lisières boisées, haies arborées à arbustives, formations arbustives</i>	<i>Vergers</i>	<i>Friches prairiales, prairies de fauche</i>	<i>Prairies pâturées</i>	<i>Cultures et jachères</i>	<i>Mares et végétation hélophytique</i>	<i>Ruisseau la Marsange</i>	<i>Bâtiments</i>
Merle noir	TC	X	X	X						
Mésange à longue queue	C		X	X						
Mésange bleue	TC	X	X	X						
Mésange charbonnière	TC	X	X	X						
Mésange nonnette	C	X								
Moineau domestique	TC									X
Moineau friquet	C			X						X
Perdrix grise	TC				X		X			
Perdrix rouge	INT				X		X			
Pic épeiche	C	X		X						
Pic vert	C	X	X							
Pie bavarde	TC		X	X						
Pigeon « biset » (domestique)	INT									X
Pigeon ramier	TC	X	X	X						
Pinson des arbres	TC	X	X	X						
Pipit des arbres	C		X		X					
Pipit farlouse	AC				X					
Pouillot fitis	C		X							
Pouillot véloce	TC	X	X							
Poule d'eau	C							X	X	
Rosignol philomèle	C		X							
Rougegorge familier	TC	X	X	X						

Rougequeue à front blanc	AC									X
<i>espèces nicheuses (suite)</i>	<i>Rareté régionale</i>	<i>Boisements et bosquets</i>	<i>Lisières boisées, haies arborées à arbustives, formations arbustives</i>	<i>Vergers</i>	<i>Friches prairiales, prairies de fauche</i>	<i>Prairies pâturées</i>	<i>Cultures et jachères</i>	<i>Mares et végétation hélophytique</i>	<i>Ruisseau la Marsange</i>	<i>Bâtiments</i>
Rougequeue noir	TC									X
Rousserolle effarvatte	C							X		
Serin cini	C		X	X						
Sittelle torchepot	TC	X	X							
Tarier pâtre	AC		X		X		X			
Tourterelle des bois	C	X	X							
Tourterelle turque	C									X
Troglodyte mignon	TC	X	X							
Verdier d'Europe	TC		X	X						
BILAN		28	36	21	11	1	8	5	3	13

ANNEXE 5 : AUTRES ESPECES FREQUENTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL DE NEUFMOUTIERS-EN-BRIE – STATUT ET RARETE REGIONALE

19 mammifères, 4 amphibiens, 3 reptiles, 11 odonates, 16 lépidoptères diurnes, 9 orthoptères

☐ Statuts concernant les divers groupes faunistiques :

¹ **Statut de vulnérabilité régional**, d'après DIREN ÎdF et CSRPN ÎdF - 2002 – *Les espèces animales déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France*.

² **Liste Rouge nationale (pour tous les groupes faunistiques évoqués)** : d'après MAURIN, H. & KEITH, P. (dir.) - 1994 - *Inventaire de la Faune menacée en France, Le Livre Rouge*.

³ **Directive "Habitats-Faune-Flore"** n° 2006/105 modifiant la directive 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- Annexe II : "espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Secteurs Spéciales de Conservation".

Espèces prioritaires : "espèces pour lesquelles la Communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle".

- Annexe IV : "espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte".

I – LES MAMMIFERES = 19 espèces

☐ Définition de la rareté régionale (Ile-de-France) :

évaluation de la rareté régionale (fréquence) d'après l'Atlas de répartition des Mammifères de France - SFEPM 1984			Rareté des espèces fréquentant le territoire communal		
			A = Secteur des « Trois Maisons »	B = Secteur cultivé au nord du bourg	C = Ensemble de la commune
espèce très rare	TR	1 à 4 % des demi-cartes IGN au 1/50 000	-	-	-
espèce rare	R	5 à 9 % "	-	-	1
espèce assez rare	AR	10 à 19 % "	-	-	1
espèce assez commune	AC	20 à 39 % "	-	-	3
espèce commune	C	40 à 64 % "	-	1	6
espèce très commune	TC	65 à 100 % "	4	6	6
espèce introduite	INT	-	-	-	2
BILAN PAR SECTEUR			4	7	19
BILAN GENERAL			19		

□ Intitulé des trois secteurs

- A** = Secteur des « Trois Maisons »
B = Secteur cultivé au nord du bourg
C = Ensemble de la commune

□ Liste des espèces répertoriées sur le site :

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Espèces déterminantes de ZNIEFF en IDF ¹	Liste Rouge nationale ² (statut)	A	B	C	Directive CEE « Habitats » ³ (Ann. 2 ; Ann. 4)	Remarques
Belette	<i>Mustela nivalis</i>	C		A surveiller			X		Info FDC 77
Blaireau	<i>Meles meles</i>	AC	X (Type II)	A surveiller			X		Assez forte densité (info FDC 77)
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	AC	X (Type II)				X		Individus de passage, issus d'enclos (info FDC 77)
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	TC				X	X		Densité proche de 20 ind/100 ha (info FDC 77)
Daim	<i>Dama dama</i>	INT					X		Individus issus d'enclos (info FDC 77)
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	C		A surveiller			X		
Fouine	<i>Martes foina</i>	C					X		Info FDC 77
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	TC			X	X	X		
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	AR	X (Type II)	A surveiller			X		Reste relativement rare (Info FDC 77)
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	TC			X	X	X		
Lièvre commun	<i>Lepus capensis</i>	C		Indéterminé		X	X		
Marte	<i>Martes martes</i>	R	X	A surveiller			X		(Bonne population en secteur forestier et lisières (Info FDC 77))
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	C					X	Annexe 4	Info CORIF/CRBPO/Conseil Général 77)
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	AC	X (Type II)	Indéterminé			X		Info FDC 77
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	INT					X		
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	TC			X	X	X		
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	TC				X	X		
Surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	C					X		
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	TC			X	X	X		

II – LES AMPHIBIENS = 4 espèces

□ Définition de la rareté régionale (Ile-de-France) :

Evaluation de la rareté régionale (fréquence en Ile-de-France)			Rareté des espèces fréquentant le territoire communal		
D'après l'Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France - S.H.F. 1989			A = Secteur des « Trois Maisons »	B = Secteur cultivé au nord du bourg	C = Ensemble de la commune
espèce très rare	TR	1 à 15 % des 34 cartes IGN au 1/50 000	-	-	-
espèce rare	R	15 à 30 % "	-	-	-
espèce assez rare	AR	30 à 45 % "	-	-	-
espèce assez commune	AC	45 à 55 % "	-	-	-
espèce commune	C	55 à 70 % "	-	-	2
espèce très commune	TC	70 à 100 % "	1	-	2
espèce introduite	INT	-	-	-	-
BILAN PAR SECTEUR			1	0	4
BILAN GENERAL			4		

□ Liste des amphibiens répertoriés sur le site :

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Espèces déterminantes de ZNIEFF en IDF ¹	Liste Rouge nationale ² (statut)	Directive CEE « Habitats » ³ (Ann. 2 ; Ann. 4)	A	B	C	Remarques
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	C		A surveiller				X	16.05.07 : têtards dans la mare proche de « le Bois Breton » et dans celle à « Fauvinet » ; pontes signalées dans les zones humides du Bois de la Mare Bazine
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	TC		A surveiller				X	16.05.07 : têtards dans la mare proche de « le Bois Breton » et dans celle à « Fauvinet »
Grenouille verte	<i>Rana kl. esculenta</i>	TC				X		X	16.05.07 : présence généralisée à toutes les mares
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	C		A surveiller				X	16.05.07 : présent dans la mare à « Fauvinet » et dans celle proche de « le Bois Breton »

II – LES REPTILES = 3 espèces

□ Définition de la rareté régionale (Ile-de-France) :

Evaluation de la rareté régionale (fréquence en Ile-de-France)			Rareté des espèces fréquentant le territoire communal		
D'après l'Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France - S.H.F. 1989			A = Secteur des « Trois Maisons »	B = Secteur cultivé au nord du bourg	C = Ensemble de la commune
espèce très rare	TR	1 à 15 % des 34 cartes IGN au 1/50 000	-	-	-
espèce rare	R	15 à 30 % "	-	-	-
espèce assez rare	AR	30 à 45 % "	-	-	-
espèce assez commune	AC	45 à 55 % "	-	-	-
espèce commune	C	55 à 70 % "	-	-	1
espèce très commune	TC	70 à 100 % "	1	1	2
espèce introduite	INT	-	-	-	-
BILAN PAR SECTEUR			1	1	3
BILAN GENERAL			3		

□ Liste des reptiles répertoriés sur le site :

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale	Espèces déterminantes de ZNIEFF en IDF ¹	Liste Rouge nationale ² (statut)	Directive CEE « Habitats » ³ (Ann. 2 ; Ann. 4)	A	B	C	Remarques
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	TC		A surveiller				X	05.06.07 : 1 adulte berge de mare au nord de la ferme des Pigeonnères ; signalée aux abords de la ferme des Égrefins
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	TC		A surveiller	Ann. 4	X	X	X	05.06.07 : 6 à 7 stations (hors bourg)
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	C		A surveiller				X	05.06.07 : 2 stations (les Masures, Égrefins)

III – LES ODONATES (libellules) = 11 espèces

□ Statut des Odonates d'Ile-de-France et bilan du site :

STATUT	CRITERES RETENUS	Rareté des espèces fréquentant le territoire communal		
		A = Secteur des « Trois Maisons »	B = Secteur cultivé au nord du bourg	C = Ensemble de la commune
ESPECES PROTEGEES (PN)	- espèces Protégées Nationales (Arr. du 22.07.93) - espèces inscrites à la Directive "Habitats" (Annexe 2 ou 4), - espèces inscrites à la Convention de Berne (Annexe II),	-	-	-
ESPECES PROTEGEES (PR) (en Ile-de-France)	- espèces Protégées Régionales (Arr. du 22.07.93 complétant la liste nationale)	-	-	-
ESPECES RARES (R)	- espèces non revues récemment en Ile-de-France (considérées parfois comme momentanément disparues), - espèces inscrites sur la Liste Rouge nationale ("espèces en danger ou très localisées, avec des effectifs faibles") ou sur la Liste Rouge régionale, - Espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France ¹	-	-	-
ESPECES PEU COMMUNES (PC)	- espèces inscrites à la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France ¹ , - espèces à répartition limitée (absentes de certains départements franciliens, peu communes dans d'autres), - espèces liées à des types de milieux reliques ou peu fréquents en Ile-de-France : tourbières, eaux oligotrophes, plans d'eau "naturels" ouverts ou forestiers, rivières et ruisseaux à eaux vives, ruisselets et secteurs de sources...).	0	0	1
ESPECES COMMUNES (C)	- espèces ne bénéficiant d'aucun statut de protection particulier du fait de leur large distribution, - espèces ubiquistes (capables de peupler un grand nombre de types de milieux aquatiques de diverse qualité), - espèces à populations abondantes sur l'ensemble de la région francilienne.	2	3	10
BILAN PAR SECTEUR		2	3	11
BILAN GENERAL		11		

☐ Liste des espèces répertoriées sur le site :

Nom scientifique	Nom français	Rareté régionale	Espèces déterminantes de ZNIEFF en IDF ¹	Liste Rouge nationale ² (statut)	Directive CEE « Habitats » ³ (Ann. 2 et 4)	A	B	C	Remarques
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	C				X	X	X	
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	C				X	X	X	
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	C						X	
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	C						X	
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	C						X	
<i>Aeshna cyanea</i>	Aschne bleue	C						X	
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	C					X	X	
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	PC						X	16.05.07 : 1 mâle dans la mare en lisière nord du « Bois de la Plançonnière » 05.06.07 : 1 mâle dans la mare au nord de la ferme des Pigeonnières ; 1 mâle mare à l'Est de Bellevue
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	C						X	
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	C						X	
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	C						X	

IV – LES LEPIDOPTERES RHOPALOCERES (papillons diurnes) = 16 espèces

□ Statut des Lépidoptères Rhopalocères d'Ile-de-France et bilan du site :

STATUT	CRITERES RETENUS	Rareté des espèces fréquentant le territoire communal		
		A = Secteur des « Trois Maisons »	B = Secteur cultivé au nord du bourg	C = Ensemble de la commune
ESPECES PROTEGEES (PN)	- espèces Protégées Nationales (Arr. du 22.07.93) - espèces inscrites à la Directive "Habitats" (Annexe 2 ou 4), - espèces inscrites à la Convention de Berne (Annexe II),	-	-	-
ESPECES PROTEGEES (PR) (en Ile-de-France)	- espèces Protégées Régionales (Arr. du 22.07.93 complétant la liste nationale)	-	-	-
ESPECES RARES (R)	- espèces a priori non revues en Ile-de-France après 1970 = NRR (Non Revues Récemment), - espèces inscrites sur la Liste Rouge de la Faune menacée en France : ED = En Danger ; VUL = Vulnérables ; R = Rares, - espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France (espèces très localisées, avec des effectifs faibles à très faibles).	-	-	-
ESPECES PEU COMMUNES (PC)	- espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France (espèces à répartition limitée, absentes de certains départements franciliens, peu communes dans d'autres). - espèces liées à des types de milieux reliques ou peu fréquents en Ile-de-France : tourbières, coteaux calcaires...,	-	-	2
ESPECES COMMUNES (C)	- espèces ne bénéficiant d'aucun statut de protection particulier du fait de leur large distribution. - espèces ubiquistes (capables de peupler un grand nombre de types de milieux de diverse qualité). - espèces à populations abondantes sur l'ensemble de la région IDF.	8	8	14
BILAN PAR SECTEUR		8	8	16
BILAN GENERAL		16		

□ Liste des espèces répertoriées sur le site :

Les espèces sont listées selon l'ordre alphabétique des familles puis du nom français ;

Familles	Nom scientifique	Nom français	Statut	Espèces déterminantes de ZNIEFF en IDF ¹	Liste Rouge nationale ² (statut)	Directive CEE « Habitats » ³ (Ann. 2 et 4)	A	B	C	Remarques
LYCAENIDAE	<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu	C					X	X	
LYCAENIDAE	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	C				X	X	X	
LYCAENIDAE	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-Corail	C						X	
NYMPHALIDAE	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	C						X	
NYMPHALIDAE	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	C				X	X	X	
NYMPHALIDAE	<i>Inachis io</i>	Paon du jour	C				X	X	X	
NYMPHALIDAE	<i>Ladoga camilla</i>	Petit Sylvain	PC						X	05.06.07 : 1 ex. bord de route Bois de la Mare Bazine
NYMPHALIDAE	<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	PC						X	05.06.07 : 1 ex. berge de la mare des Petites Pigeonnères
NYMPHALIDAE	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable	C				X		X	
NYMPHALIDAE	<i>Pararge aegeria tircis</i>	Tircis	C						X	
NYMPHALIDAE	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	C				X	X	X	
PIERIDAE	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	C						X	
PIERIDAE	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	C						X	
PIERIDAE	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	C				X	X	X	
PIERIDAE	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	C				X	X	X	
PIERIDAE	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	C				X	X	X	

V – LES ORTHOPTERES (criquets, grillons, sauterelles...) = 9 espèces

□ Statut des Orthoptères d’Ile-de-France et bilan du site :

STATUT	CRITERES RETENUS	Rareté des espèces fréquentant le territoire communal		
		A = Secteur des « Trois Maisons »	B = Secteur cultivé au nord du bourg	C = Ensemble de la commune
ESPECES PROTEGEES en Région Ile-de-France (PR)	- espèces Protégées Régionales (Arr. du 22.07.93 complétant la liste nationale).	-	-	-
ESPECES TRES RARES (TR)	- espèces citées de moins de 5 localités au cours de la dernière décennie. - espèces très localisées, avec de très faibles effectifs. - espèces gravement menacées d'après la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.	-	-	-
ESPECES RARES (R)	- espèces citées de moins de 10 localités au cours de la dernière décennie. - espèces localisées, avec de faibles effectifs. - espèces menacées à vulnérables d'après la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.	-	-	-
ESPECES PEU COMMUNES (PC)	- espèces faiblement menacées ou insuffisamment documentées, d'après la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF. - espèces à répartition inégale (absentes ou rares dans certains départements franciliens, mais communes dans d'autres).	-	2	3
ESPECES COMMUNES (C)	- espèces à large distribution, à populations abondantes sur l'ensemble de la région IDF, non menacées et non vulnérables.	3	5	6
BILAN PAR SECTEUR		3	7	9
BILAN GENERAL		9		

☐ Liste des espèces répertoriées sur le site :

Aucune espèce protégée en France ou inscrite aux annexes de la directive « Habitats » n'a été observée sur le site. Les espèces sont listées selon l'ordre alphabétique des familles, puis celui des noms français.

FAMILLES	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	STATUT	Espèces déterminantes de ZNIEFF en IDF ¹	A	B	C	Remarques
ACRIDIDAE	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	C			X	X	
ACRIDIDAE	<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	C		X	X	X	
ACRIDIDAE	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	C		X	X	X	
CONOCEPHALIDAE	<i>Conocephalus fuscus (=discolor)</i>	Conocéphale bigarré	C			X	X	
GRYLLIDAE	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	PC	X (non menacé)		X	X	16.05.07 : une dizaine de stations
GRYLLIDAE	<i>Tartarogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	PC				X	05.06.07 : présent dans les friches de la Mare du Cossis
TETTIGONIIDAE	<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée	PC	X (vulnérable)		X	X	21.06.07 : assez bien répartie mais présente en faible nombre
TETTIGONIIDAE	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	C			X	X	
TETTIGONIIDAE	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	C		X		X	